PROVINCIA DI TORINO
BIBLIOTECA
R. - c - 226

N. 8.

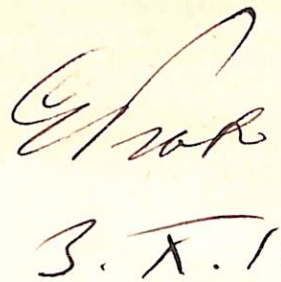

E Prok

3. X. 18

COUP-D'ŒIL

HISTORIQUE, TOPOGRAPHIQUE ET RELIGIEUX

SUR

LE ROYAUME DE SARDAIGNE.

COUP-D'OEIL

HISTORIQUE, TOPOGRAPHIQUE ET RELIGIEUX

SUR

LE ROYAUME DE SARDAIGNE,

PAR **N. M. TROCHE,**

CHEF DE BUREAU DE L'ÉTAT CIVIL DU 4me ARRONDISSt. MUNICIPAL DE PARIS.

Multitudo autem sapientium sanitas est orbis terrarum:
Et rex sapiens stabilimentum populi est.
La multitude des sages est le salut du monde :
Et le roi sage, la stabilité du peuple.
SAP. CAP. VI; V. 28.

DE L'IMPRIMERIE DE JULES-JUTEAU ET Ce,
Rue Saint-Denis, 345.

1842.

La publication et libre introduction de cet ouvrage ont été autorisées dans les Etats de S. M. le Roi de Sardaigne, en vertu d'un Décret de la Commission Royale de Révision, en date, à Turin, du 14 décembre 1842; transmis à l'Auteur par Lettre approbative de S. E. M. le Comte Avet, Régent de la Grande-Chancellerie, &c., du 4 janvier 1843.

Le royaume de Sardaigne est bien connu sous les rapports géographique et politique ; il est, pour ainsi dire, ignoré au point de vue, réellement vital, des peuples ; c'est-à-dire au point de vue religieux et à celui de ses progrès.

Le but que je me suis proposé, dans ce petit travail, a été d'opposer au spectacle affligeant qu'offrent aux gens de bien ces régions où la piété s'efface, où règnent la division et l'insubordination, où prévaut l'égoïsme ; où l'homme enfin devient sans entrailles, parce qu'il devient sans foi, l'exemple consolant de ces paisibles contrées du Piémont et de la Savoie,

où domine encore la foi primitive, où tous ceux qui sont investis d'une portion de l'autorité ou de l'enseignement s'estiment heureux d'éclairer sur ses devoirs la génération qui s'élève, et de préparer ainsi à Dieu des serviteurs fidèles; à l'Etat, des citoyens vertueux, intelligents et dévoués.

Là il semble que le ciel, par un choix de prédilection, ait voulu placer sur le trône, dans les sanctuaires ou sur les tribunaux, des hommes qui ne connaissent ni les ménagements d'une fausse sagesse, ni cette molle indulgence qui vous endort sur les intérêts les plus chers. Là on repousse avec soin cette *tolérance* funeste, érigée chez quelques peuples en économie pleine de sagesse, et qui par son action incisive est une arme dont le crime ou l'immoralité se prévalent et aident à la rapidité de leurs conquêtes.

Mais ce qui assure la durée d'un si bel état

de choses et la mémoire du règne actuel, c'est l'ordre introduit dans la législation, et dans l'instruction publique dont le développement est immense dans un pays aussi religieux : car le christianisme, éminemment civilisateur, a toujours aimé et propagé les lumières. Le Code civil français auquel on a fait subir des modifications réclamées par la science, et par l'esprit national empreint du principe catholique, est devenu la loi unique et générale du Royaume de Sardaigne. Les dérogations au Code de l'empire portent spécialement sur le chapitre du mariage. Nul, dans les Etats Sardes, ne peut y contracter cette alliance légitime et indissoluble que devant un prêtre investi pour cet objet des pouvoirs religieux et civils. S'il s'agit de dissidents, protestants ou juifs, ils ne sont aucunement contraints à recevoir la bénédiction catholique : ils font une simple déclaration à l'ecclésiastique, qui en dresse acte dans un registre spécial.

Ainsi de tous les pays où se sont développées les plus hautes vertus, où l'amour de la patrie et le zèle pour la religion, ont tour-à-tour fait supporter aux populations toutes sortes de vicissitudes, et les ont conduites aux plus glorieux résultats, il n'en est pas qui aient droit à une plus brillante distinction que les divers Etats qui composent le Royaume de Sardaigne. Bien que ce petit ouvrage, dépourvu de mérite littéraire, ne doive plaire qu'au plus petit nombre, j'ai vu avec satisfaction et reconnaissance que des juges compétents au-delà des Alpes ont reconnu son impartialité et son exactitude. J'ai pensé qu'en le livrant à la publicité ce serait donner à ceux qui ne peuvent visiter ces heureux pays une espèce de dédommagement.

Un grand nombre de renseignements m'ont été fournis tant par M. Jacques-Clément Richelmi, qui m'est autant cher par le lien de famille qui nous unit, que par la réputation

méritée dont il jouit à Paris et dans les principales villes de France, comme artiste distingué ; que par M. Placide-Louis Richelmi, son frère, avocat fiscal au tribunal d'Aoste, aussi estimable par son amour pour sa patrie que par ses hautes capacités. Leurs autres frères, MM. Joseph et François Richelmi, l'un commandant des forts de Gênes ; l'autre, adjudant de secrétairerie au conseil d'Etat à Turin, se sont également associés à mes recherches en me procurant des documents. C'est donc à ces messieurs que je dois une partie des éléments de cet opuscule, qui n'est ni une histoire, ni un traité spécial, mais un simple exposé instructif et profitable à la portée de tous. En le déposant, comme un germe de bien et de progrès, entre les mains de ceux qui aiment les doctrines conservatrices de l'ordre social, je ne doute pas que leur indulgente approbation ne devienne le plus sûr garant de son succès.

COUP-D'ŒIL

HISTORIQUE, TOPOGRAPHIQUE ET RELIGIEUX

SUR

LE ROYAUME DE SARDAIGNE.

Les conventions qui lient les souverains aux peuples, et ceux-ci aux chefs qui les gouvernent, ne sont le plus souvent que l'expression implicite d'une volonté manifestée par un usage constant. Les *chartes* et les *constitutions* ne sont que des institutions modernes, sujettes au changement, ou qui ne sont pas toujours suivies dans leur sens littéral et rigoureux; mais la nécessité d'obéir à la puissance constituée est un précepte immuable et divin, d'étroite obligation.

La politique d'un bon gouvernement a pour règle la vérité et la justice; cette règle est la seule que Dieu autorise, parce que c'est la seule qui puisse amener la prospérité intérieure d'un état.

Au milieu de toutes les agitations actuelles de la politique européenne, il existe au-delà des Alpes, un pays fortuné, où tous les grands principes d'autorité, de hiérarchie et de propriété sont respectés, et qui, sous ce point de vue, peut donner d'utiles enseignements aux libéraux et aux *patriotes* de la France, de l'Espagne, du Portugal et de la Suisse; à ces hommes, prédicants de théories fallacieuses ou funestes, qui, sous un faux semblant de *modération* et de *patriotisme*, tendent au mépris de la religion et des lois, et à la ruine de toutes les institutions nationales (1).

Cet heureux pays est le *royaume de Sardaigne*, qui, par la paix profonde dont il jouit sous l'autorité tutélaire d'un monarque que tous ses sujets chérissent comme leur père, autant que pour ses rapports d'aménité nationale et ses relations de bon voisinage avec ma patrie, est pour moi l'objet d'une prédilection intime.

« Le voyageur qui, en passant le Guiers, limite de » la France et de la Savoie, au pont de Beauvoisin, s'ima- » ginerait entrer en Italie, ne tarderait pas être désa- » busé; car dans la Savoie entière, jusqu'aux divers

(1) Le mot *patriote* tiré du grec, est assez généralement employé pour exprimer l'amour de la patrie; et, comme en France, tout ce qui tient au système révolutionnaire, est emprunté à l'Angleterre ou aux Américains, et n'a rien de national, cette épithète, dont on a étrangement abusé, nous vient des Anglais, qui s'en servent dans ce sens, et qui appellent *patriotisme* le sentiment qui porte un individu à servir son pays.

» sommets des Alpes qui servent de limites à ce duché,
» il ne trouvera d'autre langue que le français, et d'au-
» tres mœurs que celles des villes de France de même
» grandeur, avec des différences réellement imperceptibles (1). »

Je suis heureux et fier d'être enfant de cette France, pays de la vaillance, de l'esprit, de la politesse et des vertus hospitalières ; mais si des circonstances que l'homme ne peut prévoir dans les temps d'anarchie intellectuelle, physique et morale où nous vivons ; ou si par la suite, cédant à un sentiment profond de tendresse paternelle, je pouvais sacrifier mes habitudes et mes goûts studieux aux vœux de mes enfants, je serais heureux d'aller finir, auprès d'eux, ma paisible carrière, dans cette contrée, où ma religion, celle de mes ancêtres, resplendit de tout son majestueux éclat, où le peuple jouit d'une liberté maintenue dans de sages limites, et des bienfaits du principe fondamental de la légitimité.

Si j'écoute le récit des voyageurs, si je consulte les topographes, tous sont unanimes pour me dire que sur cette terre, patrie de la religion, de la charité et de la fidélité, le nombre des églises, des couvents, des palais, des châteaux, des théâtres et des institutions publiques qui contribuent à l'ornement des villes ou à l'avantage

(1) *La Savoie*, par M. Chapperon, avocat au sénat de Chambéry.

de leurs habitants, est prodigieux; que des hôpitaux, des maisons de secours ou d'éducation, fondées par une charité évangélique ou par la munificence royale, pour soulager ou pour prévenir toutes les douleurs et toutes les infortunes qui affligent notre misérable humanité, se rencontrent à chaque pas; que des religieux, des femmes consacrées au Seigneur, ou des instituteurs savants et vertueux, dirigent ou desservent ces établissements, président séparément à l'instruction ou aux travaux, et que, comme ils possèdent l'onction des consolations divines ou ces ingénieuses ressources qui développent l'intelligence, ils savent deviner tous les maux, trouver les remèdes qu'ils appellent, ou déterminer habilement les vocations selon les caractères ou les tempéraments. Ils me démontrent enfin que, dans les états de Sardaigne, l'agriculture, le commerce, l'industrie et les arts y sont florissants, et que le secret de tant de succès est dû à la législation qui honore, protége et favorise tout ce qui tend moralement et physiquement au bonheur et à la prospérité publique (1).

Mais, avant de parler de ce qui regarde la société, et des progrès de la science, des arts et de l'éducation dans

(1) Mon sentiment sur le royaume de Sardaigne se trouve confirmé par un ouvrage de M. de Madrolle, qui se distribue en ce moment au profit d'une œuvre pie, chez plusieurs libraires de Paris; il est intitulé : *Les Magnificences du royaume le plus catholique de l'univers.*

ce royaume, ou de résumer toutes les choses utiles, créées ou perfectionnées par le roi Charles-Albert et par son gouvernement, il m'a paru nécessaire de faire une analyse rapide et générale de son histoire et de sa statistique, trop peu connues jusqu'à ce jour.

Le royaume de Sardaigne est situé dans l'Europe méridionale et orientale, et très rapproché de la France, avec laquelle il offre plusieurs points de ressemblance, notamment par ses progrès dans les sciences sociales, littéraires, d'économie politique et agricole. Le monarque éclairé qui préside aujourd'hui aux destinées de ces divers pays, réunis sous son sceptre, a reconnu la nécessité d'en énumérer les richesses, de mesurer les forces dont son autorité peut disposer, de connaître le nombre des individus qui respirent sous ses lois protectrices, les ressources que peuvent offrir ses diverses provinces, et de tracer les bornes que la science et l'art ont posées à leurs plus récentes conquêtes. Jaloux de mieux embrasser ce qu'il possède, ou d'acquérir ce qui lui manque pour développer, au profit de ses peuples, de nouveaux germes de prospérité, il a ramassé sous ses yeux toute sa puissance, en quelque sorte, et il se procure à lui-même, en spectacle, le jeu des ressorts de son gouvernement.

Considéré comme l'un des plus peuplés, le royaume de Sardaigne se compose de plusieurs parties bien dis-

tinctes dont la plupart formaient anciennement des principautés séparées; ces parties sont :

1°	Le duché de Savoie, dont la population est de.	564,237 hab.
2°	La principauté de Piémont . . .	2,577,682
3°	Le duché de Montferrat. . . .	101,850
4°	Le duché de Gênes.	674,888
5°	Le duché d'Aoste	78,110
6°	Le comté de Nice	230,718
7°	Une portion du Milanais. . . .	80,000
8°	Et l'île de Sardaigne	524,633
	La population totale des états est de	4,832,118 hab.

Pour bien faire connaître ces contrées, qui ont occupé, dès les temps les plus reculés, une place importante dans les annales de l'Europe, je vais entrer dans quelques détails historiques, géographiques et statistiques, empruntés aux sources les plus respectables et les plus authentiques, ou pris sur des notes qui m'ont été envoyées de Turin et de Pignerol, par des mains amies (1). Je commencerai par la Savoie qui est l'âme et le berceau de la maison régnante.

(1) Ouvrages consultés :

Histoire généalogique de la maison de Savoie justifiée par titres, monu-

DUCHÉ DE SAVOIE.

La nationalité de la Savoie, respectée pendant les troubles du moyen-âge, remonte à une haute antiquité. Avant la révolution française de 1789, elle se composait de la Savoie propre, du Génevois, de la Maurienne(1), de la Tarantaise(2),

ments et preuves authentiques, par Samuel Guichenon; Lyon, Barbier, 1660, 2 vol. in-f°.

Antiquités du royaume de Sardaigne publiées par Gronovius en 1723, 15 vol. in-f°, intitulés : *Thesaurus Antiquitatum Sardaniæ.*

Abrégé chronologique de l'histoire générale d'Italie, depuis la chute de l'empire romain en Occident, jusqu'au traité d'Aix-la-Chapelle, en 1748, par Charl.-Hugues Lefevre de Saint-Marc (s'arrête en 1314) ; Paris, 1761-70, 6 vol. in-8°.

Histoire d'Italie, par Guichardin, traduit de l'italien, par Favre ; Paris, Desrez, 1826.

Histoire de la Maison royale de Savoie, par G. Paroletti ; 1 vol. in-18, Turin, Reycend et Ce, 1833.

Les Vallées vaudoises du Piémont, trad. de l'anglais, par L. de Bauclas, 1 vol. in-4°.

Descrizione di Torino, in-8°, G. Pomba, 1840.

Cenni su gli atti administrativi emanati in Piemonte dal 1831 *al* 1840, brochure petit in-4°, Torrino, Ghiringbello e comp.

Divers journaux et annuaires statistiques.

Divers ouvrages cités dans le cours de cet opuscule.

(1) Vallée de 20 lieues de long, qui s'étend jusqu'au mont Cénis, qui la sépare du Piémont ; Saint-Jean-de-Maurienne, ville de 2,200 habitants, située à 6 lieues de Moûtiers, est la capitale de cette vallée ou province.

(2) Province située entre celles d'Aoste, du Faucigny, de Maurienne et de Savoie propre. C'est une vallée stérile entre des monts escarpés. D'après la statistique la plus récente, la population, très industrieuse, s'élève à 46,688 habitants. Moûtiers, la capitale, était jadis le siége d'un archevêque qui prenait le titre d'*archevêque de Tarantaise.* L'archevêché supprimé en 1793, par l'effet de la révolution, n'a plus été rétabli, et le diocèse est administré aujourd'hui par un simple évêque.

du Faucigny (1), de la province de Carouge et du Chablais (2).

Les traités de 1815 l'ayant rétablie dans ses limites propres, sauf Carouge et quelques villages voisins que l'on céda à la Suisse, elle forme aujourd'hui, sous son ancien titre de duché, une des plus importantes pro-

(1) Petite province de Savoie dans les Alpes, qui a pour capitale Cluse, sur l'Arve. La baronnie de Faucigny est située près de Genève, entre la Savoie, le Chablais et le Génevois ; elle relevait anciennement du Dauphiné. Les comtes de Savoie qui la possédaient en rendaient hommage-lige aux rois de France ou aux dauphins. Amédée VI l'avait rendu, en 1355, au dauphin Charles, qui fut depuis le roi Charles V ; Amédée VIII l'avait aussi rendu en 1410, au fils aîné de Charles VI. Louis XI, étant encore dauphin, renonça en 1445 et 1446, à la souveraineté de Faucigny; et Charles VIII ratifia cette renonciation. Les ducs de Savoie la faisaient valoir, les rois de France la prétendaient nulle, parce que c'était une aliénation du domaine. Cependant, des raisons puissantes établissent évidemment à cet égard les droits de souveraineté de la Maison de Savoie. Cette aliénation n'avait été rien moins que gratuite de la part de la France ; elle lui fut même avantageuse, car elle s'accomplit par voie d'échange. Louis de Poitiers, en 1419, avait institué pour son héritier aux comtés de Valentinois et de Diois, le dauphin Charles de France, fils du roi Charles VI, et, à son refus, Amédée VIII, duc de Savoie; tous deux sous la condition de payer ses dettes. Les troubles de la France n'ayant pas permis au dauphin de remplir cette condition, les ducs de Savoie y pourvurent, et dès lors les comtés de Valentinois et de Diois leur appartenant, ils les cédèrent à la France qui, en échange, leur remit l'hommage du Faucigny. (Voir Dupuy, dans son *Traité des droits du roi de France*. — Gaillard, *Histoire de François Ier*, tome III, page 496.)

(2) Cette petite province est bornée au nord par le lac de Genève, à l'est par le Valais, au sud par le Faucigny, et à l'ouest par le territoire de Genève. Le Chablais, dont la capitale est Thonon, produit du blé, du vin, des châtaignes, du fruit et du gibier en abondance.

vinces des états sardes. Sa division territoriale a cependant été modifiée, en ce que la province de Haute-Savoie fut d'abord formée, en majeure partie, d'un démembrement de la Savoie propre, et qu'ensuite, en 1837, on a supprimé la province de Carouge, pour la fondre dans deux provinces limitrophes.

Le duché se compose aujourd'hui de sept provinces, subdivisées en cinquante-un mandements et six cent vingt-neuf communes. Il est borné au nord par la Suisse (*canton de Genève*); à l'est, par le Piémont; à l'ouest et au sud, par la France. Sa plus grande longueur, du sud au nord, est de trente-trois lieues; sa plus grande largeur, de l'est à l'ouest, de vingt-sept lieues. Sa population, ainsi qu'on l'a vu ci-dessus, approche de six cents mille habitants. La province de Savoie propre est la plus peuplée, et contient approximativement quatre-vingt-douze habitants par kilomètre carré, tandis que les six autres provinces en contiennent de vingt-quatre à soixante-quatre dans le même espace.

Quand le voyageur a dépassé d'environ deux lieues la ville de Pont-de-Beauvoisin, située aux confins de la France et de la Savoie, il se trouve engagé dans une étroite gorge de montagnes, entre lesquelles règne un chemin sinueux, bordé, d'un côté, par un roc taillé à pic, et de l'autre, par un précipice escarpé, au fond duquel le Guiers bouillonne à une profondeur d'environ

mille pieds : c'est le défilé de *Chailles*, décrit par J.-J. Rousseau, au livre IV, première partie de ses *Confessions* (1). A deux lieues plus loin, et comme pour initier l'étranger au spectacle sublime d'une nature qui tourne vers le créateur la pensée la plus rebelle ; la route le conduit à travers une montagne qui s'élève à cent quatre-vingt-cinq mètres au-dessus de sa tête, et que Napoléon fit percer sur une longueur de deux cent quatre-vingt mètres. Ce tunel est nommé le *passage de la Grotte*. Avant que ce conquérant eût conçu l'idée gigantesque de perforer cette montagne, on parcourait un chemin assez difficile, taillé en partie dans le roc, en 1670, par les soins du roi de Sardaigne, Charles-Emmanuel II. Ce chemin était déjà un immense progrès, car auparavant il fallait traverser une grotte naturelle, longue de deux cent-six mètres, et descendre dans la plaine, à environ cinquante-cinq mètres de profondeur, par le moyen d'échelles, qui ont laissé leur nom à la petite ville qui se trouve près de là, à deux lieues de la grande Chartreuse.

(1) « Non loin d'une montagne coupée qu'on appelle *le Pas de l'Échelle*, » au-dessous d'un grand chemin taillé dans le roc, à l'endroit appelé *Chailles*, court et bouillonne dans des rocs affreux une petite rivière qui paraît avoir mis à les creuser des milliers de siècles. On a bordé le chemin » d'un parapet, pour prévenir des malheurs... »

OEuvres de J.-J. Rousseau, édit. Ve Perronneau, Paris, 1818, tome 1er, page 309, in-12.

Au sortir de ce passage merveilleux, qui sert comme de porte à la Savoie, la route parcourt un pays désolé, stérile et comme bouleversé par quelque grand cataclysme. Enfin, près d'arriver à Chambéry, on rencontre la belle cascade de Coux, décrite aussi par le philosophe de Genève dans le passage de ses mémoires précité, et on traverse un bassin qui s'élargit par degrés, au bout duquel l'œil aperçoit au milieu d'une végétation puissante le lac du Bourget, le plus beau et le plus étendu des lacs de Savoie.

Le sol formé par les chaînes transversales qui se détachent des Alpes est coupé de montagnes et de vallées plus ou moins profondes, offrant une variété infinie de sites riants ou sauvages, de rochers âpres, de prairies et de plaines agrestes et fertiles, de paysages parsemés de ruines, de châteaux féodaux qui couronnent presque tous les monticules un peu considérables, de nombreux villages et de villes pittoresques. On y voit les cimes les plus élevées des Alpes, entre autres le mont Blanc, et quelques autres pics couverts d'une neige qui se renouvelle sans cesse. Un sixième de la surface de ce pays est occupé par des glaciers et des rivières, et un septième par des forêts. Plusieurs de ces rivières, dont les principales sont : la *Drance*, l'*Arve*, le *Cheran*, la *Laisse*, *l'Isère* et le *Rhône*, roulent des paillettes d'or. Les montagnes dont la Savoie est presque entièrement couverte

recèlent des mines abondantes de soufre, d'alun, d'argent, de plomb, de cuivre et surtout de fer. On y trouve aussi des sources minérales, chaudes et froides (1); des carrières de marbre, de pierres à bâtir, de grès et d'ardoises. Ces montagnes divisent le pays en quatre bassins principaux, celui de l'Arc, qui forme la Maurienne; celui de l'Isère, qui comprend la Tarantaise et la Haute-Savoie; celui de l'Arve, qui constitue le Faucigny, et celui du Cheran, dans le Genevois; sans parler d'une foule d'autres bassins, déterminés par des torrents moins importants.

Du reste, la terre y est en général peu fertile et difficile à cultiver, mais la chasse y est abondante en gibiers de toutes sortes.

Malgré l'importation des doctrines sceptiques ou démagogiques pendant l'occupation française, la Savoie a conservé ses mœurs antiques. Les Savoisiens, sauf quelques rares exceptions, possèdent les vertus de famille; sont religieux, intelligents, laborieux, hospitaliers, économes et probes. Le désir de conquérir une sorte d'indépendance de position, au moyen d'un pécule licitement

(1) On compte en Savoie environ quarante sources d'eaux minérales, dont neuf seulement sont thermales; les plus célèbres et les plus fréquentées sont celles d'Aix, dont la température s'élève de 40 à 45 degrés centigrades; et celle de Saint-Gervais-en-Faucigny dont la source saline gazeuse offre une chaleur de 27 degrés centigrades.

gagné par des fatigues et des privations, les dispose à s'expatrier; c'est pourquoi on évalue à près de trente mille le nombre de ceux qui sortent annuellement de leur pays pour aller exercer en France et ailleurs différentes industries dont ils rapportent le produit dans leurs familles. La réputation d'honnêteté des *Savoyards* est proverbiale en France. Qui ne sait, à Paris, que la plupart des facteurs de diligences et des commissionnaires publics appartiennent à cette nation si active et si industrieuse? Une autre qualité qui distingue éminemment les Savoisiens, c'est leur fidélité et leur amour pour leurs souverains; lors du mouvement insurrectionnel de 1821, à l'exemple des régiments restés fidèles à la monarchie, la brigade de Savoie repoussa avec indignation les propositions de révolte qui lui furent faites.

L'industrie a pris de grands accroissements en Savoie surtout depuis le règne tout à la fois protecteur et bienfaisant du roi Charles-Albert. Le gouvernement, dans sa bienveillante sollicitude, prodigue des encouragements pour le défrichement des terres vaines et vagues, et pour le perfectionnement de l'agriculture et de l'industrie. On y rencontre des filatures de soie et de coton, des fabriques de dentelles, de soieries, de drap, de lainage et de chapeaux; de papiers, de verre, de liqueurs, de coutellerie et d'horlogerie; des fonderies de fer, de cuivre, etc.; des fonderies royales pour le plomb, des tanneries

dont les produits ont une grande réputation ; des forges et des martinets pour l'acier et la fabrication du fer, et des hauts fourneaux pour la fonte, des salines royales, etc. Les principaux objets d'exportation pour la Savoie, sont la verrerie, les cristaux, les fromages, la soie grége et tissue; les organsins, les velours, les draps, les peaux de chevreaux, et les bois.

Lors de l'invasion des Romains, la Savoie était habitée par plusieurs peuplades isolées. Celles qui occupaient la Maurienne étaient les *Uceni*, les *Medulli*, les *Bramovices*, et une partie des *Garocelles*. Les *Nantuates* habitaient le Chablais et le bas Valais ; les *Allobroges* s'étendaient au-delà des limites de la Savoie, de Genève à Vienne en Dauphiné, en suivant le cours du Rhône; ils occupaient toute la Basse-Savoie qui faisait partie de la Gaule Viennoise. Les *Centrons*, fixés dans la Tarantaise, furent, après les Allobroges, ceux que les romains soumirent avec plus de difficulté. De nombreuses antiquités rappellent encore le souvenir de tous ces anciens peuples (1).

(1) Au mois d'octobre 1837, une importante découverte eut lieu dans la cité d'Aoste. En pratiquant des fouilles dans une maison, on trouva un vase d'airain contenant 1390 pièces de monnaies romaines en petit bronze, bien conservées, appartenant aux règnes de Gallien, Claude II, Aurélien et quelques-unes dites de Salonina (posthumes), de Quintillus et Salonin. Ces monnaies se trouvent maintenant dans le cabinet de M. Fenocchio, sous commissaire des guerres à Turin.

Sous les empereurs, la Savoie s'appelait déjà *Sabaudia* ou *Sapaudia*, mot tiré de la langue celtique et faisant allusion à ses forêts de sapins. Elle est ainsi désignée dans Ammien Marcelin, et dans plusieurs autres auteurs anciens. En 413, *Gundicar*, fondateur du royaume de Bourgogne, unit la Savoie à cet état; Sigismond, son troisième successeur, embrassa la vie monastique dans l'abbaye de Saint-Maurice-en-Valais, dont les religieux furent portés par lui jusqu'au nombre de cinq cents (1). Gondemard fut le dernier roi des Bourguignons, et la Savoie, conquise par les Francs en 534, appartint jusqu'en 888, aux rois des deux premières races. A cette époque, elle fut incorporée de nouveau au royaume de Bourgogne, rétabli par Rodolphe *Strœtlingen*, gouverneur de la Suisse occidentale et de la Savoie, qui s'en était fait couronner roi par une assemblée d'évêques, malgré l'opposition de l'empereur *Arnould*.

Bientôt les Sarrazins pénétrèrent dans les Alpes où ils se maintinrent jusque vers les premières années du XIe siècle; ils réduisirent en cendres la ville de Saint-Jean-de-Maurienne et l'abbaye de Saint-Maurice, dont tous les moines furent passés au fil de l'épée. Après l'extinction de la monarchie bourguignonne, le gouvernement de la Savoie, presque entièrement dépeuplée par les ravages de

(1) *Essais sur l'histoire des premiers rois de Bourgogne*, par Legouz de Gerland.

la guerre, était partagé entre plusieurs seigneurs, feudataires du roi de Bourgogne, au nombre desquels se trouvait l'archevêque de Tarantaise. En 1032, le roi Rodolphe III, étant mort sans enfants, laissa ses états à Conrad-le-Salique, et la Savoie fut encore réunie à l'empire germanique.

Eudes II, comte de Blois et de Champagne, neveu de Rodolphe, voulut s'emparer de cet héritage par la voie des armes; il fut favorisé, dans cette entreprise, par Gerold, comte de Genève, et par l'évêque de Maurienne. Humbert-aux-Blanches-Mains, comte de Maurienne, premier membre de la famille des comtes de Savoie, authentiquement connu, soutint vivement les intérêts de l'empereur, appelé à cette succession, et fit échouer leurs desseins. Conrad le récompensa de son dévouement, par la donation du comté de Savoie, en 1034, avec les droits souverains sur le Chablais, le Valais, et la vallée d'Aoste. C'est ainsi que les comtes de Maurienne, seigneurs d'un ordre secondaire, dont la modeste résidence fut d'abord au château de Charbonnière, près Aiguebelles, devinrent souverains indépendants, et la tige de la maison royale de Savoie, de laquelle sont sortis, de 1022 à 1416, dix-sept comtes; de 1416 à 1675, quatorze ducs; et de 1675 jusqu'à ce jour, sept rois; en tout trente-huit princes souverains.

Cependant, par une conséquence de la confusion qui

régna du XIe à la fin du XIVe siècle, dans le gouvernement des peuples, et de cette soif de domination qui armait les feudataires les uns contre les autres, les comtes de Savoie, tout en agrandissant peu à peu leur territoire, furent retardés dans le développement de leur puissance. En 1060, l'empereur Henri IV octroya la souveraineté du Bugey et d'Aigle à Amédée II. En 1207, l'empereur Philippe donna au comte Thomas, la ville de Moudon, dans le pays de Vaud, et depuis lors les possessions de la maison de Savoie ne firent que s'accroître dans cette partie de la Suisse. En 1232, le comte Thomas acheta tous les droits suzerains des seigneurs de Chambéry, moyennant 32,000 sous forts de Suze (représentant environ 86,000 livres de Piémont). En 1268, la ville de Berne se mit sous la protection de Philippe Ier, comte de Savoie. En 1272, le mariage de Sybille de Beaugé, fille de Guido, seigneur du Bourget, avec Amédée V, fit entrer les pays de Bresse et de Beaugé dans la maison de Savoie. En 1401, la race des comtes de Genève s'étant éteinte par la mort de *Robert*, qui fut l'anti-pape Clément VII, Amédée VIII acheta, pour 45,000 livres d'or (représentant 580,000 francs), les droits de Odon de Villers, de la comtesse de Vaudemont et des autres co-héritiers sur cette ville, et devint maître de la totalité du comté de Genève; il acheta

aussi des Grisons la vallée de l'Ossola, et réunit au Piémont Verceil et une partie du Vercellois.

Possesseur de la Savoie tout entière, Amédée VIII fut créé duc par l'empereur Sigismond, le 19 février 1416, et le titre de duc de Savoie appartint aux souverains de ce pays jusqu'en 1720, qu'ils l'échangèrent contre celui de *roi*. Ce fut ce premier duc de Savoie, jugé digne par ses qualités suréminentes, de porter la couronne pontificale, qui institua, en 1433, l'ordre religieux et militaire de Saint-Maurice, qui représente dans ces états ce qu'est en France notre glorieux ordre royal et militaire de St-Louis, institué, par Louis XIV, en 1693 (1).

(1) Le pieux duc institua dans le château de Ripailles, cet ordre de chevalerie en l'honneur du glorieux guerrier et martyr Maurice, l'un des plus grands saints dont s'honore la Savoie; pour arrêter les progrès des hérésies dont ses frontières étaient menacées, ainsi qu'il est dit dans la bulle du pape Benoît XIII, pour la réunion de cet ordre à celui de Saint-Lazare. Les chevaliers devaient faire vœu de pauvreté, d'obéissance et de chasteté conjugale; ils suivaient la règle de Citeaux et pouvaient se marier, mais à une vierge. Il leur était permis de posséder des bénéfices ou des pensions sur des bénéfices, jusqu'à la somme de 400 écus. L'ordre avait plusieurs commanderies et deux maisons principales, l'une à Turin, l'autre à Nice, où les chevaliers vivaient en commun. Les chevaliers portent une croix blanche pommetée en pointes et bordée de bandes vertes sur le manteau, qui, dans les cérémonies, est de taffetas incarnat doublé de soie blanche, avec une houppe en soie blanche et verte. Ils portent aussi une cotte de damas incarnat sur laquelle est brodée en or, devant et derrière, la croix de l'ordre. Les chevaliers de justice ou pré-

Les alliances contractées par les comtes de Savoie avec les plus hautes familles de l'Europe, et leur dignité de vicaires-généraux de l'empire, avaient couvert leur maison d'une gloire dont la splendeur rejaillit sur les ducs leurs successeurs. Issus d'une descendance de rois, l'amour de leurs peuples autant que leur valeur héréditaire et leur illustre origine, finit par les faire investir de la puissance suprême dans la personne de Victor-Amédée II, duc de Savoie, qui reçut le titre de roi de Sardaigne en 1720 (1).

lais portent la croix sur la poitrine. L'ordre de Saint-Maurice venait à peine d'être institué, quand il fut réuni à celui de Saint-Lazare, commencé à Jérusalem par les Croisés, en 1119, dans le but d'exercer la charité envers les pauvres lépreux dans les hôpitaux. Ses membres, qui prirent ensuite les armes pour la défense des chrétiens et des pèlerins, ayant été chassés de la Palestine, se retirèrent en France sous Louis VII, où l'ordre fut réuni à celui de Malte en 1490, et en Savoie, à celui de Saint-Maurice en 1572, par le duc Emmanuel-Philibert, dit Tête-de-Fer. Les chevaliers portent sur la poitrine une croix émaillée à huit pointes, ayant d'un côté l'image de saint Lazare, et de l'autre celle de Notre-Dame : la commanderie générale était à Boignes. (Voir *Histoire des ordres monastiques.*—Gautier de Sibert, *Histoire des ordres royaux hospitaliers et militaires de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et de Saint-Lazare-de-Jérusalem. — Dictionnaire ecclésiastique canonique, etc.*.

(1) Les rois de Sardaigne prennent toujours sur leurs monnaies les titres de rois de Chypre et de Jérusalem, qu'ils tiennent de la maison de Lusignan, leur alliée, dont Guy avait, en 1185, épousé Sybille, veuve du marquis de Montferrat, héritière du royaume de Jérusalem. Le 23 février 1482, fut dressé dans la basilique de Saint-Pierre à Rome, l'acte par lequel Charlotte de Lusignan, fille et héritière de Jacques II, roi de Chypre, de Jérusalem et d'Arménie, mariée à Charles Ier, duc de Savoie, lui fit cession de ses

La branche aînée s'est éteinte le 27 avril 1831, par la mort du roi Charles-Félix, en faveur de qui son frère, Victor-Emmanuel, préféra abdiquer plutôt que d'accepter la constitution qui lui fut offerte pendant les troubles qui éclatèrent à Turin en 1821. Depuis ce moment le trône de Sardaigne est occupé par la branche cadette, issue également du sang d'Amédée V, d'Emmanuel-Philibert et de Charles-Emmanuel Ier, dans la personne de S. M. le prince Charles-Albert, de la branche de Savoie-Carignan, né à Turin, le 2 octobre 1798.

La branche aînée n'a laissé que quatre filles dont l'une, Marie-Christine-Charlotte de Savoie, mariée à Ferdinand II, roi de Naples, est morte le 31 janvier 1836. Les trois autres sont mariées, l'une à Charles-Louis, duc de Lucques; l'autre à François IV, duc de Modène, et la dernière à Ferdinand Ier, empereur d'Autriche, actuellement régnant. Toutes quatre sont filles de Victor-Emmanuel.

La Savoie fut envahie à différentes époques par les puissances voisines. En 1536, elle fut occupée par les Suisses et les Français, et le célèbre Emmanuel-Philibert, dépossédé de tous ses États, s'engagea comme volontaire au service de Charles-Quint, contribua, par sa valeur, au gain de la victoire de Saint-Quentin, et aux termes du traité de Cateau-Cambrésis, en 1559, rentra

états. (Bosio, *Hist. Hier.*, part. II, liv. 9.—Michaud, *Hist. des Croisades*, tom. V, pag. 399.)

en possession du duché de Savoie et de ses autres provinces de Piémont, occupées momentanément par les troupes espagnoles et françaises. A la paix d'Utrecht, en 1713, le duc de Savoie, Victor-Amédée, recouvra tout ce que les Français occupaient encore en Savoie et en Piémont.

Par suite de la guerre qui divisa les puissances de l'Europe pour la succession de l'empereur Charles III, Charles-Emmanuel III s'étant déclaré pour le grand-duc de Toscane contre les Espagnols, ces derniers s'emparèrent de la Savoie, qu'ils occupèrent jusqu'à la paix d'Aix-la-Chapelle, en 1748.

La révolution française, accomplie au milieu des flots d'un sang trop souvent innocent, n'eut pas pour seul résultat de substituer à l'antique monarchie du premier des royaumes du monde, une république démocratique d'abord, puis aristocratique, et ensuite le despotisme d'un seul ; mais elle étendit ses ravages dans toute l'Europe. Les armées de la convention, de la république et de l'empire vinrent successivement occuper la Savoie et le Piémont. Le 22 septembre 1792, le jour même où la convention décrétait l'établissement de la république, une armée française, sous les ordres du général de Montesquiou, entra en Savoie(1), et, par décret du 27 novembre suivant, ce duché fut réuni à la France, sous le nom de *département du Mont-Blanc*,

(1) Au moment où le général de Montesquiou-Fezensac entrait en Savoie, il fut destitué et décrété d'accusation comme coupable de dilapidations dans

selon le vœu d'une assemblée de députés des communes, formé de tous ceux qui, mettant l'égoïsme à la place des principes et du dévouement, avaient adopté les doctrines démocratiques qu'on venait implanter dans ces contrées paisibles. Cette assemblée populaire, qui prit le titre d'assemblée des *Allobroges*, tenait ses séances dans la cathédrale de Chambéry. Quatre commissaires furent chargés de l'organiser ; l'un d'eux, le féroce *Albitte*, dont le nom déshonore la ville de Dieppe, notre commune patrie, signala son odieux proconsulat en profanant les églises, en faisant raser les clochers dans toute la Savoie, et en exigeant de tous les ecclésiastiques une déclaration par laquelle ils renonçaient à ce qu'il appelait avec mépris le *Métier de Prêtre ;* mais presque tous préférant la mort ou l'exil, refusèrent de souscrire cette déclaration odieuse. Il ordonna aussi l'incarcération de tous les nobles, depuis l'âge de dix-huit ans jusqu'à soixante-dix. Lui et ses collègues avaient préludé à toutes ces mesures subversives en faisant placarder dans toutes les communes cette proclamation dérisoire :

« *Liberté, égalité,*

» De la part de la nation française, guerre aux despotes,

» *Paix et liberté aux peuples.* »

des marchés excessifs qu'il avait passés pour le besoin de ses troupes. Il se retira en Suisse, emportant avec lui la caisse de l'armée en dédommagement des biens qu'il laissait en France. Il adressa ensuite son compte à la conven-

Une loi du 18 fructidor an VI, correspondant au 25 août 1798, détacha de la Savoie plusieurs portions qu'elle joignit au territoire de Genève et au pays de Gex, pour en former le département du *Léman*. Après la première abdication de Napoléon, on en rendit une partie à ses premiers possesseurs, et lorsqu'en 1813 les souverains alliés entrèrent en France, ils accueillirent le vœu unanime des Savoisiens pour le rétablissement de leur ancienne et paternelle dynastie, et la Savoie tout entière rentra sous sa domination par le traité de Paris du 30 mai 1814.

Chambéry est la capitale du duché de Savoie, et fut pendant plus de deux siècles le siége du gouvernement, depuis le XIIIe siècle, sous le règne du comte Thomas, jusqu'en 1484, qu'il fut transféré à Turin par le duc Charles Ier; son histoire topographique et archéologique, et ses vicissitudes, offrent une infinité de détails précieux que je ne puis qu'effleurer.

L'existence de Chambéry ne remonte guère au-delà du Xe siècle; elle n'offrait alors qu'un château flanqué de tours et ceint de murailles crénelées, appartenant aux seigneurs de la Rochette, et un petit bourg sous la dépendance du vicomte Berlian. Ce fut de ce vicomte que le prince Thomas acheta, vers 1252, les droits seigneu-

tion, en lui disant : Je ne suis point un fripon, mais je ne serai point votre dupe.

riaux sur ce bourg seulement, pour le prix de 32,000 sous d'or de Suze, avec la cession du fief de Montfort; et en 1288, Amédée V acheta le château des seigneurs de la Rochette, et depuis lors, Chambéry fut la résidence des comtes, puis des ducs de Savoie.

Un des faubourgs de Chambéry est bâti en partie sur l'emplacement d'une ancienne ville romaine nommée *Lemencum*, dans l'itinéraire d'Antonin et dans la carte de Conrad Peutinger. Plusieurs objets d'antiquité, découverts, il y a quelques années, dans ce quartier, et particulièrement des débris d'une statue de bronze et un caducée de même métal ont fait présumer qu'un temple dédié à *Mercure*, avait existé sur le sol même où s'élève actuellement l'église de Lemenc, dont quelques archéologues font remonter l'érection jusqu'au VIe siècle.

La ville est située dans une vallée environnée de montagnes très rapprochées, sur le versant de l'une desquelles les maisons d'un faubourg s'élèvent en amphithéâtre; on pense que le terrain qu'il occupe a dû, très anciennement, faire partie du lac du Bourget, qui en est éloigné aujourd'hui de plus de deux lieues. C'est pour ce motif qu'on ne peut guère creuser la terre sans trouver l'eau à quelques pieds du sol.

Chambéry, ville du moyen-âge, était ceinte jadis de hautes murailles à créneaux, de larges fossés, et défendue par d'énormes tours à machicoulis. L'appareil terrible

de la guerre, qui s'y offrait de tous les côtés, a disparu naguère. Les remparts furent démolis sous la république. Ce n'est plus aujourd'hui une vaste forteresse hérissée de bastions, de portes militaires, de ponts-levis, et entourée de marais infects. Les tristes et inutiles remparts ont fait place à une riante ceinture de verdure; les fossés bourbeux sont convertis en promenades agréables où tout respire l'abondance, la vie et la gaîté. La promenade dite le *Verney*, fut plantée, aux frais de la ville, sur un terrain que lui donna le duc Amédée VIII, dans les dernières années du XVIe siècle. Ce fut là, en présence de l'empereur Sigismond, qu'eurent lieu les joûtes solennelles exécutées au mois de février 1416, en réjouissance de l'érection de la Savoie en duché par cet empereur.

Autrefois, on bâtissait les villes pour les habitants, et, à l'agrément de la perspective, dont la trop longue continuité pouvait paraître ennuyeuse, on préférait la direction qui paraissait la plus propre à rompre les rayons du soleil et l'impétuosité des vents; à faire refluer l'air dans les rues transversales, et à procurer, en toute saison, contre la pluie ou la chaleur, un abri commode et continu; sous ce rapport Chambéry offre encore des vestiges de l'ancienne manière de bâtir, par ses maisons inégales en hauteur, ou irrégulièrement groupées, et par ses rues étroites et sinueuses, dont la disposition

laisserait présumer que ceux à qui elle est due eurent en vue la défense intérieure de leur ville dans le cas d'escalade des remparts.

Je me dispense de parler de la forme et du style des maisons en arcades qui bordaient une ancienne rue appelée la rue *Couverte*, démolies depuis environ quinze ans; il en existe assez d'exemples dans les vieilles villes de France et d'Italie, pour que chacun soit à portée d'en juger. Vers l'époque où fut opéré ce changement, on a percé une large rue qui traverse la ville d'un bout à l'autre et qui porte le nom de rue de *Boigne*, en mémoire du général comte de ce nom, bienfaiteur de cette cité. L'ordonnance des maisons dont elle se compose, et qui sont pour la plupart ornées de portiques, offre, avec l'accomplissement rigoureux des principes de l'architecture, une simplicité élégante et une sorte de grandiose tout-à-fait à part et presque inconnu en France. L'éclairage public et particulier, par le gaz hydrogène, vient encore ajouter son luxe à toute cette somptuosité.

Parmi les édifices publics les plus remarquables de la ville de Chambéry, on place, au premier rang, l'église cathédrale, monument assez régulier, qui paraît appartenir à la période ogivale de la première moitié du XVe siècle; mais, par un désir de rajeunissement qu'il faut déplorer parce qu'il constitue une sorte de profanation artistique, en effaçant d'antiques et pieux souvenirs, on vient de

gratter et de badigeonner l'intérieur de vaisseau qui renferme, entre autres choses dignes d'attention, le tombeau de Fabre, célèbre jurisconsulte savoisien.

Dans l'enceinte de l'ancien château ducal, existe une magnifique chapelle, aussi dans le style d'architecture improprement appelée *gothique*, et de la période dite flamboyante du XVe siècle, dont les vitres ogives, divisées par des meneaux et des entrelacs, sont ornées de vitraux peints en mosaïques ou à figures.

Viennent ensuite les édifices militaires et civils, tels que la caserne d'infanterie que fit construire Napoléon pour servir de dépôt aux troupes qu'il dirigeait sur l'Italie; les bâtiments du collége, l'hôtel-de-ville restauré et le théâtre, construits aux dépens de M. le général comte de Boigne; la fontaine monumentale, élevée en l'honneur de ce généreux citoyen, mort le 21 juin 1830, après avoir légué à sa ville natale, environ 5,000,000 en fondations ou dotations, d'hospices et de lits pour les malades, en constructions ou réparations d'édifices religieux et civils, créations d'œuvres pies, de sociétés savantes, et de secours aux pauvres honteux, prisonniers ou malades, etc. L'Hôtel-Dieu et quatre autres hôpitaux admirablement tenus, où la religion et l'autorité civile s'empressent conjointement de verser sur toutes les infortunes, secours, espérance et consolations, sont éga-

lement dignes de l'attention de ceux qui aiment à visiter tous les asiles du malheur.

Chambéry possède un conseil général de charité, érigé par lettres patentes des 13 juin et 21 novembre 1823. De ce conseil dépendent tous les bureaux de charité établis dans les communes du duché. Outre les hôpitaux des chefs-lieux de provinces, il existe un grand nombre de fondations particulières à Chambéry, à Moûtiers, à Annecy, etc., destinées à soulager les incurables, élever les orphelins, donner un état à la jeunesse pauvre, ou doter des filles du peuple qui se distinguent par leur sagesse.

Deux établissements, fondés à Chambéry par la charitable prévoyance de M. le comte de Boigne, contribueront plus qu'aucun autre de ses bienfaits à faire bénir son ingénieuse sympathie pour le riche que des malheurs ont courbé sous le joug de la pauvreté, et pour le mendiant valide dont les sens grossiers et l'intelligence inculte ne comprennent le bonheur que dans l'oisiveté, n'ayant aucun prétexte pour être à la charge de la charité publique. Ces deux établissements sont *l'hospice de Saint-Benoît* et le *dépôt de Mendicité* : l'hospice entretient quarante vieillards des deux sexes et les employés nécessaires au service de la maison. Suïvant les intentions du fondateur, nul ne peut y être admis s'il n'a

soixante ans d'âge et s'il n'a appartenu à une classe distinguée ou aisée d'où la mutabilité des choses humaines l'aurait arraché et mis dans le cas de solliciter cette retraite. Le dépôt de mendicité, créé pour cent pauvres, a été ouvert au 1er mai 1830. Dès ce moment la mendicité a été prohibée à Chambéry.

Cette ville est le siége d'un archevêché. Une partie du diocèse était anciennement comprise dans celui de Grenoble, qui étendait sa juridiction jusque dans cette province, et la faisait exercer par le doyen du chapitre des chanoines réguliers de Saint-Augustin de la ville de Saint-André, transféré à Grenoble lors de l'effroyable bouleversement qui détruisit tout-à-coup cette ville au XIIIe siècle (1). L'Église de Chambéry fut démembrée de celle de Grenoble, et érigée en évêché par une bulle du pape Pie VI, du 18 août 1779, ce qui éleva au nombre de quatre les siéges épiscopaux de la Savoie, dont trois furent supprimés pendant l'occupation française; c'étaient les évêchés de Tarantaise, d'Annecy et de Maurienne. Lors de la réorganisation du culte, en 1817, le siége de Chambéry devint métropolitain, et l'archevêque a pour suffragants les évêques d'Annecy, de Tarantaise et de Maurienne, réinstallés à cette même époque.

(1) La ville de Saint-André, dont la population s'élevait à 2,000 habitants, fut engloutie dans la nuit du 23 au 24 novembre 1248 par la chute d'une partie du Mont-Grenier qui s'abîma dans la plaine. Cette localité, située à 3 lieues de Chambéry, est désignée aujourd'hui sous le nom d'*abîmes de Myan*.

Chambéry est aussi le siége d'un sénat royal ou cour de justice suprême, et de la société royale académique de Savoie, instituée, en 1819, et dotée par S. M. le roi Charles-Félix et M. le comte de Boigne : l'histoire, les sciences naturelles et mathématiques sont l'objet spécial de ses travaux ; elle décerne un prix de 400 francs, fondé par M. Guy, pour la peinture, et de 1,000 à 2,000 francs pour les meilleurs mémoires qu'on lui adresse en conformité du programme inséré chaque année dans le *Journal de Savoie*.

La bibliothèque publique de Chambéry, fondée en 1785, se compose de seize mille volumes, tant imprimés que manuscrits, dont un grand nombre sont rares ou précieux. On y a joint une riche galerie de tableaux, une collection de plus de douze mille médailles, quelques objets d'antiquité trouvés à Lemenc, à Saint-Pierre-d'Albigny et autres lieux de la Savoie, et un cabinet de minéralogie et de botanique indigènes.

Il existe à Chambéry une société d'agriculture et de commerce, un séminaire pour les études ecclésiastiques, et un collége royal dirigé par les jésuites : on y enseigne le droit et la médecine pendant les trois premières années, les deux autres devant être suivies à Turin.

A peine l'invention de l'imprimerie venait-elle d'être découverte, à la fin de la première moitié du xve siècle, par Laurent Coster de Harlem, qu'elle se répandit aus-

sitôt dans le monde avec rapidité, par l'entremise de Jean Faust, l'un de ses ouvriers, de Pierre Schœffer, et de Jean Gensfleich, surnommé Guttemberg. Cet art fut cultivé dès les premiers temps à Chambéry, car Antoine Neyret y imprima, en 1484, le livre de Baudoin, comte de Flandre, et de Ferrant, son fils, au roi de Portugal. L'année suivante, le même typographe publia le livre du *roi Modus et de la royne Ratio*, sa femme, devisant de toutes matières de chasse, un vol. in-4°, en caractères gothiques, avec figures, par le comte de Farcainville. La même année, un libraire édita, à Chambéry, le beau livre de *Bonnevie*, qui est appelé *Madevie*, tant en rimes qu'en prose, par Jehan Dupin, petit in-folio.

L'industrie, assise sur de nouvelles bases, semble prendre, depuis plusieurs années, une plus grande extension à Chambéry. Il y existe des fabriques de bas, de soie, de coton, des tanneries et des papeteries, sans compter la fabrique de gazes, connues sous le nom de *gazes de Chambéry*, existant depuis 1775; il s'y est formé des manufactures de draps, et en 1837, une sucrerie de betteraves.

Une caisse d'épargnes, fondée vers 1835, rend d'importants services à la classe ouvrière et aux domestiques.

Chambéry est situé à trente-huit lieues de Lyon, et à cent trente-deux de Paris; sa population, toujours croissante

depuis 1789, est aujourd'hui de 12,273 habitants. Les Français l'occupèrent de 1556 à 1559; ils s'en emparèrent de nouveau en 1600, en 1630 et en 1690. Les Espagnols en prirent possession en 1742; enfin les Français la reprirent et la possédèrent de 1792 à 1815. Ce fut là le début de toutes ces conquêtes fameuses qui promenèrent triomphant le drapeau français, dans toutes les capitales de l'Europe, pendant plus de vingt ans.

Les sites des environs de Chambéry, agréablement variés, comme dans tous les pays semés de montagnes et de coteaux, offrent quelques points de ressemblance avec les sites de la Morée et du Péloponèse, dans les alentours de l'antique Lacédémone. Cette remarque a été faite, en ces termes, par M. le vicomte de Châteaubriand, dans la première partie de son *Itinéraire* de Paris à Jérusalem : « Nous prîmes le chemin de la plaine au pied du » Taygete, en suivant de petits sentiers, fort agréables, » qui passaient entre des jardins.... plantés de mûriers » et de sycomores.... A la beauté du ciel et à l'espèce » de culture près, on aurait pu se croire dans les envi- » rons de Chambéry (1) ».

Parmi les lieux les plus remarquables on cite le *Buisson rond*, appartenant à M. le comte de Boigne, fils du comte dont nous venons de citer les nombreux bienfaits;

(1) *Œuvres de Châteaubriant*, édit. de Ladvocat, in-8°, Paris, 1828, tome VII, page 68.

le château de la Motte, appartenant à M. le comte, marquis de Beauregard. La campagne des Charmettes, située sur une hauteur, est célèbre autant par le séjour qu'y fit le philosophe de Genève, que par ses étranges révélations au sujet de sa bienfaitrice, madame de Varens. La cascade du Bout-du-Monde, formée par la Doire et qui se précipite, en écumant, sur un amphithéâtre de rochers; celles de Jacob et de Coux, le bois de Coudie, le passage de Saint-Saturnin, les ruines du château du Bourget; et au midi de la ville de Chambéry, le point de vue imposant de la fontaine Saint-Martin.

La Savoie a été la patrie d'une multitude d'hommes célèbres dans tous les genres : princes, ecclésiastiques, hommes d'état ou d'épée, jurisconsultes, magistrats, savants, hommes de lettres, artistes, etc. Nous plaçons à la tête de ce glorieux nécrologe, saint François de Sales, évêque et prince de Genève; saint Bernard de Menthon, fondateur des hospices du Grand et du Petit-Saint-Bernard; Gerald, évêque de Florence, élu pape en 1058, sous le nom de Nicolas II; l'historien *Pingon*; Michaud, auteur de l'*Histoire des Croisades;* les comtes Xavier et Joseph de Maistre, dont le premier est auteur du *Voyage autour de ma Chambre* et du *Lépreux de la Vallée d'Aoste;* Vichard Saint-Réal, savant botaniste; le comte Bertholet, chimiste; le médecin Fodéré; Bouvard, astronome; etc. Elle a donné en outre aux armées

un grand nombre d'officiers supérieurs qui se sont distingués autant par leur bravoure que par toutes les autres vertus militaires et civiles. Chambéry s'honore particulièrement d'avoir vu naître, dans son enceinte, Claude de Favre de Vaugelas, de l'académie française, traducteur de *Quinte-Curce*, et auteur de remarques estimées sur la langue française; l'abbé de Saint-Réal, académicien, dont Voltaire comparait le style à celui de Salluste; Frezier, auteur du *Traité de Stéréolomie ;* Albanis Beaumont, ingénieur, naturaliste et géographe.

CHRONOLOGIE

des Princes de la Maison de Savoie et date de leur avènement.

COMTES.

1022. Humbert *aux Blanches-Mains.*
1048. Amédée Ier, dit *la Queue.*
1050. Oddon, ou Odon.
1060. Amédée II.
1080. Humbert II, *le Renfort.*
1103. Amédée III.
1149. Humbert III.
1188. Thomas.
1223. Amédée IV.

1253. Boniface, dit *Roland*.
1263. Pierre, dit *le Petit-Charlemagne*.
1268. Philippe Ier.
1284. Amédée V, *le Grand*.
1293. Edouard.
1329. Aymon, *le Pacifique*.
1343. Amédée VI, *le comte Vert*.
1383. Amédée VII, *le comte Rouge*.

DUCS.

1392. Amédée VIII.
1451. Louis.
1465. Amédée IX, *le Bienheureux*.
1472. Philibert Ier, *le Chasseur*.
1482. Charles Ier.
1489. Charles II.
1496. Philippe II.
1497. Philibert II, *le Beau*.
1504. Charles III, *le Bon*.
1553. Emmanuel-Philibert, *Tête de Fer*.
1580. Charles-Emmanuel Ier, *le Grand*.
1630. Victor-Amédée Ier.
1637. François-Hyacinthe.
1638. Charles-Emmanuel II.

ROIS.

1675. Victor-Amédée II.
1730. Charles-Emmanuel III.

1773. Victor-Amédée III.

1796. Charles-Emmanuel IV.

1802. Victor-Emmanuel.

1821. Charles-Félix.

1831. Charles-Albert, aujourd'hui régnant, né le 2 octobre 1798, roi le 27 avril 1831; ce prince a deux fils, savoir : Victor-Emmanuel-Marie-Albert-Eugène-Ferdinand-Thomas, *duc de Savoie*, né le 14 mars 1820; et Ferdinand-Marie-Albert-Amédée-Philibert-Vincent, *duc de Gênes*, né le 15 novembre 1822.

LE PIÉMONT.

Cette contrée d'Italie, qui porte le titre de *principauté*, est le deuxième des sept pays qui composent les royaume et états de Sardaigne; en terre ferme le Piémont est borné, au nord et à l'ouest, par les Alpes; au sud, par les Apennins; et à l'est, par le Tésin, qui le sépare de la Lombardie, et par le duché de Parme. Sa superficie est de treize mille lieues carrées; sa population de 2,577,682 habitants. C'est un pays plat, fertile et agréable, situé au pied des montagnes, ce qui lui a fait donner le nom qu'il porte, et traversé dans toute sa lar-

geur par le Pô qui y reçoit un grand nombre de rivières très poissonneuses : la *Stura*, la *Sesia*, le *Tanaro*, et la *Bormida*. Il produit du blé, du seigle, de l'orge, du maïs, de la soie, du vin, des figues, des alises, des citrons, des limons, des oranges, des grenades, etc. La vigne, l'olivier, le noyer, le mûrier, y croissent en abondance, et les récoltes se succèdent sans que la terre en paraisse épuisée ou même fatiguée. Les habitants du Piémont tirent un immense revenu de l'éducation des vers à soie, et de la récolte annuelle de leurs forêts de mûriers qui prend chaque année une extension nouvelle. Un grand avantage qui résulte de cette culture, c'est que le mûrier prospère sur un sol qui se refuse à toute autre végétation. Le riz est aussi une branche de produit, mais qui n'existe que dans les cantons où le sol est humide ou sujet à des inondations périodiques. Les riches terrains d'alluvion, dont la plaine se compose principalement, donnent d'excellentes récoltes de froment, de lin, de chanvre, et sont couverts de gras pâturages pour élever des bestiaux dont il se fait chaque année une exportation considérable. Le blé de Turquie y croît également avec abondance et d'une qualité supérieure. Dans les lieux élevés et sur les collines qui bordent ou traversent le pays, le sol est léger, aride et graveleux; aussi on le destine ordinairement aux vignobles qui deviendraient une branche étendue et importante du re-

venu public, si on apportait à leur culture le même soin et la même industrie qu'en France.

On trouve en Piémont des mines d'or et d'argent, de cuivre et de fer, qui, bien exploitées, pourraient être d'un grand rapport. Les forêts abondent en gibier, les bestiaux y sont très nombreux ; les cités et les villages y sont les uns sur les autres. Sous le rapport de son aspect physique et de ses productions, le territoire du Piémont est un des plus variés qui existent dans l'enceinte immense des Alpes, disposées à l'entrée de l'Italie comme un admirable portique dont la majesté *raconte la gloire* de l'éternel architecte. Vu de ces sommets, qui bornent les plaines de Turin et du Pô, ce pays réunit tout ce qui peut produire dans l'homme un sentiment de surprise et d'agréable admiration ; une vaste plaine, sur laquelle sont dispersés une multitude de villes, de bourgades, de châteaux et de maisons de campagne habités par la noblesse, se déroulent aux pieds du spectateur émerveillé ; par derrière et au-dessus de ce premier plan, les Alpes se montrant dans toute leur sauvage sublimité, étalent leurs sommets glacés, leurs masses de granit informes et escarpées, tantôt couvertes de noires forêts, tantôt séparées par d'affreux précipices, au fond desquels bouillonnent des torrents dont les eaux se rendent à la vallée. Des montagnes isolées, formant comme les avant-postes de ce groupe colossal des Alpes, font disparaître

la plaine, et, couronnées par d'anciens monuments religieux ou féodaux, elles servent comme de jalons historiques, et contribuent à rappeler la mémoire des faits qui se rattachent à chacune d'elles. Après l'église de la *Superga*, le plus remarquable de ces édifices, construits sur le roc, est le monastère de Saint-Michel, perché, comme un nid d'aigle, sur un rocher à pic qui domine le village de *Santo-Ambrogio ;* le château de Rivoli n'est pas moins remarquable par sa position.

De toutes ces montagnes, qui forment la chaîne des Alpes Pennines, entre la province d'Aoste, en Piémont, et la Savoie, il en est une vers laquelle un cœur chrétien se sent plus particulièrement attiré, c'est celle du Grand-Saint-Bernard, dont la cime est élevée de deux mille quatre cent vingt-huit mètres au-dessus du niveau de la mer. Après qu'on a vu Genève et son lac, Chamouny et le Mont-Blanc (1). Après avoir admiré, du haut du col de *Forclaz*, la longue et étroite vallée où

(1) Chamouny est un bourg de Savoie, à 18 lieues de Genève, au pied du Mont-Blanc ; célèbre par les visites que les étrangers font à la vallée qui porte son nom, dont les prairies favorisées par l'humidité du sol et des roches, forment la principale richesse. Cette vallée est arrosée par l'*Arve,* qui prend sa source au col de Balme, située à l'extrémité sud-ouest de la vallée, et formée au nord par le *Brévent* et les *Aiguilles-Rouges ;* au sud, par le groupe du Mont-Blanc. Le bourg, qui a une population de 1,700 habitants, doit son origine à un monastère de Bénédictins, fondé en 1099, par un comte de Genève. La vallée de Chamouny est restée inconnue aux étrangers, jusqu'en 1741, époque à laquelle deux Anglais y parvinrent après bien des difficultés.

serpente le Rhône, et où le génie de la France a laissé comme une trace immortelle, la belle route du Simplon (1), on descend à Martigny, vieille ville romaine, près de laquelle le grand Maurice et les héros de la légion thébaine, ont versé leur glorieux sang (2); de Martigny à l'hospice du *Saint-Bernard*, il y a sept ou huit heures de route, dont la moitié peut se faire en voiture. Le chemin, creusé sur le flanc d'une montagne, est suspendu sur un précipice au fond duquel écume la *Drance*, torrent impétueux et bruyant comme tous ceux des grandes Alpes. Au village de Lidde on quitte son

(1) La montagne du Simplon n'est pas seulement célèbre par la magnifique route qui la traverse, mais encore par le passage de l'armée française en 1800. Cette route, pratiquée en 1811 par ordre de Napoléon, coûta six années de travaux. Elle part de Glitz, près de la rive gauche du Rhône, traverse le torrent de la *Sattina*, et, après avoir serpenté sur les flancs escarpés des rochers, arrive au col du Simplon, haut de 2500 mètres au-dessus du niveau de la mer, et se termine à la ville d'*Ossola*. Sa longueur est de 14 lieues et sa largeur de 8 mètres. Le Simplon (en allemand *Sempelen*, en italien *Sempione*), a donné sous l'empire son nom à un département français, dont le chef-lieu était Sion, en Valais.

(2) Saint Maurice, chef de la Légion Thébaine, toute composée de Chrétiens, fut appelé d'Orient l'an 286 pour aller combattre les Bagaudes, sous les ordres de l'empereur Maximilien-Hercule. Ce prince, s'étant arrêté à Octodurum (Martigny, en Valais), et ayant ordonné des sacrifices, la Légion Thébaine alla camper à Agaune (Saint-Maurice), et refusa d'exécuter les ordres sacriléges de l'empereur, qui, furieux, la fit d'abord décimer, puis fit massacrer tout ce qui la composait le 22 septembre. On croit posséder à Vienne la tête de saint Maurice, à Angers son bras droit, à Mirepoix son bras gauche. Autrefois, en France, la fête de saint Maurice était obligatoire.

char pour prendre un mulet, si mieux on n'aime aller à pied. A mesure qu'on avance, les aspects deviennent plus sauvages, les arbres se rabougrissent, puis cessent tout-à-fait de raviver le paysage, l'herbe elle-même disparaît et les plaines de neige commencent. Près du point le plus élevé du passage et sur le bord d'un petit lac, s'élève enfin l'hospice fondé, en 962, par la pieuse charité de saint Bernard de Menthon (1), et desservi par

(1) Né au château de Menthon, près d'Annecy, en Genevois, au mois de juin 923, d'une des plus illustres maisons de Savoie, Bernard montra dès son enfance le goût le plus prononcé pour les lettres et pour la vertu. Malgré ses parents, il se consacra à l'état ecclésiastique, et se retira à Aoste, en Piémont, où il reçut les ordres sacrés. Devenu archidiacre de l'église d'Aoste, il fit des missions dans les montagnes voisines, dont les habitants, quoique chrétiens, étaient encore attachés à d'anciennes superstitions, et conservaient religieusement quelques monuments du paganisme. Dans son zèle, Bernard les fit renverser. De ce nombre était un temple de Jupiter dans cette partie des Alpes qu'on appelait pour ce motif le mont *Ioux* ou mont Joïen (*mons Iovis*), ainsi que la colonne *Ioïenne*, consacrée aussi à Jupiter. A l'endroit où étaient ces deux monuments, il fit bâtir deux hôpitaux, appelés aujourd'hui de son nom, de même que cette partie des Alpes, *le Grand* et *le Petit-Saint-Bernard*. Frappé des périls que rencontraient les pèlerins français et allemands en se rendant à Rome, il avait voulu leur offrir un asile assuré. Il fonda à perpétuité une donation, avec la condition expresse qu'elle serait employée à recueillir, loger et héberger gratuitement les pèlerins et les voyageurs qui traverseraient le mont Joux. Des chanoines réguliers de Saint-Augustin desservaient ces deux hôpitaux avec un zèle et une générosité qui ne se sont jamais démentis; saint Bernard lui-même fut leur premier supérieur, avec le titre de prévôt. A peine eut-il achevé cette noble et immortelle entreprise, qu'il alla porter la lumière de la foi aux peuples de la Lombardie, à l'ouest du mont Joux. Après en avoir converti un grand nombre, il se ren-

des religieux de l'ordre de Saint-Augustin ; ils parcourent tous les environs, pendant les mois les plus dangereux, avec de gros chiens dressés à porter des secours aux voyageurs égarés et à les chercher sous les neiges ; quand un malheureux est découvert, il est emporté au couvent, où il reste, jusqu'à son parfait rétablissement, sans payer aucune rétribution ; c'est aux mêmes conditions que sont accueillis les voyageurs qui arrivent au monastère. Les corps de ceux qui meurent dans les neiges sont portés dans la chapelle de l'hospice, ils s'y conservent deux ou trois ans sans altération, après quoi ils se dessèchent comme des momies. En été, il y gèle tous les matins ; dans les plus grands froids, le thermomètre descend jusqu'à vingt et même vingt-deux degrés centigrades. Le petit lac voisin ne nourrit aucun poisson, il est gelé neuf mois de l'année. Malgré les dangers que présente le passage du Mont-Saint-Bernard, sept à huit

dit à Rome, où il eut la satisfaction de voir confirmer par le Saint-Père l'institut qu'il avait fondé. Les priviléges qui furent accordés à ses deux hôpitaux ont depuis été confirmés successivement par divers papes, tels que Jean XXII, Martin V, Jean XXIII, Eugène IV. De retour en Lombardie, saint Bernard cultiva avec persévérance les fruits du christianisme qu'il avait lui-même semés. Il mourut à Novarre le 28 mai 1008, à l'âge de 85 ans, après une vie encore plus pleine de bonnes œuvres et de vertus que de jours. L'année suivante il fut canonisé. Telle est la puissance de la vertu que saint Bernard et ses successeurs, toujours fidèles à leur institut, ont forcé l'approbation et les éloges d'une certaine *philosophie* pour laquelle rien ne semblait sacré.

mille personnes le traversent annuellement ; cette route existait du temps des Romains, et son établissement paraît au moins remonter à Jules-César. En 1799, les Autrichiens et les Français se battirent près du couvent pendant toute une journée; et, en 1800, l'armée de réserve, forte de trente mille hommes, commandée par Bonaparte, franchit le Saint-Bernard avec la cavalerie et l'artillerie. On a élevé dans la chapelle du monastère un monument à la mémoire du général Desaix.

Le Petit-Saint-Bernard, montagnes des Alpes grecques, et aussi dans les états sardes, est, sur la limite de la Savoie et du Piémont, à trois lieues du Mont-Blanc. C'est le passage le plus commode de toute la chaîne des Alpes; il fut franchi par Annibal, lorsque ce général marchait sur Rome. On y trouve un hospice desservi par une congrégation de prêtres; il est à deux mille cent quatre-vingt-douze mètres au-dessus de l'Océan.

Le nom de Piémont porte avec lui son étymologie, prise de la position naturelle de cette principauté qui s'étend à la base des montagnes, mais ce nom est moderne; sous l'ancien nom de *Ligurie*, le pays renfermait plusieurs provinces distinctes, dont les *Statielli* habitaient la partie orientale; les *Vagienni*, le pays qui s'étend entre le Pô et le Tanaro; et les *Taurini*, qu'on nommait ainsi parce que leurs enseignes militaires représentaient un taureau, occupaient l'espace fertile compris

entre le Pô et la Doria-Riparia ; la contrée située en la Doria-Baltea et la Sesia, avait pour habitants les *Libeti* ; ce territoire fait maintenant partie des diocèses de Biella et de Vercelli.

Ce n'est plus que dans le Piémont, pays essentiellement catholique, qu'on retrouve, dans trois vallées qui portent leur nom, les restes de ces sectaires *Vaudois* qui commencèrent à paraître en France vers 1160 et 1180 (1).

(1) Les Vaudois eurent pour chef un riche marchand de Lyon, nommé Pierre Valdo, né à Vaud, en Dauphiné, dans le XIIe siècle. Valdo, effrayé de la mort subite d'un de ses amis, qui tomba presque à ses pieds, distribua tous ses biens aux pauvres, et, voulant inspirer aux autres le même détachement des richesses, se mit à prêcher la pauvreté évangélique. En peu de temps plusieurs personnes se joignirent à lui, et formèrent une secte appelée les *Pauvres de Lyon*, *Chaisnards*, *Ioséphites*, *Barbes*, *Subathates* ou *Insabates*, ou les *Vaudois*, du nom de leur chef. Bientôt leur zèle s'échauffe : quoique laïcs et sans mission, ils s'érigent en apôtres et en réformateurs. Valdo leur expliquait le Nouveau Testament en langue vulgaire, leur persuadait que les chrétiens étaient tous prêtres, et que tous étaient obligés d'instruire leur prochain. En vain l'église de Lyon voulut les restreindre dans les bornes de la pratique de leur pauvreté, ils s'élevèrent contre le clergé ; les foudres du Vatican semblèrent allumer le feu de leur fanatisme. Ils prétendirent que l'église romaine avait cessé d'être la vraie église depuis qu'elle avait des possessions et des biens temporels : d'où ils conclurent que leur société était la seule, la véritable église, parce qu'elle suivait la pauvreté évangélique ; qu'ainsi, eux seuls avaient le droit d'excommunier. Leur parti devenant de jour en jour plus fort, les erreurs se multiplièrent aussi : ils renouvelèrent celles de *Vigilance*, sur les cérémonies lithurgiques, sur le culte des saints et des reliques, et sur la hiérarchie de l'église ; celles des *Donatistes*, sur la nullité des sacrements conférés par de mauvais ministres, et sur la nature de

Les vallées Vaudoises sont situées sur les confins de la France et de l'Italie, sur la frontière ouest du Piémont,

l'Eglise; celles des *Iconoclastes*; et ajoutèrent que l'Eglise ne peut posséder aucun bien temporel. Cette dernière prétention leur fit trouver des protecteurs dans plusieurs seigneurs laïcs. Leurs doctrines furent condamnées par le concile de Latran en 1179. Le zèle des missionnaires, l'autorité royale, le sang répandu dans des combats fréquents, la ferveur des croisades, les poursuites de l'inquisition, obligèrent enfin ces fanatiques à se disperser, et en détruisirent un grand nombre, sans anéantir la secte. La plus grande partie se répandit dans le Languedoc et dans le Dauphiné, et se confondit avec les *Albigeois*. Les siècles suivants virent de nombreuses armées marcher souvent contre ces hérétiques, sans les détruire, jusqu'à ce qu'en 1498, Philippe II, duc de Savoie, leur permit le libre exercice de leur religion dans les vallées du Piémont, où ils s'étaient fortifiés. Vers le milieu du XVIe siècle, Decolampade et Bucer, apôtres de la réforme en Suisse, écrivirent aux Vaudois pour les engager à se réunir aux églises prétendues réformées : malgré la différence de leurs croyances, l'union se fit. Ils forment aujourd'hui une population de 22,000 âmes à peu près, possédant treize églises. Conformément aux anciennes doctrines de leur chef, exposées ci-dessus, les Vaudois croient qu'il est permis à tout laïc de prêcher l'évangile, de consacrer l'eucharistie et d'absoudre des péchés; que le baptême et la confirmation ne sont que des cérémonies extérieures; que le culte des saints est idolâtrique. Ils repoussent la confession auriculaire, les indulgences, le purgatoire, le jeûne, l'abstinence, l'état monastique, les exorcismes, l'extrême-onction, toute formule de prières autres que le *Pater*. Ils croient que l'on ne doit aucune obéissance ni au pape, ni aux évêques, et que ceux-ci n'ont aucune dignité ni puissance au-dessus des prêtres. Leurs ministres ou prédicateurs sont appelés *Barbes*. Voir *Histoire Eccl. des églises réformées*, recueillie en quelques vallées de Piedmont et circonvoisines, autrefois appelées *Eglises Vaudoises*, comm. dès 1160, et finiss. en 1643, par P. Gilles. Genève, J. Du Tournus, 1644, pet. in-4° ; *Hist. gén. des églises évangéliques des vallées de Piémont* ou *Vaudoises* ; div. en 2 liv., p. J. Leger. Paris, J. Le Carpentier, 1699, in-fol.

et comprises entre la frontière de France à Briançon, et les provinces italiennes à Pignerol, Suze et Saluces; ce sont les vallées de *Luzerne* et de *Pelice;* de *Rora* et d'*Angrogne*; et la vallée de *Saint-Martin*, qui forment ensemble ce qu'on appelle les *vallées Vaudoises*, ou *vallées protestantes du Piémont*.

Par des motifs dont il ne m'appartient pas d'apprécier la sagesse ou l'opportunité, les Vaudois sont soumis à un régime particulier qui les exclut de tout commandement dans l'armée et de tous les emplois judiciaires ou civils. Du reste, le roi Charles-Albert est autant rempli de dispositions favorables pour ses sujets protestants que pour tous les autres de ses états; il sait reconnaître le mérite partout où il se rencontre, et applanir, par des récompenses ou des témoignages de bienveillance, la ligne de démarcation qui existe entre les habitants des vallées et ceux de la plaine. Les encouragements que ce prince prodigue aux sciences et à la littérature, sans acception de personnes, son empressement à adopter toutes les mesures qui peuvent contribuer à augmenter la gloire nationale, tout se réunit pour prouver que le cœur de ce monarque, aussi sage qu'éclairé, est animé du désir de rendre une justice égale à tous ceux qui vivent sous sa paternelle autorité; ses ministres sont également connus par leurs sentiments libéraux, et par cette sagesse d'administration qui sait allier la justice et l'indulgence,

et surtout par le zèle ardent avec lequel ils secondent les vues généreuses du roi.

L'histoire du Piémont se confond avec celle d'Italie jusqu'à l'époque féodale ; il était possédé alors par les marquis de Suze, d'Ivrée, de Montferrat et de Saluces. Les comtes de Savoie, par leurs alliances avec les héritières de ces maisons, en devinrent maîtres, et depuis lors le Piémont fit partie du comté de Savoie, devenu, en 1684, royaume de Sardaigne.

Cependant les rois de France avaient des prétentions sur le Piémont et sur ses dépendances, fondées, suivant eux, sur ce que cet état avait été possédé par les rois de Naples, comtes de Provence, de la première maison d'Anjou, et usurpé sur la reine Jeanne 1re par les comtes de Savoie, en 1346 et 1347 ; mais les ducs de Savoie alléguaient contre ces prétentions la possession de leurs prédécesseurs et les renonciations de quelques-uns des rois successeurs des maisons d'Anjou (1).

Les Piémontais sont industrieux, spirituels, fort affables envers les étrangers, gais, fidèles à leurs souverains, et fort attachés à la religion catholique ; il y a, parmi eux, un grand nombre de familles nobles et illustres. Parmi toutes celles que je serais heureux de citer ici, brille au premier rang cette famille des *Marquis de Saluces*, qui tient une grande place dans l'histoire de ces contrées ; au nombre desquels on distingue *Michel-Antoine*, qui commandait l'armée française dans le royaume de Naples et assista aux batailles de Marignan et de Pavie (2).

(1) Gaillard, *Hist. de François Ier*, tom. III, page 496.

(2) Bien que le patriciat ait conservé ici sa richesse et la faculté de créer des majorats, il n'est pas moins justiciable des mêmes tribunaux que le peuple. Or ces tribunaux sont en grande majorité, composés de personnes qui n'appartiennent pas à la noblesse, de sorte qu'il est aisé de prévoir de quel côté inclinerait la partialité, s'il pouvait y en avoir.

Conquis en 1798 par les Français, qui en furent chassés par les Autrichiens, et qui y rentrèrent après la bataille de Marengo, le Piémont fut réuni, en 1801, à l'empire, dans lequel il formait les départements de la *Doria*, de la *Stura*, du *Pô*, de la *Sesia* et du *Tanaro*; il fut rendu au roi de Sardaigne en 1814. Cette principauté forme aujourd'hui quatre gouvernements, subdivisés en vingt-et-une provinces : *Turin*, capitale du pays et de tout le royaume de Sardaigne; *Coni*, *Alexandrie* et *Novare*.

Parmi tant d'objets divers qui fixent l'attention des étrangers dans la plaine magnifique du Piémont, le plus remarquable de tous est la ville de Turin, résidence du roi et des administrations principales. Cette reine des campagnes est dominée par la somptueuse église de *la Superga* qui, en se dessinant sur un ciel d'azur, imprime à la cité un caractère de royale magnificence.

Turin, la plus ancienne ville de la Ligurie, suivant le témoignage de Pline, est l'ancienne *Augusta-Taurinorum*, capitale de ce peuple belliqueux appelé *Taurini*, dont j'ai parlé ci-dessus. Saccagée par Annibal, elle fut rebâtie sous Jules-César, soixante ans avant Jésus-Christ. Vers le IVe siècle, elle passa de la domination des Romains sous celle des Lombards; alors elle devint la capitale d'un duché, dont les titulaires furent remplacés plus tard par des comtes et des marquis; après diverses vicissitudes, Turin tomba au pouvoir des ducs de Savoie. François 1er la prit sous Charles-Quint en

1536; les Français s'en emparèrent en 1798, y rentrèrent en 1800, et la conservèrent jusqu'en 1814; mais depuis lors, elle a continué à être occupée par ses légitimes souverains.

La régularité de son plan, disposé en échiquier, le grand nombre de ses édifices et de ses palais; le style élégant d'architecture qui les distingue plus ou moins somptueusement, en font une des capitales les plus belles de l'Europe; son heureuse position au confluent du *Pô* et de la *Doria-Riparia*, a été encore embellie par les travaux de l'art. Quoiqu'elle ne soit ni étendue ni populeuse, car un recensement assez nouveau ne porte sa population qu'à 116,270 habitants, son aspect présente néanmoins quelque chose d'imposant, et, vu de loin, l'ensemble de ses rues droites et de ses plans symétriquement bâtis, offre, en général, les plus harmonieuses proportions. Les deux principaux architectes à qui sont dus ses plus beaux monuments religieux et civils, sont Guérini et Juvara.

Turin est divisé en cent quatre-vingt-quinze îlots ou petits quartiers, dont les noms sont inscrits aux angles; ils sont, en grande partie, carrés dans leur configuration, ce qui contribue à la distribution régulière de la ville, à la beauté et à l'alignement de ses rues, à l'agrément général et à l'étendue des points de vue. On y compte treize places et quatre-vingt-quatre rues parfaitement

dressées et se croisant à angles droits. On y entre par quatre portes, savoir : celles de *Suze*, du *Pô*, du *Palais* et la *Porte-Neuve*, toutes ornées d'une architecture monumentale, particulièrement celle du Pô, à l'est, et la Porte-Neuve, au midi, qui sont revêtues de marbres et enrichies de colonnes et de statues.

Le roi Charles-Albert, voulant orner d'un monument d'art remarquable le centre de la plus belle place de la capitale, y a fait élever la statue équestre de ce célèbre duc de Savoie, Emmanuel-Philibert, qui augmenta par sa valeur les états que lui avait transmis son père, et qui épousa Marguerite de France, fille du roi Henri II. Cette statue, fondue à Paris sur l'œuvre de Marochetti, né dans cette dernière ville, d'un père Piémontais, fit partie de l'exposition publique, au Louvre, en 1839, où, pendant deux mois, élevée au milieu de la cour, sur un socle de bois, elle fit l'admiration des Français et des étrangers. Le roi, voulant témoigner toute sa satisfaction à un artiste qui avait si bien accompli ce qu'il en attendait en cette occasion, l'a décoré de l'ordre du mérite civil de Savoie. Le conseil municipal de Paris, appréciant à son tour le talent de M. Marochetti, lui a fait exécuter plusieurs monuments pour l'église paroissiale et royale de Saint-Germain-l'Auxerrois, dont je viens de terminer la monographie, actuellement en souscription (1).

(1) Je ne puis résister au désir de citer ici deux autres artistes piémontais

La ville a environ une lieue de circonférence et est entourée de boulevarts très beaux pratiqués sur les retranchements élevés primitivement pour sa défense. Là où règne aujourd'hui une large voie, plantée d'arbres réguliers, s'élevaient des murs pour enceindre la ville, et devant ces murailles et ces bastions, de larges fossés avaient été creusés. Mais Turin, en croissant et en s'embellissant, a brisé sa ceinture de pierres; ce qui avait été *limites* se trouve aujourd'hui, en quelques endroits, couvert de maisons pittoresques, et ce qui avait servi à

résidant à Paris, MM. Storelli, père et fils, dont les savantes et suaves productions, empreintes du sentiment religieux et d'un amour profond de la patrie, dont ils font le noble orgueil, par leur tendance à reproduire ses fastes glorieux ou ses sites imposants, sont chaque année remarquées avec intérêt aux expositions du Louvre. Cet éloge ne paraîtra point exagéré en rappelant que les plus beaux tableaux de M. Storelli père ont trouvé place dans le palais du roi Charles-Albert, à Turin, et en France, dans les galeries de Neuilly, Versailles et Trianon, et lui ont valu d'être décoré des ordres du Mérite civil de Savoie et de la Légion-d'Honneur. M. Storelli fils, digne élève et émule de son père, a obtenu deux médailles d'or aux expositions du Louvre, et plusieurs de ses ouvrages ornent aussi la galerie royale de Turin et celle de Neuilly. Dans un tableau de saint François d'Assises, qui était au salon de 1842, le jeune artiste a reproduit, avec cette entente parfaite des convenances religieuses, à laquelle nous sommes peu accoutumés aujourd'hui, où l'on prend assez ordinairement le type des bienheureux sur les suppôts d'estaminet ou les grisettes; il a reproduit, dis-je, dans les traits et l'attitude de l'humble patriarche des Frères Mineurs, l'amour profond de la charité qui animait ce grand saint, dont la mission fut de ramener les esprits à la simplicité de la foi par la prédication, de placer la pauvreté sur un trône, et de la saluer dame et maîtresse du monde.

la défense de cette capitale ne sert plus aujourd'hui qu'à ses plaisirs (1). Les moyens de sûreté contre ses ennemis extérieurs ont fait place à des allées de verdure où les habitants, sous le rapport de la santé et de la distraction, trouvent à la fois agrément et utilité. Il ne reste plus de tout ce gothique appareil de guerre que la citadelle que fit élever le duc Emmanuel-Philibert, dans la seconde moitié du XVIe siècle.

Rien n'est plus admirable que l'entrée de Turin par la porte de Suze, dont la rue sur laquelle elle débouche, très longue et parfaitement droite, va se terminer à la place du Château-Royal, qui n'apparaît que comme un point dans l'éloignement, de sorte que cette perspective, de la plus grande beauté, offre peu d'analogue. Les habitations qui bordent cette rue sont d'une architecture noble autant que grandiose, quelques-unes même, occupées par de simples bourgeois, pourraient être prises pour des édifices publics ; on entre dans chacune d'elles par un vestibule orné de colonnes et de pilastres, entre lesquels on aperçoit, de la rue, le fond de la cour, qui assez communément est orné d'une peinture murale ou de sculptures en relief d'un bel effet; ce qui caractérise

(1) Dès le IXe siècle Turin était fortifié : Amoloz, qui fut évêque de cette ville de 880 à 901, en ayant été, suivant la chronique de Novarre, chassé par ses habitants, et, y étant rentré au bout de trois ans avec des troupes, il en fit raser les fortifications et les tours.

spécialement ces maisons particulières, c'est que chaque fenêtre est protégée par des jalousies en saillie, ou contrevents vénitiens, et couronnée par un fronton gracieux.

De la rue du Pô, ornée d'arcades de chaque côté, et qui aboutit à un pont majestueux, on jouit de la vue du péristyle à colonnes et fronton grecs, d'une superbe église, dédiée à *la grande* mère de Dieu, toute de marbre, de forme ronde, et couronnée d'une coupole comme le Panthéon romain; d'un couvent de capucins assis sur le versant d'une colline verdoyante, de la Vigne de la Reine, et de nombreuses *villas*, dispersées sur les coteaux; cette belle rue, ainsi flanquée de longues galeries en cloîtres, comme notre Palais-Royal, à Paris, est une promenade où l'on trouve dans toutes les saisons un ombrage ou un abri.

Le pont du Pô, composé de cinq arches, construit tout en marbre et en granit, peut être cité comme un des plus beaux modèles de ce genre d'architecture, parce qu'il réunit le double avantage d'une élégante légèreté et d'une parfaite solidité. A l'autre extrémité de la rue du Pô, on voit, sur une vaste place, l'ancien palais des ducs de Savoie, objet de curiosité archéologique et historique, auquel se rattache une multitude d'intéressants souvenirs des événements qui s'y sont passés.

Les amateurs de ces anciens monuments, et surtout les Français, voient avec plaisir le palais royal de *Valentino*, flanqué de tours carrées, et coiffées de toits aigus

dominant l'édifice qui s'élève sur la rive du Pô, et qui fut bâti par Christine de France, fille de Henri IV et de Marie de Médicis; femme du duc Victor-Amédée Ier, qui le destina pour être la maison de plaisance des princes, ses fils. On y lit cette inscription commémorative :

« *Hic ubi fluviorum rex, ferocitate depositâ, placide quiescit, Christina a Francia, Sabodiæ Ducissa, Cypri regina, tranquillum hoc suum delicium regalibus filiorum otiis dedicavit. Anno pacato* 1660 (1) ».

Une foule d'autres détails historiques, chers aux Français, se rattachent à la ville de Turin; je me bornerai à rappeler ici que Blanche de Montferrat, veuve du duc Charles Ier, reçut, à Turin, Charles VIII, roi de France, passant en Italie pour aller conquérir le royaume de Naples; et que Philibert II y reçut aussi Louis XII, lors de sa descente en Italie pour la conquête du Milanais (2).

Turin possède, outre ses somptueux palais, un beau

(1) « *En ces lieux où le roi des fleuves, après avoir déposé l'impétueuse rapidité de son cours, repose tranquillement ses eaux, Christine de France, duchesse de Savoie et reine de Chypre, a consacré ce paisible et délicieux séjour aux nobles loisirs de ses fils. L'an de paix* 1660. »

(2) Je serais heureux de pouvoir rappeler dans cet ouvrage, dont le cadre est si restreint, beaucoup d'autres circonstances historiques qui rattachent les Maison et États de Savoie à la France, et lient les peuples par une antique et douce confraternité. Mais je ne puis m'empêcher de mentionner avec éloge, Anne-Marie d'Orléans, fille de Philippe d'Orléans, frère du roi Louis XIV, et femme de Victor Amédée II, roi de Sardaigne. Cette Princesse possédait un cœur excellent et un esprit pieux et solide. Elle mourut en 1727,

théâtre, une université, un cabinet d'histoire naturelle et de physique, une bibliothèque (1), un musée d'antiquités, un observatoire, une académie royale des sciences, une académie de musique, une autre de peinture et de sculpture; des écoles des arts, de droit, de médecine, de chirurgie; un jardin botanique, deux colléges, une société royale d'agriculture, une académie militaire pour l'éducation des jeunes gens nobles, une école vétérinaire, plusieurs musées ou galeries de peinture, de sculpture et de numismatique; de beaux hôpitaux, des couvents d'hommes et femmes, et un archevêché dont la juridiction s'étend par tout le Piémont (2).

Les bornes que je me suis imposé dans cet aperçu, ne

quatre ans avant que son royal époux abdiquât une couronne qu'il avait acquise par tant de travaux, et qu'il avait portée avec tant de gloire. On voit le tombeau de cette Princesse à Chambéry, dans un hôpital qu'elle a fondé, et qui perpétuera dans les siècles à venir son éminente charité.

(1) La bibliothèque de Turin fondée au xve siècle, mais considérablement augmentée depuis 1580, contient entre autres richesses littéraires, 2,500 manuscrits. Dans ces derniers temps, elle a reçu du savant *Valperga-Caluso*, un legs très précieux en manuscrits et en imprimés.

(2) Un des établissements publics des plus curieux et des plus importants de Turin est l'arsenal, qui renferme tout ce qui est nécessaire à la fabrication du matériel de guerre et à l'instruction des artilleurs. On y trouve un laboratoire chimique et métallurgique, un cabinet minéralogique, un cabinet de physique, une bibliothèque de 4,000 volumes relatifs à l'art de la guerre, une fonderie de canons, une usine de constructions, l'établissement lithographique pour les dessins du matériel, une usine pour les machines, une salle de modèles, une fabrique d'armes, etc.

me permettent pas de parler avec détail de cette foule d'églises collégiales, paroissiales et conventuelles, plus ou moins magnifiques, qu'on rencontre à chaque pas dans Turin, où Dieu reçoit continuellement le tribut d'adoration et d'amour qui lui est dû. Leur nombre, leur propreté recherchée et la richesse de leur décoration tant intérieure qu'extérieure, sont un témoignage permanent de la profonde piété des Turinois, et de l'humble affection qui les porte à servir Dieu, de tout leur pouvoir, avec une ferme confiance dans sa divine bonté. Nous allons bientôt rappeler comment ils manifestèrent ce dernier sentiment pendant une récente calamité publique.

L'église métropolitaine de Turin, sous le vocable de Saint-Jean-Baptiste, conserve plusieurs reliques précieuses, en très grande vénération dans le pays; mais le Saint-Suaire de Notre-Sauveur, si digne de vénération, et confié à la garde d'une confrérie, notable par son importance et ses priviléges, est celle, de toutes ces reliques, qui est la plus fameuse, et dont l'authenticité a été souvent controversée en France, où plusieurs églises revendiquent l'honneur d'une semblable possession, entre autres l'église métropolitaine de Besançon, où le Saint-Suaire est montré au peuple deux fois l'année : le jour de Pâques et le dimanche après l'Ascension, du haut d'une galerie au-dessus du grand portail de la cathédrale, ce qui attire, dans cette église, une multitude incroyable de fidèles des provinces les plus éloignées.

La position de la ville de Turin, légèrement inclinée vers le Pô, et l'excellente police qui y règne, sont les causes principales de son extrême propreté. La salubrité y est particulièrement assurée, dans l'été, au moyen d'écluses qu'on ouvre la nuit, de sorte que pendant plusieurs heures, les rues sont traversées par un courant rapide des eaux de la Doire, qui rafraîchit l'air tout en entraînant les immondices. Ce même moyen offre aussi une grande facilité pour éteindre promptement le feu dans le cas d'incendie, sinistre sur lequel une compagnie de sapeurs-pompiers, instituée en 1827, veille avec sollicitude. Cette compagnie, composée de cinquante hommes, habillés et entretenus par la ville, est casernée à l'hôtel-de-ville, où sont conservés les pompes, machines et appareils nécessaires pour cet important service. Turin possède en outre deux compagnies d'assurances contre l'incendie, fondées par édits royaux des 13 juillet 1829 et 5 janvier 1833.

Le choléra, ce fléau de Dieu, tant annoncé et tant redouté, vint enfin tomber à l'improviste sur l'Italie. Pendant l'été et l'automne de 1836, il exerça à Gênes, à Nice et à Coni des ravages presque comparables à ceux de ces grandes pestes de l'antiquité et du moyen-âge, dont il nous est resté de si terribles récits. Les douloureuses émotions apportées de ces villes infortunées firent redoubler à Turin les précautions sanitaires. C'est sans doute à ces sages mesures, et surtout à une protection

spéciale de la Providence, que cette capitale dut le bonheur de ne voir tomber que sur un très faible nombre de victimes, le tribut qu'elle eut à payer à la mort. Bien qu'une assez grande quantité d'habitants, fuyant comme un troupeau de moutons à l'aspect d'un loup furieux, ait été chercher un asile momentané au milieu des Alpes, de la Suisse et de la Savoie, comme si la terrible épidémie, docile aux ordres suprêmes de celui qui l'envoyait, n'eût pu les rencontrer là, on doit dire à la louange des Turinois, que la portion la plus grande et la plus importante d'entre eux ne quitta pas la ville, prenant, de concert avec l'autorité religieuse et civile, toutes les précautions que paraissait exiger la santé publique, encourageant, par ses conseils et ses exemples, ceux qui s'abandonnaient à la frayeur.

Le malheur prend assez ordinairement les hommes au dépourvu, et les force à se montrer tels qu'ils sont. Le choléra a eu ses révélations partout où il a sévi : s'il y en a eu de tristes dans certains pays, il y en a eu de consolantes à Turin. Aussitôt qu'il fut officiellement annoncé, l'effet de cette nouvelle fut visible sur les visages. Cette grave préoccupation laissait peu de place aux pensées d'affaires publiques : les marchands ne s'occupaient plus de leur négoce, la civilisation se courbait devant Dieu ; le gouvernement, déclinant son autorité paternelle devant un pouvoir supérieur au sien, s'empressa de mêler une pensée du ciel à ses soins administratifs, et

de faire planer, sur la douleur générale, l'image d'un Dieu miséricordieux que les pleurs de ses enfants pouvaient seuls fléchir. Le peuple, groupé sur les places publiques, s'abandonnait à la tristesse, mais bientôt retrempant son courage dans la prière, les églises se remplissaient de monde, des processions se rendaient de l'une à l'autre en invoquant les suffrages de la Vierge et des saints; Turin ressemblait à une ville sur le point d'être envahie par l'ennemi monté sur la brèche. Mais enfin le fléau cessa et les diverses impressions qu'il produisit jetèrent dans les âmes de quelques indifférents des semences dont le temps et la Providence feront une riche moisson.

De tous les titres augustes que Dieu prend dans les saintes lettres, il semble se glorifier davantage de celui de *père des pauvres* et d'*appui de l'orphelin;* il n'y a rien de plus grand à ses yeux que de secourir les malheureux. Or, rien aussi n'est plus capable de proclamer la tendance d'un peuple et de son gouvernement vers la *charité,* cette première des vertus du christianisme, que le grand nombre de ces pieux asiles ouverts à toutes les misères et à toutes les douleurs. Sous ce point de vue, Turin est peut-être la ville la plus richement dotée de l'Europe: on en pourra juger par cette rapide énumération.

Hôpital majeur de Saint-Jean-Baptiste, pour les malades. Sa fondation remonte au commencement du XIVe siècle; il se compose de quatre cent dix-huit lits;

son revenu est de 230,000 francs ; il est administré par un conseil de douze directeurs, dont six chanoines de la métropole de Saint-Jean, six décurions de la ville, sous la présidence de monseigneur l'archevêque de Turin.

Hôpital de Saint-Maurice et Saint-Lazare, pour le traitement des maladies aiguës, fondé en 1572; c'était l'ancienne commanderie de Saint-Maurice; il est desservi par les vénérables sœurs de Saint-Vincent-de-Paule.

Hôpital de Saint-Louis-de-Gonzague, fondé en 1794, en faveur des infirmes qui manquent du nécessaire, et qui, par le genre de leur affection, ne peuvent être admis dans les hôpitaux ordinaires; il se compose de deux cents lits; son revenu est de 400,000 francs; l'administration, composée de quatorze membres, pris dans la société de Saint-Louis et nommés par le roi, est présidée par un chevalier de l'ordre supérieur de l'Annonciation. Cet établissement fait, en outre, visiter les infirmes, et leur distribue des secours à domicile.

Hôpital des Aliénés, fondé en 1728; son revenu annuel est de 229,000 francs. L'administration de ce charitable établissement se compose d'un président et de directeurs, nommés par le roi. Le prieur de l'insigne confrérie du Saint-Suaire en est directeur-né.

Hôpital militaire, institué en 1835 pour recevoir les militaires de la division de Turin ; il est dirigé par une administration purement militaire. Deux révérends pères

capucins desservent la chapelle, exercent les fonctions d'aumôniers et veillent à la discipline religieuse.

Hôpital de la Maternité, fondé en 1732 pour secourir les femmes enceintes et pauvres. Le nombre d'accouchements annuels est d'environ six cents. Les enfants trouvés y sont égalements reçus et élevés. Son revenu est d'environ 67,000 francs. Des patentes royales du 15 octobre 1822, ont modifié les réglements et l'administration de cette maison.

Compagnie des Femmes après l'accouchement, dite *Puerpère*. Sa fondation date aussi de 1732, et est due à l'édifiante charité de la reine *Polixène de Hesse-Reinfeld*, femme du roi Charles-Emmanuel III. Son but est de distribuer des secours aux femmes pauvres, qui ont fait leurs couches à domicile : leur nombre s'élevait à quatre cent soixante-sept en 1833. L'administration de cette œuvre est dirigée par un conseil de dames, dont une prieure, une trésorière, une secrétaire et plusieurs inspectrices. S. M. la reine en est prieure-née et perpétuelle.

Hôpital général de Charité. Sa fondation est très ancienne, mais il reçut une organisation nouvelle par édit royal du 7 avril 1817. Comme hospice il reçoit les pauvres vieillards des deux sexes, et les orphelins, pauvres et légitimes, pour leur donner une éducation chrétienne. Et comme hôpital, on y admet les individus des deux sexes, attaqués de maladies contagieuses. Une section, fondée par le banquier *Boggetto*, pour le traitement des

maladies secrètes, porte le nom de son fondateur. L'administration de cet hôpital est présidée par monseigneur l'archevêque de Turin.

Ergastule, ou maison de correction pour les femmes, dans laquelle est un hôpital destiné au traitement de celles qui sont affectées des maladies résultant de la débauche; fondée en 1776. L'administration dépend de la secrétairerie d'état de l'intérieur. Les deux établissements sont desservis par les filles de Saint-Vincent-de-Paul. Revenu : 72,000 francs.

Institution de l'Indigence instruite, fondée, en 1776, par le zèle charitable et collectif du comte Joseph Saint-Martin d'Azliè, et du vénérable abbé Laurent Chetto, pour instruire les pauvres des deux sexes dans les devoirs de la religion et la pratique des œuvres de piété; leur apprendre à lire, à écrire, les premiers éléments du calcul, et un état pour gagner honnêtement leur vie. Les garçons sont dirigés par la corporation des humbles frères de la *Doctrine chrétienne,* dans le couvent de Sainte-Pélagie; et les filles, par les sœurs de Saint-Joseph, sous le titre d'*Assistantes.* Le revenu de ce double établissement est de 56,000 francs. On y donne des dots à celles de ces pauvres filles qui se sont particulièrement distinguées par leur mérite et leurs vertus.

Dépôt de Mendicité, fondé en 1838, par le zèle persévérant et plein d'humanité de M. le marquis de Cavour,

vicaire et surintendant général de la police de la ville de Turin, au moyen de souscriptions volontaires et d'offrandes, dont le chiffre dépassait déjà 200,000 francs au moment où il fut ouvert, le 10 janvier 1840.

Retraite des Rosines, fondée en 1740, par *Rose Jovona*, pauvre et pieuse fille de Mondovi, sous la protection du roi Charles-Emmanuel III. Son revenu est d'environ 72,000 francs; son but est de recueillir des jeunes personnes pauvres, qui y sont entretenues dans des principes religieux, en travaillant de leurs mains, l'établissement devant se soutenir par le travail qui se fait dans la maison.

Institution royale de la Providence, fondée dans les premières années du XVIIe siècle, pour donner à de jeunes personnes une éducation chrétienne, et les former à l'éducation domestique par l'enseignement des divers travaux qui s'y rattachent. Il s'y trouve des pensionnaires placées par le gouvernement, et d'autres dont les places sont des fondations particulières. Le roi Charles-Emmanuel III, dont la bienfaisance était inépuisable, ayant pris cette œuvre sous sa protection en 1785, lui assigna de riches rentes et de grands priviléges.

Institution du Rosaire, ou retraite des *Sapellines*, ainsi nommée du nom de son vertueux fondateur, le révérend père Sapelli, de l'ordre des frères Prêcheurs ou Dominicains. Cette institution, créée en 1822, et que

S. M. le roi a pris sous son auguste patronage, a pour motif d'offrir aux jeunes filles un abri contre les dangers du monde, une instruction pieuse, et l'apprentissage de toutes sortes d'ouvrages de femmes. Sa direction interne est confiée aux religieuses du tiers ordre de Saint-Dominique, et l'administration générale a cinq administrateurs, institués par lettres royales du 30 janvier 1829.

Maison royale d'éducation des filles de militaires, fondée en 1778, et dotée par le roi Victor-Amédée III, de manière à leur procurer une éducation solide dans la piété, les lettres et tout ce qui convient à des personnes distinguées. Le revenu de cette maison était en 1838, de 18,148 francs. La direction est composée de cinq personnages éminents et d'une dame directrice. Le premier président de la chambre royale des comptes est le président-né de cette direction.

Monastère des Orphelins pauvres, fondé en 1550, desservi par les sœurs de Saint-Joseph, et administré par une congrégation de directeurs et de directrices, sous la présidence de monseigneur l'archevêque de Turin.

Hospice des Catéchumènes, fondé en 1600, pour y recevoir et instruire les infidèles et les hérétiques qui veulent s'éclairer des lumières de la foi et embrasser la religion catholique. Pendant tout le temps de leur instruction, les néophytes sont nourris et entretenus par

l'établissement, et, renonçant à leurs erreurs, ils sont baptisés à la cathédrale. En 1728, le philosophe Jean-Jacques Rousseau entra dans cet hospice pour y abjurer le calvinisme. Il est administré par douze membres de la confrérie du Saint-Esprit, présidés par le premier président de la chambre royale des comptes.

Institution du Refuge, fondée, en 1822, en faveur des femmes débauchées qui, résolues d'abandonner le vice et de persévérer dans le bien, donnent des preuves d'un vrai repentir. Leur nombre était de soixante-dix en 1838. Les moyens d'entretien de ce charitable établissement consistent dans les dons ou aumônes de personnes pieuses, et dans le produit des ouvrages de ces femmes repenties.

Maison royale des Veuves nobles, située sur une colline, auprès de Turin, et fondée, en 1786, par S. A. R. Madame Félicité de Savoie, sœur du roi Victor-Amédée III, pour y recevoir, moyennant une faible rétribution et même gratuitement, des femmes veuves de condition, dans une position peu aisée. Son revenu est de 72,000 francs.

Compagnie de la Miséricorde, sous le titre de Saint-Jean-Baptiste. Sa fondation est très ancienne; elle fut agrégée à l'archi-confrérie de la Miséricorde de Rome, par une bulle de S. S. Grégoire XIII, de l'an 1581. Son but principal est de visiter, secourir et consoler les

prisonniers, de leur donner des aliments; d'assister les malheureux qui vont subir la punition corporelle ordonnée par la justice, et en versant sur leurs douleurs le baume des bons conseils et de la prière, leur faire goûter jusqu'au moment suprême, les douces consolations de la religion et de la charité : il n'est rien, au reste, que le bon peuple de Turin entoure de plus de compassion, et la religion de miséricorde, qu'une exécution à mort; chose heureusement peu fréquente dans ce pays si bien civilisé.

Salles d'asiles, ou *Écoles des Enfants du peuple*, fondées dans le but d'élever les enfants des pauvres artisans, depuis l'âge de deux jusqu'à six ans, afin de les éloigner de la corruption précoce à laquelle ils sont nécessairement exposés, et de les instruire jusqu'à l'âge où, les caractères se développant, on peut juger de la tendance de leur conduite à venir. Offrant ainsi un bon exemple aux pères et mères pour éveiller leur sollicitude, et l'occasion d'une meilleure éducation. C'est à M. le marquis Tancrède Faletti di Barolo qu'est due la première salle d'asile, ouverte, en 1825, à l'enfance de Turin; ce généreux et charitable exemple fut bientôt imité par M. le comte Valperga de Masino, et, en 1838, le roi Charles-Albert, qui saisit toujours avec empressement tout ce qui tend au bien général de la société qui est la conséquence naturelle de celui que les salles

d'asiles assurent à chaque enfant en particulier, voulut en ériger une plus nombreuse dans son propre palais. Enfin, en 1839, une société s'est formée dans l'intention d'étendre le bienfait des salles d'asiles dans tous les quartiers de Turin.

École royale et normale des Sourds-Muets, fondée par M. le chevalier de *Colegno;* ses réglements furent approuvés par décret royal du 19 septembre 1838. Indépendamment de l'entretien et de l'éducation de ces infortunés qui étaient condamnés à vivre comme des brutes, à la charge de leurs proches ou de la charité publique, avant qu'on eût imaginé le moyen ingénieux de converser avec eux par une série théorique de signes; on forme, dans cette maison, des professeurs pour enseigner et propager la précieuse méthode de l'illustre abbé de l'Épée (1), instituée et perfectionnée à Gênes

(1) Charles-Michel de l'Épée, né à Versailles en 1712, se dévoua à l'éducation des sourds-muets. L'art de les instruire par des signes date du xvie siècle. L'abbé de l'Épée perfectionna cet art. Sa méthode consiste à recueillir les signes dont les sourds-muets font usage naturellement, et qui leur servent à communiquer entre eux, à perfectionner ces signes, en faire un alphabet, une langue. L'abbé de l'Épée demanda en vain un établissement pour ses protégés au gouvernement: il ne fut créé qu'après sa mort. Il fut réduit à loger les sourds-muets dans sa propre maison, et à se priver souvent du nécessaire. Il mourut en 1789. Le célèbre abbé Sicard, qui lui succéda, a laissé plusieurs ouvrages qui sont pour la plupart relatifs à cet enseignement. Un monument vient d'être érigé à la mémoire de l'abbé de l'Épée dans l'église de Saint-Roch, à Paris.

et dans toute l'Italie par le vénérable père Assarotti. L'administration de cette pieuse institution, dont le revenu était de 12,332 francs en 1838, est présidée par l'honorable fondateur; et la direction est confiée à M. l'abbé Bracco d'Acqui.

Maison de la divine Providence. Vaste établissement dû à l'immense et ingénieuse charité du vénérable chevalier et chanoine *Cottolengo,* institué en 1829, sans autres ressources que celle de la Providence divine dont il a pris le nom. C'est, à la lettre, une *auberge des pauvres de Dieu*, où l'on admet, sans exception de nation, d'âge ou de sexe, tous les malades qui s'y présentent, et de préférence, ceux qui ne peuvent être admis dans les hôpitaux à cause de la nature de leurs affections ou de leur origine. De jeunes filles pauvres, sous les noms d'*Ursulines* et de *Genevièves*, y sont instruites dans la pratique de la religion et dans la confection de tous les ouvrages d'aiguille. Des jeunes garçons y reçoivent une éducation assez complète pour les rendre capables d'instruire, à leur tour, la classe populaire et pauvre; on leur enseigne en outre à soigner les malades, en les faisant assister et même aider aux pansements et à la préparation des médicaments simples. Il y a aussi une école de sourds-muets, deux salles d'asiles pour l'enfance, et on y recueille les orphelins. Le nombre des individus reçus dans l'établissement, en 1838, était de huit cents. De quelque

côté qu'on porte ses regards dans cette merveilleuse institution, le spectacle des biens immenses que produit la religion vient les consoler, en sorte que sa plus belle apologie est le tableau de ses résultats. Que sont les stériles spéculations de la philosophie, ses absurdes systèmes, ses doctrines désolantes, près du magnifique ensemble de tout ce que la charité chrétienne et l'esprit de bienfaisance ont pu inspirer au pauvre prêtre *Cottolengo*, en faveur de l'humanité, à la vue d'une pauvre femme qui, frappée d'un mal subit, mourut, sans secours, tandis qu'on la portait d'un hôpital à un autre, sans qu'on voulût l'y admettre parce qu'elle était *étrangère*. Ce nouvel apôtre de la charité évangélique a placé son œuvre, qu'il dirige lui-même, sous l'invocation de Saint-Vincent-de-Paul, dont la main secourable répandit tant de bienfaits sur les pauvres. Il est permis d'espérer que la puissante protection de ce grand serviteur de Dieu fera fructifier une œuvre aussi admirable, qui a mérité, à son humble fondateur, l'attention bienveillante de S. M. le roi Charles-Albert.

Maison des Sœurs de Sainte-Anne; c'est une œuvre admirable, fruit des pensées de la pieuse marquise Falletti di Barolo, fondée, par elle, en 1840, pour l'éducation des filles de classe inférieure, où on leur apprend le catéchisme, à lire, à écrire, l'arithmétique, et la confection de tous les ouvrages de femme, moyennant une

petite pension mensuelle de quinze francs. La maison, bâtie et dotée aux frais de la fondatrice, est desservie par trente sœurs qui pourraient au besoin être augmentées du double. Les élèves, dont le nombre peut s'élever à cent, reçoivent les soins spirituels d'un ecclésiastique chargé de la surveillance générale. Cet établissement est une sorte de noviciat où se forment des religieuses qui vont propager l'instruction dans les provinces. Déjà deux de leurs institutions sont érigées à *Altessano* et à *Santana*.

Il faudrait un ouvrage spécial pour faire connaître en détail tous les établissements charitables qui existent non seulement à Turin, mais encore dans toutes les villes des états sardes; toutefois, le peu que nous avons dit sur ce sujet suffira pour faire apprécier tout ce qu'un peuple peut faire ou obtenir de bien quand l'ordre social et l'ordre religieux marchent de concert dans l'intérêt du bonheur public et de la civilisation.

Suivant les lois éternelles de l'imperfection humaine, Turin subit le sort commun à toutes nos grandes villes; une partie de sa population qui paraît si florissante, est réduite à recevoir les secours de la charité chrétienne. Ainsi que dans des mausolées fastueux gisent des cadavres en dissolution, de même, cette ville magnifique, aux splendides palais, aux rues propres, aérées et régulières, aux candélabres lumineux, où le mouvement des

affaires est assez sensible, où la joie, l'abondance, le luxe et les pompes de la cour brillent de toutes parts, renferme dans son sein des lieux que peuple la misère souffrante, honteuse et dégradée, mais où elle reçoit plus que nulle part ailleurs d'abondantes consolations.

La cour de Sardaigne, comme celle de Savoie, sa devancière, fut renommée à toutes les époques, tant pour sa magnificence que pour sa dignité. Cet éclat, qui est un de ses attributs naturels, brille plus particulièrement dans la ville dont elle a fait sa capitale, surtout dans les solennités publiques et nationales. Les habitants de Turin gardent un agréable souvenir des joûtes féeriques données, au Théâtre-Royal, en février 1839, lors du passage à Turin du grand-duc Alexandre, prince héréditaire de Russie. Naguère un événement autant cher à la tendre et paternelle sollicitude du roi Charles-Albert qu'à l'amour de ses peuples, qui y trouvent un nouveau gage d'espérance dans la perpétuité de l'auguste dynastie à laquelle leur bonheur est confié, est venu exciter, au plus haut degré, l'allégresse générale; il s'agissait du mariage du prince royal, duc de Savoie, fils aîné du roi et de Marie-Thérèse-Françoise-Jeanne-Josèphe, archiduchesse d'Autriche, sa royale épouse, avec S. A. impériale et royale l'archiduchesse Marie-Adélaïde, fille de l'archiduc Regnier, frère de feu l'empereur François Ier, qui était père de l'empereur régnant; ce royal hyménée a

été célébré, à Turin, le 12 mars dernier, avec une pompe extraordinaire, dont les détails ont été publiés en France par plusieurs journaux. Un magnifique tournoi a eu lieu sur la vaste place de Saint-Charles, où, suivant les règles établies par l'usage de l'antique chevalerie, des combats ont été livrés par escadrons, dont les cavaliers et les chevaux se distinguaient par des costumes, des armures et des équipements historiques. La noblesse, la bravoure, le bon goût et les grâces, s'y disputaient à l'envi le soin de ressusciter et de reproduire, avec une fidélité scrupuleuse, les jeux militaires et les passes d'armes, à tous venants, des héros de nos légendes chevaleresques (1).

De tous les bienfaits que S. M. le roi de Sardaigne s'est plu à répandre sur ses peuples, à l'occasion de ce mariage, celui dont le souvenir restera profondément gravé dans les cœurs, et qui a excité au plus haut degré l'enthousiasme et la satisfaction, même en France, c'est l'amnistie qu'il a accordée, le 26 mars, à ceux de ses sujets condamnés pour crimes politiques en 1821, acte

(1) S. M. Ferdinand Ier, aujourd'hui empereur d'Autriche, est proche parent de S. M. Charles-Albert, comme époux de Marie-Anne-Caroline de Savoie, fille du feu roi Victor-Emmanuel : de sorte que la fiancée se trouve être nièce du roi de Sardaigne, et cousine-germaine du prince royal, son époux. L'archiduc Reynier est vice-roi du royaume lombardo-vénitien, faisant partie des possessions de l'Autriche, et réside à Milan en cette qualité.

de clémence où tout est remarquable. La libération des condamnés, la restitution de leurs biens y compris les arrérages perçus, la réintégration dans leurs droits; c'est là une amnistie vraiment complète et comme les princes légitimes peuvent seuls en donner quand les orages politiques sont passés; il y a là non seulement de la générosité, mais le roi Charles-Albert a voulu témoigner, dans ces jours d'ineffable joie pour son cœur, toute la confiance dont il est rempli dans son principe, dans sa stabilité et dans ses intentions. Appuyé sur l'opinion et l'amour de ses sujets, il peut obéir sans crainte aux inspirations de son cœur.

Turin est une ville où on trouve tout en abondance et dont le trop plein se répand dans les autres provinces du Piémont, et de là en Savoie. Le commerce d'exportation y est très florissant. Il y existe de nombreux marchés couverts pour les substances alimentaires, tous placés dans les parties centrales; et aux extrémités de la cité, se trouvent les marchés pour la vente des bestiaux, fourrages, et autres objets qui pourraient entraver la circulation.

De vastes abattoirs y furent construits en 1826 et 1827, ils furent livrés au commerce en 1828. Comme ceux dont Napoléon a doté la ville de Paris, ils réunissent tout ce qui est nécessaire à leur appropriation; ils offrent même un perfectionnement qui devrait être usité

à Paris pendant les chaleurs de l'été : chaque boucherie a sa glacière pour la conservation des viandes, et cette glacière est disposée comme une salle de spectacle, où chaque boucher a sa loge, et le parterre est rempli de glace.

Ces divers établissements d'utilité publique sont la source d'une grande partie du revenu de la ville de Turin, le surplus consiste dans les rentes sur ses propriétés urbaines, les droits d'octroi aux entrées, ceux de mouture dans les moulins banaux qu'elle possède; les rétributions des écoles communales et primaires, et la dotation de la caisse de cens et prêts.

L'usage de placer des cimetières dans les villes, qui s'était établi au VIe siècle sous le pontificat de saint Grégoire-le-Grand, est aboli depuis longtemps à Turin; et la défense d'enterrer dans les églises remonte à l'année 1777; mais, par une pieuse et convenable exception, les chanoines, les curés, les moines et les religieuses sont toujours inhumés dans leurs églises et monastères. Il existe plusieurs lieux de sépulture à Turin : le plus remarquable est situé au nord de la ville, là où la Doire se confond avec le Pô, au beau milieu d'une prairie verdoyante; on aperçoit l'enclos béni où les habitants de Turin, qui ont passé de cette vie d'épreuves dans l'éternité, viennent *dormir du sommeil de paix*, en attendant la résurrection (1). Ce vaste cimetière, qui reçoit annu-

(1) *Cimetière* vient d'un mot grec qui signifie *dormir*

ellement les dépouilles d'environ quatre mille personnes, a été établi en 1828 et béni en 1829. Le marquis Tancrède Falletti di Barolo, homme très charitable, dont nous avons déjà signalé les bienfaits, et ceux de Jeanne Colbert, sa vertueuse épouse, donna, pour sa construction, 300,000 francs, moyennant l'intérêt de cinq pour cent pendant sa vie et celle de sa femme. La reconnaissance publique a placé le buste du marquis Barolo, dans le grand péristyle de la chapelle de ce cimetière monumental, qui sera encore agrandi ultérieurement.

Les Israélites ont un cimetière séparé, au rivage du Pô, dans un lieu dit Vanchiglia.

Je me suis un peu étendu sur cette ville, mais cela entrait dans mon plan, car comment pouvoir faire apprécier les progrès d'un peuple, sans fixer particulièrement l'attention sur la ville qui occupe le premier rang dans l'état, comme siége de gouvernement et de l'administration ?

Dans les environs de Turin, le nombre des églises, des monastères, des châteaux et des maisons de campagne est prodigieux. De quelque côté qu'on porte ses regards, l'œil est frappé d'admiration par le caractère imposant et pittoresque qui se déploie lorsque des paysages, si variés dans leurs effets, se mariant aux richesses de l'art, s'associent dans l'imagination du voyageur aux idées de paix et de bonheur dont jouissent les

habitants de ces heureuses contrées. A la distance d'une lieue, à l'orient de la ville, sur le haut d'une colline, s'élève la belle église de la *Superga*, dédiée à la Sainte-Vierge, et particulièrement remarquable sous les rapports de son origine, du style de son architecture et de son aspect majestueux, de quelque point qu'on l'examine. Parmi les nombreux sanctuaires, bâtis hors des villes sur des lieux élevés, il n'en est point de plus imposant dans le monde chrétien que la *Superga*. Ce superbe édifice fut élevé par la piété du roi Victor-Amédée II, pour acquitter ce vœu qu'il avait fait sur le même lieu, que si, par la puissante protection de la sainte mère du Sauveur, qu'il avait dévotement invoquée, Dieu faisait prospérer ses armes et lui permettait de repousser les Français qui assiégeaient sa capitale, il perpétuerait sa foi et sa reconnaissance par la construction d'une église; son vœu fut exaucé. Les Français furent contraints de lever le siége, le 7 septembre 1706, veille de la fête de la Nativité de Notre-Dame (1), et le pieux monarque, s'acquittant fidèlement de sa promesse, chargea *Philippe Juvara*, célèbre architecte de Messine, d'en dresser le

(1) Ce jour est une fête nationale à Turin. En mémoire de cette victoire, les rois de la maison de Savoie ont conservé l'usage d'aller en grande pompe vénérer dans son temple la Sainte-Vierge, protectrice de leur famille, accompagnés des grands de l'état et des gardes-du-corps. Le peuple de Turin et des pays voisins vient aussi par ses prières, ses actions de grâces et son allégresse, exprimer sa foi et sa dévote reconnaissance.

plan. Ce même artiste en dirigea la construction qui coûta des sommes énormes en raison de la quantité de matériaux précieux qu'on y employa, et de la difficulté de leur transport jusqu'à l'endroit élevé où ils devaient être mis en œuvre.

Cette église, en croix grecque, ne fut achevée que sous le règne de Charles-Emmanuel III, fils du fondateur; elle consiste en un dôme octogone, supporté par huit colonnes colossales, toutes d'un marbre différent et rare, et qui s'élève à sept cent trente-trois mètres au-dessus du niveau de la mer. Je ne pourrais, sans sortir de mon objet, parler, en détail, des cloîtres, des arcades, des peintures qui décorent ce beau vaisseau, dont une représente Victor-Amédée en prière devant Marie, au moment où il prononce les paroles de son vœu; et enfin, des autels travaillés en émail, et ciselés en or et en argent, où le fini de l'œuvre le dispute à la valeur de la matière. Son aspect intérieur offre beaucoup de ressemblance avec la fameuse chapelle de Laurent-le-Magnifique à Florence. Sous le sol de l'église règnent des cryptes spacieuses bien éclairées, sous les voûtes desquelles reposent les rois et membres de la famille régnante de Sardaigne, dans de magnifiques tombeaux ornés de statues et de bas-reliefs, précieux ouvrages des frères Collini, sculpteurs, et couverts d'ornements et

d'armoiries annonçant le rang élevé qu'occupaient sur la terre ceux qui dorment dans ces sépulcres (1).

Rien n'est comparable à la variété et à la sublime beauté du panorama qui s'offre aux yeux du spectateur placé dans la capanille qui couronne le dôme de la *Superga;* sa vue embrasse toute la chaîne des Alpes, depuis le mont *Viso* jusqu'au mont *Rosa*. La ville de Tu-

(1) La célèbre abbaye de *Haut-Combe*, en Savoie, était autrefois destinée à la sépulture des princes de la maison de Savoie. Leurs tombeaux, qu'on y voit encore, sont confiés à la garde des religieux Bernardins de l'illustre congrégation de Cîteaux. Cette vénérable abbaye a été restaurée naguère par le pieux roi Charles-Félix, sur les dessins de l'architecte Melano. On remarque dans l'église, appartenant au style ogival, dit *gothique*, un tableau de saint Bernard, peint par *Serrangeli;* un groupe en marbre de Carrare, exécuté par *Cacciatore;* de belles fresques, des artistes *Vacca* et *Gonino;* les tombeaux des princes Amédée V, Amédée VI, Amédée VII, et Humbert III. On voit aussi, à gauche du sanctuaire, le cénotaphe de Louis Ier, baron de Vaud, et de Jeanne de Montfort, sa femme; à droite, celui du comte Aymon-le-Pacifique, et d'Yolande; et, derrière le maître-autel, celui de Boniface de Savoie, archevêque de Cantorbéri; près de la porte de la sacristie, le magnifique mausolée de Pierre de Savoie, et dans la nef celui d'Anne de Zehringen. On admire en outre une infinité de bas-reliefs, de cariatides, de statuettes, ainsi que les tombeaux en pierre de Seyssel, représentant des génies, des anges et des vertus, attributs distinctifs du christianisme. Derrière l'église existe la chapelle de Saint-André, de même style, ornée de verrières peintes, d'un goût exquis, et dont la sacristie, aussi fort curieuse, est destinée à la sépulture des religieux. Le monastère de Haut-Combe, fondé en 1125 par le comte Amédée III, a donné deux papes à l'église romaine : Célestin IV et Nicolas III. Il fut d'abord habité par les religieux de l'ordre de Saint-Basile.

rin déploie, au centre, ses tours et ses coupoles. Dans l'éloignement l'œil découvre Rivoli, petite ville célèbre par la bataille qui a donné son nom à l'une de nos plus belles rues de Paris ; à l'entrée de Suze, apparaît le col du mont Cénis, et un peu plus près sont la ville de Pignerol et les vallées protestantes. Du même point de vue, cette chaîne des Alpes produit des effets surprenants : là elles se divisent en cimes isolées, et dessinent leurs glaciers sur l'azur foncé qui colore le firmament au crépuscule. Immédiatement au-dessous, on distingue les divers détours que fait le Pô, et sa jonction avec la Doire et la Sture, dans une immense plaine, couverte d'une vigoureuse végétation, et une innombrable quantité d'habitations dont la blancheur tranche agréablement sur la belle verdure qui les environne.

L'église royale de la *Superga*, monument de victoire qui perpétuera de siècle en siècle la mémoire et la profonde piété de son auguste fondateur, est le premier objet qu'aperçoit le voyageur en entrant dans la plaine enchantée du Piémont, comme ces phares protecteurs que voit en mer le navigateur balotté par la tempête, et qui l'avertissent du voisinage d'une terre hospitalière ; ainsi ce glorieux édifice, en élevant son front majestueux vers le ciel, semble porter jusqu'aux pieds de l'éternel, les odeurs balsamiques de l'encens et les invocations des peuples.

LE MONTFERRAT.

Ce duché, ancienne province d'Italie, est borné au nord et à l'ouest par le Piémont; au sud, par l'ancienne république, aujourd'hui duché de Gênes; et à l'est, par le Milanais. Sa superficie est de cent trente-cinq lieues carrées, et sa population de 191,850 habitants. C'est un pays montueux, fertile et bien cultivé, produisant beaucoup de blé et de vins. La capitale est *Casal*, siége d'un évêché.

Le Montferrat eut depuis son origine, au xe siècle, des marquis héréditaires de la race d'*Alcran*. Cette famille, tant illustrée par les croisades, fut remplacée, en 1306, par une branche des Paléologues, dont le chef fut Théodore, fils de l'empereur Andronic et d'Yolande de Montferrrat. Une seconde Yolande, fille de ce Théodore, épousa Aymon-le-Pacifique, comte de Savoie, en 1330, avec la clause que ses descendants succéderaient au marquisat de Montferrat en cas d'extinction de la ligne masculine. Cette ligne s'éteignit en 1533, dans la personne de Jean-Georges Paléologue, mort sans enfants. L'illustre maison de Gonzague, qui a donné un saint à l'église, dont les droits se fondaient sur le mariage de Frédéric II de Gonzague, avec Marguerite, fille de Guillaume VI Paléologue, et nièce de Jean-Georges, revendiqua le Montferrat et en frustra celle de Savoie.

La réunion du Montferrat au Piémont, s'est effectuée au commencement du XVIIIe siècle; il forme aujourd'hui les deux provinces de *Casal* et d'*Acqui*.

DUCHÉ DE GÊNES.

Le territoire de l'ancien état et république de Gênes, exemple frappant de l'instabilité des institutions humaines, forme aujourd'hui une province du royaume de Sardaigne, avec titre de duché, comprenant la lisière des côtes sur le golfe de Gênes, dans la mer Méditerranée. Sa superficie est d'environ trois cents lieues carrées, et sa population de 675,000 habitants. La noblesse Génoise se glorifie, à juste titre, d'une extraction depuis longtemps illustre. Les Fiesques, les Grimaldi, les Doria, les Spinola, les Justiniani, les Fornari, etc. comptent encore des représentants de leurs noms historiques inscrits au livre d'or de l'ancienne république qui avait pris St-Jean-Baptiste pour son protecteur et en portait l'image sur ses monnaies. Le pays, quoique montagneux est assez fertile; on y trouve des fruits et des vins estimés, de l'huile et des mines; on y voit de beaux marbres et du corail. Les Génois sont affables, spirituels, studieux et surtout fort attachés à la religion catholique. La province de Gênes a pour chef-lieu, la ville célèbre du même nom, dont elle a partagé les vicissitudes.

Cette antique cité, jadis appelée *Genua*, en italien, *Genova*, est située sur le golfe qui porte son nom; elle est bâtie en amphithéâtre, sur le penchant d'une colline,

et renferme de magnifiques églises et palais, dont les plus beaux sont les palais *Négroni*, *Carrega*, *Brignole*, *Impériale* et *Doria*, ce qui l'avait fait surnommer *la Superbe*. Sa population est d'environ 110,000 habitants; elle possède de nombreuses académies, des écoles, des sociétés savantes et une université.

Soumise par les Goths et les Lombards, elle fut détruite, puis relevée par Charlemagne. Pillée au xe siècle par les Sarrasins, elle s'érigea en 1099, en république, gouvernée tantôt par des consuls, des podestats, des capitaines, des doges perpétuels, puis des doges bisannuels. Le premier doge fut Simon Bocanegra, en 1339.

Gênes fut au moyen-âge une des trois républiques italiennes qui se disputèrent le monopole du commerce de l'Europe et de l'Asie. Elle lutta avec succès contre les Vénitiens et les Pisans, et étendit ses possessions sur plusieurs îles de l'Archipel, plusieurs villes des côtes de la Grèce, de la mer Noire et sur la Corse (1); elle était même en possession de *Pera*, faubourg de Constantinople; son commerce est maintenant tombé avec sa magnifique importance. Les Génois prirent part aux premières expéditions des pèlerins en Palestine, sous Philippe-Auguste, donnèrent des secours aux Grecs contre les Latins, et firent, en 1267, un traité avec saint Louis, pour lui fournir une flotte. Gênes est le siége d'un archevêché qui compte au nombre de ses plus illus-

(1) Voir: *Histoire des Républiques Italiennes au moyen-âge*, par Sismonde de Sismondi.—*Histoire des Croisades*, par Michaud.

tres prélats, Jacques de Voragine, de l'ordre des Frères prêcheurs, l'un des plus célèbres prédicateurs du XIIIe siècle, et auteur de ce fameux recueil de vies de saints que la voix du peuple nomme, par excellence, la *Légende d'or*. Ses contemporains eurent pour lui une si grande vénération qu'ils l'ont toujours qualifié de *bienheureux*. Saint Antoine parle de lui avec éloge. Le pape Adrien V, Lazaro Calvi, Jean Balbi, Oberto Foglieta, et les Doria étaient de cette ville.

Louis XIV fit bombarder Gênes en 1684; elle se soumit à la reine de Hongrie, le 7 septembre 1746; mais le 5 décembre suivant, le peuple se souleva et chassa les troupes de la reine après en avoir massacré une partie. Les Autrichiens l'assiégèrent depuis, mais ils furent contraints d'en lever le siége. Le 22 mai 1797, une révolution éclata à Gênes, le gouvernement démocratique vint se substituer au pouvoir aristocratique, qui fut tout-à-coup brisé entre les mains du dernier doge Lomellini, après une existence de quatre cent cinquante-huit ans. Cet état prit alors le nom de *république Ligurienne*. En 1800 la ville fut assiégée par les Impériaux, et capitula deux mois après; les troupes françaises qui y avaient été assiégées en sortirent avec les honneurs de la guerre et la liberté de servir de suite; mais vingt jours après, la victoire de Marengo délivra Gênes des Autrichiens qui l'évacuèrent aussitôt. En 1805, cette république se

donna à la France, à laquelle elle fut réunie et divisée en trois départements : celui de *Gênes*, chef-lieu ; de *Montenotte*, dont le chef-lieu était Saint-Maurice ; et des *Apennins*, dont le chef-lieu était Chiavari. La ville et le territoire de Gênes, qui furent réunis au Piémont en 1815, sont aujourd'hui sous le sceptre des rois de Sardaigne.

DUCHÉ D'AOSTE.

Cette vallée du Piémont, avec titre de duché, située entre la Suisse, au nord ; la Savoie, à l'ouest ; Novarre, à l'est ; et Turin, au sud, est formée par un écartement des Alpes. Le Mont-Blanc, le Mont-Rosat, le Petit-Saint-Bernard la dominent ; la Doire la traverse dans toute sa longueur. Des glaciers immenses couronnent les montagnes, dont les flancs sont couverts de pins et de châtaigniers ; de gras pâturages occupent le fond de la vallée ; mais si les troupeaux y trouvent une nourriture abondante, il n'en est pas de même des habitants qui manquent de terres labourables, et ne se nourrissent guère que de châtaignes.

La population, composée d'à peu près 78,000 habitants, se trouve répartie en soixante-treize communes, dont la principale est la ville d'Aoste, peuplée de 6,000 habitants, et située sur la Doire, au point où viennent aboutir les deux vallées du Grand et du Petit-Saint-Bernard. Les montagnes renferment du fer, du cuivre,

du plomb et de l'argent. Quelques vallées secondaires produisent du sel gemme et de la manganèse. On y trouve aussi des eaux thermales et des carrières de marbre et d'ardoise. L'intérieur de la vallée offre deux grandes routes : celle qui conduit d'Aoste en Piémont, et celle qui traverse le Saint-Bernard.

La capitale de ce duché, portait, sous les Romains, le nom de *Civitas Augusta* ou *Augusta Salassiorum*. On y voit les restes d'un amphithéâtre et ceux d'un arc de triomphe. Comme ce pays n'est ni assez riche ni assez productif pour secourir ses habitants, il y a tous les ans des émigrations nombreuses d'enfants et de jeunes gens qui vont chercher fortune en France ou en Italie, en exerçant les métiers de chaudronnier, de maçon et de ramoneur. Le bourg de Gressan a de riches mines de fer.

COMTÉ DE NICE.

Ce comté est borné au nord par la principauté de Piémont; au sud, par la mer; à l'ouest, par la France; et à l'est, par le duché de Gênes. Sa superficie est de trois cents lieues carrées, et sa population de 231,000 habitants. C'est un pays de montagnes, assez fertile vers le sud, produisant beaucoup de vins et de fruits, et d'excellents pâturages. Ce comté, jadis gouverné par un sénat à peu près démocratique, appartint d'abord aux

comtes de Provence, auxquels avaient succédé les comtes d'Anjou, qui montèrent depuis sur le trône de Naples et de Sicile, et finit par se donner à Amédée VII, comte de Savoie, en 1388; et en 1419, Iolande, mère et tutrice de Louis III, duc d'Anjou, comte de Provence, céda, au nom de son fils, le comté de Nice au duc de Savoie, Amédée VIII, fils d'Amédée VII. Depuis ce temps, il était demeuré aux ducs de cette maison, car après que les droits de la maison d'Anjou eurent été transmis à la couronne de France, par le testament du comte du Maine; Louis XII, en 1499, et François Ier, en 1523, renoncèrent à tout droit sur le comté de Nice.

Cependant, en 1535, une rupture ayant éclaté entre ce roi chevalier et Charles III, le Bon, duc de Savoie. François qui était un peu gouverné par sa mère, voulut revenir sur cette renonciation et celle de son prédécesseur, prétextant qu'elles étaient nulles, et qu'elles emportaient une aliénation de domaine, illicite en elle-même; mais le duc de Savoie, alléguant la possession de ses prédécesseurs et les renonciations de quelques-uns des rois successeurs de la maison d'Anjou : les choses en demeurèrent là (1).

Réuni à la France sous la république, le comté de Nice forma le département des *Alpes maritimes* jusqu'en

(1) Voir Dupuy, *Traité des Droits du Roi*. — Gaillard, *Histoire de François* Ier, tome III, page 494.

1814, époque à laquelle il fut réuni au Piémont; il forme aujourd'hui les deux provinces de *Nice* et de *Sospello*.

Nice, chef-lieu du comté, est assise sur un rocher, à l'embouchure de la petite rivière de *Pagliano*, dans la Méditerranée: elle a une bonne citadelle et des rues sales et tortueuses dans la vieille ville; mais celles de la nouvelle sont larges et régulières. On y remarque le beau faubourg de *la Croix-de-Marbre*, une magnifique terrasse le long de la mer; la promenade des Oliviers, la place du Champ-de-Bataille, nommée aussi *Piazza di Santo-Agostino*.

François Ier, roi de France, l'assiégea par terre en 1533, tandis que les Turcs la pressaient du côté de la mer. Ainsi, au grand scandale de la chrétienté, on vit l'étendard des lis mêlé à celui du croissant sous les murs de Nice. Barberousse II, n'ayant pu prendre la citadelle, saccagea la ville. Sous Louis XIV, le maréchal de Catinat la prit en 1691, le duc de Berwick en 1706; les Français en 1744 et le 29 septembre 1792. Nice est le siége d'un évêché, autrefois suffragant d'Aix, en Provence; d'une cour royale, sous le titre de *Sénat*, et d'un tribunal de commerce: elle a un port très petit, et, à peu près 20,000 habitants; elle est située à une demi-lieue de l'embouchure du Var, vingt-sept de Toulon et trente-huit de Turin, dans un climat délicieux, et qui

y fait affluer tous les ans une multitude d'étrangers, notamment des Français (1).

MILANAIS.

Le grand-duché de Milan, limitrophe avec le Piémont et le Montferrat, renfermait plusieurs petits pays secondaires. Il fut érigé en duché en 1396 par l'empereur Wenceslas, en faveur de Jean Galeas Visconti. La maison de Visconti, qui avait depuis longtemps succédé à celle *Della Torre*, s'étant éteinte en 1447, celle de *Sforza* lui succéda dans le duché, et finit en 1535. Le Milanais passa alors à la couronne d'Espagne, à laquelle il appartint jusqu'en 1790; il échut ensuite à l'Autriche, qui en céda une partie au roi de Sardaigne, et garda le surplus jusqu'en 1796; elle le recouvra en 1814, sauf les parties s'agrégeant aux Etats sardes, et qui y ont été réunies depuis environ un siècle. La population de cette partie du royaume de Sardaigne est évaluée à 80,000 habitants.

ILE DE SARDAIGNE.

L'île de Sardaigne est, après la Sicile, la plus grande de la Méditerranée. Elle a soixante lieues de long sur trente de large, située au midi, et à trois lieues de l'île de Corse, dont elle est séparée par un canal étroit, appelé

(1) Il existe dans le Montferrat, une petite ville appelée *Nice-de-la-Paille*, sur le Belbo, à 4 lieues d'Acqui.

Taphros, c'est-à-dire *Fossé;* aujourd'hui détroit de *Bonifacio*. La Sardaigne était regardée comme un des greniers de Rome, et les anciens comme les modernes s'accordent sur sa fertilité, mais ils ne s'accordent pas moins sur les mauvaises qualités de l'air qu'ils représentent comme très malsain, surtout dans le voisinage des marais; aussi y envoyait-on de Rome ceux dont on voulait se défaire. Ce vice vient en grande partie des montagnes qui couvrent le nord de l'île, appelées par les anciens *Insani montes*. Elles sont très hautes, escarpées, et si serrées que leurs sommets paraissent se toucher. On sent par cette disposition qu'elles doivent arrêter les vents du nord, qui contribuent le plus à la salubrité de l'air. Les plantes mêmes se ressentent de cette mauvaise qualité du fluide atmosphérique, elles sont amères et les abeilles n'en peuvent tirer qu'un miel de mauvais goût, propre à gâter les meilleurs mets. Il en est une appelée *sardoine*, assez semblable au persil, qui fait retirer les nerfs à ceux qui en mangent, et produit une rire forcé qu'on a appelé *risus sardonicus*. C'est vraisemblablement à cette herbe que Virgile fait allusion dans le vers 41 de l'Eglogue VIIe, où Thyrsis dit à Galathée :

« *Immo ego Sardoïs videar tibi amarior herbis* (1). »

La population de la Sardaigne est d'environ 525,000

(1) « Je veux bien vous paraître plus amer que les herbes de Sardaigne. »

habitants. Elle offre plusieurs bons ports : ceux de *Cagliari, Terra-nova, Portoli*, etc. Elle est sillonnée par cinq chaînes de montagnes, dont une paraît communiquer avec la Corse. Le point le plus haut est le *Gennargentu*, de 1830 mètres au-dessus du niveau de la mer. Les principaux fleuves sont : le *Tirso*, le *Flumendosa*, les fleuves d'*Oziesi*, et de *Bosa*. Les rivières sont : *Oristano, Gavino*, et *Coquino*. Il existe aussi des étangs poissonneux et salins. La pêche y est très abondante. La principale est celle de ce petit poisson qu'on nomme *sardine* et qui a pris son nom de celui de l'île, vient ensuite celle du thon et du corail.

Le sol de la Sardaigne n'est pas moins fertile aujourd'hui que du temps des Romains; mais l'agriculture y est négligée : cependant quoique moins cultivée, la terre y produit en abondance des graines et autres céréales; des olives, des arbres fruitiers de toutes espèces; des dattiers, des orangers, des myrthes, des cotonniers, du tabac, et surtout des vins excellents. On y trouve du bétail en quantité, et particulièrement des bêtes à cornes et du gibier à foison. Les races de bestiaux et de chevaux sont belles et vigoureuses. Le règne minéral y est très riche : on y trouve du plomb, du fer, du granit, des porphyres, schistes, marbres, basaltes, jaspes, nitre, alun, pierre dure, etc.

L'île de Sardaigne est commerçante, mais peu indus-

trieuse ; elle se divise en deux provinces : *le cap méridional* ou de *Cagliari*, et le *cap septentrional* ou de *Sassari*, ou de *Logudoro*. La capitale est *Cagliari*, résidence du vice-roi et de l'administration supérieure de l'île. La Sardaigne tire son nom de *Sardus*, fils du lybien *Maïeris*, qui mérita, par ses exploits en Egypte et en Lybie, le surnom d'*Hercule ;* il conduisit, dit-on, en Sardaigne une colonie de Lybiens, et lui donna son nom ; elle fut appelée par les anciens *Sardinia Sandaliotis*, ou *Ichnusa*. Les Grecs l'appelèrent particulièrement de ce dernier nom, à cause de sa configuration, qui a quelque ressemblance avec la plante du pied de l'homme.

« *Humanæ speciem plantæ sinuosa figurat insula* (1). »
(Claud. Bell. Gild. v. 511).

Elle fut soumise aux Carthaginois, puis aux Romains l'an 231. Au temps de la décadence de l'empire d'Orient, elle créa un gouvernement composé de quatre provinces de l'île : *Cagliari, Torres, Arborea* et *Gallura*, sous la souveraineté des papes, de Gênes et de Pise. Au IVe siècle, elle fut conquise par l'Aragon, et conserva néanmoins ses juges. En 1239, elle devint l'objet le plus grave de tous les démêlés qui divisèrent si malheureusement le pape Grégoire IX et l'empereur Frédéric II. Le projet de ce dernier était de ressusciter l'empire romain, dont la Sardaigne faisait autrefois partie, mais qui alors était un fief relevant du Saint-Siége. « J'ai juré, dit Frédéric, » dans une de ses lettres, de réunir, comme tout le

(1) Cette île sinueuse a l'aspect de la plante d'un pied humain.

» monde le sait, toutes les parties de l'empire, et je ne » négligerai rien pour remplir ce but. » Ce projet, si hautement annoncé, devait soulever toutes les puissances de l'Eglise contre l'empereur, et, quoique Frédéric fût supérieur à son siècle, il n'était pas assez fort pour le dominer, et devait succomber dans son entreprise (1).

Victor-Amédée II, duc de Savoie, ayant perdu en 1718 l'île de Sicile, dont il était roi, reçut en échange de l'Espagne en 1720 l'île de Sardaigne, avec le titre de royaume. Depuis ce temps, elle a été unie aux états de Savoie.

On a vu précédemment que la population générale de tous ces divers états, qui composent le royaume de Sardaigne, s'élève à près de 5,000,000 d'habitants; ce qui est un peu plus que les royaumes de Bavière, de Belgique, de Portugal, de Suède et de Norwège, et beaucoup plus considérable que dans ceux de Danemarck, de Hollande, de Saxe et de Wurtemberg.

Cette population peut se diviser ainsi, d'après la différence des religions :

4,097,576 catholiques, ou 9,932 sur 10,000 individus.
21,360 protestants, ou » sur 52
6,798 juifs, ou » sur 16

Les protestants sont évalués au nombre de 20-141 sur 58,171 individus. On a vu plus haut qu'ils appar-

(1) Voir *Math.* Paris, ad ann. 1239. — *Histoire des Croisades*, de Michaud. Paris, 1827, tome v, page 71.

tiennent en majorité à l'ancienne secte des Vaudois, qui, malgré la différence de doctrines, se réunit aux Eglises réformées vers le milieu du XVIe siècle. Les juifs, naturellement enclins à la vie mercantile, habitent particulièrement Turin, Acqui, Alexandrie, Casal, Verceil et Nice.

Les états de terre ferme, composés de deux mille sept cent treize communes, forment neuf divisions militaires, dont chacune desquelles, à l'exception d'Aoste est régie par un gouverneur, qui a la haute police, et un intendant-général chargé de l'administration civile ; ces gouvernements sont en outre divisés en provinces, à la tête desquelles est un commandant.

La surface du pays est de cinquante-un millions quatre cent deux mille quatre-vingt-cinq kilomètres carrés, et la densité générale de la population par chaque kilomètre carré est évaluée géométriquement à 80-26 individus, tandis qu'en France cette densité est estimée être de 61-10.

Le gouvernement est une monarchie héréditaire et absolue, avec un conseil d'état, et des sénats pour la délibération et la rédaction des lois. « Le roi seul a le pouvoir de faire les lois de l'état. Les lois se font par des édits ou par des lettres-patentes, après l'avis du Conseil-d'État. » (*Cod. civ., art.* 4). De même qu'en France, la loi salique est le principe fondamental de la maison royale de Savoie.

Des tribunaux suprêmes, sous le titre de *Sénat*, siègent à Turin, Chambéry, Gênes, Casal, Nice et Cagliari.

Ces cours suprêmes ont des attributions judiciaires et politiques, déterminées par les art. 2, 7 et 10 du code civil (1). Le sénat de Casal, où dans les temps anciens existait déjà un parlement, lorsque le duché de Montferrat appartenait aux ducs de Mantoue, a été organisé par rescrit de S. M. Charles-Albert, du mois de février 1838. Un sénat se compose d'un chef du ministère public, sous le nom d'*avocat-fiscal-général*, qui donne ses conclusions dans les matières civiles et criminelles, avec plusieurs substituts ; et d'un *avocat des pauvres*, ayant quelquefois le titre de *sénateur*, qui lui est attribué en récompense de son zèle comme défenseur-né des pauvres et des orphelins. Le sénat de Turin est le seul où le ministère public est représenté par deux fonctionnaires : l'avocat-général, pour les affaires civiles, et l'avocat-fiscal-général, pour les affaires criminelles. Je suis entré dans ce détail d'organisation de ces cours suprêmes du royaume, dans le seul but de faire remarquer avec quel soin admirable le pauvre, faible et impuissant, est protégé là contre l'homme riche et égoïste qui voudrait l'opprimer. Il serait bien à désirer qu'un tel usage fût établi dans nos tribunaux français. Une chambre des comptes, établie à Turin, étend sa juridiction sur tout le royaume.

(1) Art. 2. Voir ci-après p. 112, à la note. — Art. 7. « Les édits et lettres-patentes devront, avant leur publication, être entérinés ou enregistrés par les Sénats et la Chambre royale des Comptes, selon la nature des dispositions qui y sont contenues, et suivant ce qui leur sera prescrit ; lorsque ces cours suprêmes y remarqueront quelque chose qui ne leur paraîtra pas conforme au service du roi, au bien public, ou aux règles de la justice, elles en suspendront l'entérinement ou l'enregistrement et feront les remontrances convenables. » — Art 10, « Les manifestes et les règlements qui émaneront des cours suprêmes, ou des fonctionnaires publics supérieurs, agissant dans l'ordre de leurs attributions et en exécution des lois, ou en vertu de déterminations royales non comprises dans l'art. 4, seront également publiés par affiches. »

L'état judiciaire de la Savoie se compose d'un sénat de dix-neuf membres, siégeant à Chambéry, et de huit tribunaux de judicature mage, à Chambéry, Annecy, Saint-Jean-de-Maurienne, Moutier, Thonon, Bonneville, Conflans et Saint-Julien. Il existe en outre cinquante-un tribunaux de mandement.

Dans les pays où la législation consacre le principe de l'égalité civile, il n'y a plus, pour ainsi dire, de distinction entre les lois qui régissent les intérêts des particuliers entre eux, relativement à leurs personnes, leurs biens ou leurs conventions, et les affaires purement ecclésiastiques. Il est cependant juste, rationnel, et même indispensable, de rendre aux prêtres leurs pairs qui les jugent, leurs défenseurs qui les assistent, toutes les formes de leurs procédures concernant les sacrements, les vœux de religion, la discipline ecclésiastique, et autres matières spirituelles du ressort des officialités diocésaines, et qu'il est souverainement inconvenant de voir soumises à des juges tout-à-fait étrangers à ces matières, par leurs études, leurs croyances ou leurs habitudes.

Un pareil ordre de choses n'existe pas dans les états de Sardaigne : les causes ecclésiastiques, sauf les exceptions indiquées par les lois et réglées par les usages, sont jugées, dans chaque diocèse, par un prêtre, officier de l'évêque, ayant le titre d'*official;* mais on peut appeler de

ses sentences à l'*official métropolitain*, et en matière d'abus, au sénat.

L'état civil, dont l'institution appartient à l'église, qui nous a dotés de toutes les sciences, mais dont le perfectionnement est dû, sans contredit, à la législation moderne; l'état civil dont, par mes fonctions comme chef de cette branche d'administration municipale, dans une des mairies les plus populeuses de Paris, j'ai souvent l'occasion d'apprécier l'excellente tenue dans les états sardes, à diverses époques, y est restitué au clergé. Par les actes qui sont très souvent livrés à mon examen pour le mariage, en France, de sujets sardes, j'ai pu reconnaître combien les ecclésiastiques chargés de leur rédaction sont pénétrés de l'attention que réclame un travail aussi important, dont l'objet est de fixer la condition de l'homme et de consacrer dans son intérêt, dans celui des familles et de la société, les droits qu'il acquiert, les obligations qu'il contracte ou qu'il transmet par la naissance, le mariage ou la mort. Il reste cependant à désirer, pour certains lieux, que l'écriture des extraits soit plus lisible, surtout à l'égard des noms patronimiques.

L'instruction publique est dirigée par un président supérieur qui a sous sa dépendance les universités de Turin et de Gênes. L'université de Turin a à sa tête le

magistrat de la réforme de qui dépend le conseil de réforme des études de Chambéry; il y a en outre, pour l'administration de l'instruction, un réformateur des études dans chaque province du royaume, et un préfet dans chaque collége.

ÉTAT DE LA DETTE PUBLIQUE.

Dette perpétuelle à 5 p. 0/0.	Rente		2,400,000 fr.
Id. rachetable	id.	1819	1,700,000
Id. id.	id.	1831	1,100,000
	Total.....		5,200,000
Obligations (1834), capital : 25,500,000 francs, coûtant annuellement, les primes y comprises,			1,275,000
	Total.....		6,475,000
Qui, à 4 1/2 p. 0/0, font			143,888,888

Les revenus de l'état sont de 84,000,000 de francs, auxquels chacun des sujets contribue pour une somme de 15 francs par année. Près de la moitié de ce revenu est employé à l'entretien de l'armée, dont le chiffre est de quarante-six mille huit cent cinquante-sept hommes,

en temps de paix, et de quatre-vingt-quatre mille trois cent soixante-seize, sur le pied de guerre.

Depuis la restauration, l'armée est organisée d'après le système européen, et particulièrement suivant le mode prussien, avec le commandement en italien; mais la réorganisation actuelle est spécialement l'œuvre du roi Charles-Albert. Pour la rendre guerrière et la maintenir sur un pied respectable, S. M. a établi les revues hebdomadaires, et les grandes manœuvres militaires annuelles, auxquelles elle assiste, exaltant ainsi, par sa présence, cette milice fidèle et dévouée à son souverain.

Les forces maritimes se composent de douze bâtiments de haut-bord, et ce, non compris ses bâtiments légers, les bateaux à vapeur et les navires de petites dimensions, dont le nombre est sujet à varier. La marine marchande est assez considérable dans les ports de Gênes, de Nice et de Cagliari.

Les ordres chevaleresques du royaume de Sardaigne, sont:

1° L'ordre suprême de l'Annonciation, créé, en 1355, par le comte Amédée VI.

2° L'ordre militaire de Saint-Maurice et Saint-Lazare.

3° L'ordre royal et militaire de Savoie, institué, le 14 août 1815, par Victor-Emmanuel.

4° L'ordre royal civil, institué par le roi Charles-Albert, le 11 décembre 1831.

5° La médaille d'honneur, à l'effigie de saint Mau-

rice, décernée après cinquante ans de services militaires, instituée par lettres-patentes du roi Charles-Albert, du 17 juillet 1839.

Le roi réside à Turin, siége de son gouvernement et de toutes les branches d'administration qui constituent son pouvoir souverain. L'administration générale des affaires publiques est divisée en cinq secrétaireries ou ministères d'état, et confiée à la sage et parfaite direction de

MM. Comte de Solaro della Margarita, aux affaires étrangères ;
Comte Gallina, à l'intérieur et aux finances ;
Chevalier de Villamarina, à la guerre, à la marine et aux affaires de Sardaigne ;
Comte de Barbaroux, garde des sceaux ;
Comte Avet, régent de la grande chancellerie, à la justice et aux affaires ecclésiastiques.

Le conseil d'état, dont S. M. a la présidence, se divise en trois sections, savoir :

Vice-Président, S. E. M. le comte de La Tour, maréchal, ministre d'état, gouverneur général de la division de Turin, etc., etc. ;

Section de l'intérieur : *Président*, S. E. M. le chevalier Provana di Collegno, ministre d'état, etc., etc.

Section de justice, grâces et affaires ecclésiastiques : *Président*, S. E. M. le comte Peyretti de Condove, président-ministre d'état, etc.

M. de Pralormo, qui a rendu d'éminents services quand il était chargé du département de l'intérieur, est maintenant ministre secrétaire d'état sans portefeuille.

M. le baron de La Tour, qui a été pendant longtemps ministre des affaires étrangères, et toujours à juste titre investi de la confiance du roi, est actuellement gouverneur de la ville de Turin.

La sûreté publique de cette capitale est confiée à la vigilance de M. le marquis de Cavour, en qualité de vi-

caire-surintendant-général politique et de police ; il est assisté dans ses importantes attributions par un lieutenant-vicaire et trois assesseurs. Un simple rapprochement sur cette branche d'administration gouvernementale fera jaillir, comme un trait de lumière, le danger incessant d'une société qui vit sous l'empire du scepticisme officiel ou public, ou du libre examen religieux et politique.

Ainsi, à Paris, centre de la civilisation et de l'urbanité, il faut, pour maintenir l'ordre public, un personnel immense de gardes municipaux enrégimentés, à pied et à cheval ; des escouades d'officiers de paix, des essaims d'agents secrets, et des brigades de sergents de ville ; tandis qu'à Turin, la capitale des états sardes, il suffit au magistrat chargé du département de la police, d'avoir à sa disposition vingt-six gardes civiques, douze archers et huit gardes champêtres pour l'exécution de ses ordres.

La police générale, après avoir été longtemps confiée au ministre de l'intérieur, fait maintenant partie des attributions du ministère de la guerre. Les magistrats chargés des mêmes fonctions, dans les principales villes du royaume, les remplissent sous son autorité immédiate. Le nombre de ses agents est proportionné aux besoins du service.

Après avoir tracé cette esquisse historique, géographique et statistique des états sardes, qui, tout imparfaite qu'elle est, suffit pour établir et démontrer que ce royaume peut être rangé au nombre des plus éclairés et des plus forts, il me reste à le considérer sous le rapport de la science, de la civilisation, des arts et du commerce.

Quant à la croyance religieuse, elle y est toujours profonde, parce qu'elle est inhérente aux mœurs du pays. L'invasion révolutionnaire a pu y laisser, par des ruines matérielles, la trace de sa domination transitoire ; mais en vain elle a crié sur les monts ou dans les vallées : « *que la vieille foi catholique n'est qu'une imposture*

» *propre à retenir les peuples dans la servitude* ». Plus récemment, la propagande démocratique, les journaux de ce parti, et le protestantisme avec ses sociétés bibliques qui invitent chaque homme à se créer lui-même sa religion, ont fait, sans succès, un appel à l'anarchie des opinions. Le scepticisme, l'insubordination et l'immoralité théorique n'ont pu prendre racine dans les états sardes. La religion catholique et apostolique y est demeurée partout implantée dans les cœurs et dans les institutions.

Il faut cependant reconnaître que nous sommes aujourd'hui dans une situation plus favorable. La fausse science avait égaré le XVIIIe siècle, la vraie science ramènera peut-être le XIXe dans la bonne voie. Nul ne se hasarde actuellement à déverser le ridicule sur les dogmes catholiques; on admire au contraire l'influence merveilleuse que cette religion eut durant tant de siècles sur les destinées du monde. La France est, du reste (j'ai regret de le dire), le seul pays où la religion soit traitée avec légèreté, et les Français perdent beaucoup dans l'esprit des peuples voisins, qui sont tous religieux, ou au moins respectueux pour les croyances, à cause du dédain ou de l'indifférence qu'on leur sait et qu'ils montrent pour tout ce qui se rapporte à la religion.

Au surplus, le roi Charles-Albert sait garantir ses peuples de la corruption politique et littéraire, actifs si dissolvants de tout ordre social, par des précautions

d'une sage prudence, mais énergiques et incessantes, dont il puise les éléments dans sa vive sollicitude pour le bonheur public. Ses hautes lumières et l'expérience de ce qui se passe chez quelques nations voisines, lui ont fait comprendre que ce n'est pas tout que d'instituer des lois, des tribunaux pour les faire respecter, des prisons et des supplices qui servent de sanction aux arrêts de la justice; mais qu'il y a des mesures de prévoyance à prendre qui sont plus paternelles, plus humaines et plus efficaces que ces moyens de répression : or, personne ne contestera qu'il vaut mieux prévenir les crimes que d'avoir à les punir. L'enseignement et l'éducation sont deux instruments admirables pour arriver à cette tâche, et le gouvernement sarde, qui résume toutes les bonnes traditions, surveille, protége et encourage les hommes spéciaux chargés de les répandre dans toutes les parties du royaume.

L'inspiration religieuse est visible dans les lois et les coutumes générales ou locales des états sardes; on la reconnaît encore dans le grand nombre et l'éloquente majesté des monuments catholiques : plusieurs, et entre autres la *Superga*, dont le nom revient toujours amoureusement sous ma plume, servent à perpétuer les souvenirs guerriers de la nation et sa reconnaissance pour le Dieu de justice. Pénétrez au sein des populations cachées dans les montagnes de cette vieille Savoie, sur toutes ces terres qui entourent les bassins d'Aix et de Chambéry,

dans la vallée de Maurienne et dans la Tarantaise, vous y verrez encore les Savoyards d'autrefois, toujours fidèles à l'antique foi comme à l'ancienne alliance, toujours l'honneur et la gloire de la commune patrie; aussi se sont-ils maintenus dans l'énergique simplicité de mœurs de leurs ancêtres; et quand les révolutionnaires français voulurent envahir leur pays, les pieux habitants de la Maurienne, de la Tarantaise, du Faucigny, et les héroïques Valaisiens prirent spontanément les armes, et repoussèrent l'ennemi en marchant sur Chambéry; mais le général Kellermann les forçant de rétrograder, leur patriotisme en fit des martyrs; tandis que Chambéry et même Turin, ville si attachée à sa religion et à ses princes, prirent le joug sans trop de résistance.

La religion est partout honorée dans ces contrées, et moins dans les états sardes que partout ailleurs on ne connaît le respect humain, cette honteuse crainte du jugement des hommes, qui fait rougir les tièdes. Dans ces jours où l'église catholique célèbre par des processions solennelles le triomphe de la foi dans l'eucharistie, ou les grandeurs et la puissance de la sainte mère du rédempteur, le souverain, à la tête de sa maison, entouré des grands de l'état et de ses officiers, vient donner à son peuple, qui accompagne le noble cortége, l'exemple de la seconde majesté s'inclinant devant la majesté divine, pour mettre son royaume, sa personne et ses sujets sous

la protection céleste. Souvent même, pendant ses promenades quotidiennes, dans les rues de sa capitale, on assure que S. M. Charles-Albert découvre volontiers son front, ceint du diadême, devant ces petites madones placées, comme sauvegarde, sur les façades de quelques maisons ou dans les carrefours. Au reste, cette piété profonde et éclairée n'a rien de surprenant dans le descendant de ces souverains de Savoie dont la confiance en la reine du ciel allait jusqu'à créer une milice chevaleresque en son honneur (1), piété dont il nous reste en

(1) L'ordre de l'Annonciade fut institué en 1355, sous le nom d'*Ordre du Collier*, par Amédée VI, comte de Savoie, surnommé *le Vert*, à l'occasion, dit-on, d'une dame qui présenta à ce prince un bracelet qu'elle avait tissu de ses cheveux; mais il est plus probable qu'Amédée n'eut d'autre but que de satisfaire par là sa piété envers la Sainte-Vierge, ainsi que le rapportent plusieurs graves auteurs. Il créa quinze chevaliers, auxquels il donna un collier composé de cordons entrelacés, avec ces quatre lettres: F. E. R. T., qui signifient: FRAPPEZ, ENTREZ, ROMPEZ TOUT. Cette légende se lit sur la tranche des monnaies sardes. Il ordonna par son testament la fondation de la Chartreuse de Pierre-Châtel, près de Belley, et voulut qu'il y eût toujours quinze religieux dans cette maison, pour y dire chaque jour la messe en l'honneur des quinze mystères de la Sainte-Vierge, et pour le salut des quinze chevaliers de son ordre. Bonne de Bourbon, veuve du comte, exécuta cette pieuse fondation, et établit les Chartreux à Pierre-Châtel en 1392. Les chevaliers y tinrent quelque temps après une assemblée générale.

Amédée VIII dressa les statuts de l'ordre, et ordonna que les comtes de Savoie (aujourd'hui rois de Sardaigne), en seraient les grands-maîtres à perpétuité. Chaque chevalier devait donner à l'église de Pierre-Châtel tous les ornements sacerdotaux pour célébrer la messe, et laisser en mourant cent florins pour l'entretien de la même église.

France un admirable monument : l'église de Notre-Dame-de-Brou, à Bourg, en Bresse, due à d'illustres membres des maisons de Bourbon, de Savoie et d'Autriche. On sait que Marguerite de Bourbon en fit le vœu, que Philippe II, duc de Savoie, son époux, en fut l'objet; et que Marguerite d'Autriche, seconde femme de ce prince, l'exécuta.

L'église de Brou, à laquelle coopérèrent près de quatre cents artistes et ouvriers les plus habiles de France, d'Italie, de Flandre et d'Allemagne, a coûté 22,000,000. Les travaux durèrent vingt-cinq ans, depuis 1511 jusqu'en 1536.

S. M. Charles-Albert, qui a hérité des vertus comme du pouvoir des fondateurs de l'église de Brou, vient, en 1833, de leur consacrer un pieux souvenir, en dotant le séminaire, conservateur de ce monument, d'une rente perpétuelle de 600 francs, pour trois services funèbres en mémoire de Marguerite de Bourbon, de Philibert-le-Beau, et de Marguerite d'Autriche.

Les Savoisiens, à l'exemple de leurs princes, ont tou-

Charles III, duc de Savoie, fit de nouveaux statuts pour cet ordre en 1518, et voulut qu'il fut nommé désormais l'*Ordre de l'Annonciade*, en l'honneur de la Sainte-Vierge. Il ajouta au collier des chevaliers quinze roses d'or, émaillées de rouge et de blanc, et une médaille représentant le mystère de l'Annonciation.

(Guichenon, *Hist. de Savoie;* Héliot, *Hist. des Ord. mon.;* Moréri, *Dict. Hist.;* Dom. Rousselet, *Hist. de N.-D. de Brou*, page 51.)

jours partagé la même confiance en Marie. On me permettra de rappeler ici leur dévotion envers Notre-Dame de *Myans*, près Chambéry, qui, en 1249, préserva, disent-ils, cette bourgade, bien que le tonnerre eût déjà consumé la ville de Saint-André et vingt-six villages environnants.

Il existe en outre, tant en Piémont qu'en Savoie, beaucoup d'autres images de la Vierge, réputées miraculeuses par la foi des populations; entre autres : Notre-Dame de Vivonne, Notre-Dame d'Orope, à trois lieues de Bielle, dont la statue, faite de cèdre, haute de six pieds, est conservée dans une chapelle que saint Eusèbe, évêque de Verceil, et martyr, fit bâtir vers l'an 380, et où il se retira pendant les troubles de l'arianisme; Notre-Dame de Savone, Notre-Dame de Vic, en Piémont, dont l'église est incessamment fréquentée par un grand concours de pélerins. La piété filiale des Turinois envers la reine de tous les saints, se manifeste par la vénération profonde dont ils entourent une très ancienne statue dite Notre-Dame de Consolation, gardée dans une église de cette capitale. Et comme si ce culte intérieur pour la sainte image ne suffisait pas à leur foi, on a élevé, en 1835, sur la place qui règne devant cette même église, une haute colonne en beau granit de Bielle, surmontée d'une statue de Marie, en marbre de Carare; enfin, qui ne sait que cette sainte institution des Filles de la Visitation de

Notre-Dame qu'on trouve dans toutes nos villes de France, et dont trois monastères existent dans la seule ville de Paris, commença dans la ville d'Annecy, en Savoie, l'an 1610, par le bienheureux François de Sales, évêque de Genève, et Jeanne-Françoise Fremiot, dame de Chantal, qui en fut la première religieuse.

Les croyances catholiques et le culte si aimable et si consolant de la Vierge, couvrent de leurs rameaux toutes les contrées de ce royaume. La ville de Gênes présente, sur ses *Génovines d'or*, Marie portée sur des nuages et tenant l'enfant Jésus sur ses genoux, avec cette inscription : « *Et rege eos* (*Guide-les*)». Partout dans les campagnes on rencontre des monuments religieux, des signes de l'antique foi : là c'est une modeste croix ou une petite madone, placées au bord d'un sentier, devant lesquelles s'incline le passant; là, c'est une humble église remplie de bons villageois qui chantent les louanges de Dieu, ou lui demandent de bénir leurs familles et leurs travaux champêtres; plus loin, c'est une vieille chronique de la foi vive et simple des paisibles générations qui se sont succédées dans la bourgade; ailleurs, le nom d'un héros chrétien, comme saint Maurice ou saint Bernard de Menthon, etc., vient frapper également l'oreille du touriste chrétien. Partout, dans les villes un peu considérables, on trouve des monastères d'hommes et de femmes, entre autres, des bernardins, des jésuites, des

missionnaires, etc., et des religieuses de presque tous les ordres.

La France qui a toujours été en possession de protéger la religion et de répandre ses bienfaits dans les pays infidèles, a vu se former dans son sein une association ayant pour but la prédication de l'Evangile dans les îles du grand Océan, et jusque dans les contrées les plus éloignées et les plus impénétrables, où jamais jusqu'alors nul Européen n'avait pu mettre le pied. Depuis six ans que j'ai l'honneur d'être un des douze membres du conseil diocésain de Paris, pour *la propagation de la foi* et l'extension de cette œuvre admirable, j'ai été à même d'apprendre et d'apprécier avec quel zèle tous les évêques du royaume de Sardaigne l'ont recommandée. Monseigneur l'archevêque de Turin en parlait naguère en ces termes, dans une pastorale adressée à ses diocésains : « Comment pourriez-vous rester indifférents à la pensée » que plusieurs centaines de millions de nos frères, non » seulement se trouvent sans pasteurs qui les puissent » guider dans la voie du salut, mais sont privés même » des lumières de la foi?... Courage donc!... courez » tous vous inscrire pour une offrande qui doit faire » connaître que vous n'êtes pas moins empressés à aug- » menter la famille de l'Eglise, que ses ennemis pour lui » susciter des rebelles parmi ses enfants, et les arracher » de son sein. »

« C'est à vous, disait l'éminent cardinal-archevêque » de Gênes, c'est à vous que nous voulons spécialement » confier la prospérité de cette œuvre... » L'œuvre de la propagation de la foi paraît à monseigneur l'évêque d'Albenga « semblable à ce ruisseau que Mardoché vit » en songe, restreint et faible à son origine, aujourd'hui » devenu comme un fleuve immense qui s'est changé en » un torrent de charité et de lumière. » Monseigneur l'évêque de Chambéry l'appelle « la plus belle création » des temps modernes. » Son éminence monseigneur Morozzo di Bianzi, cardinal-archevêque de Novare, aurait voulu voir tous ses diocésains prendre part avec lui à cette sainte association (1). Les mêmes sentiments sont exprimés dans les lettres pastorales des archevêques et évêques de Verceil, Annecy, Aoste, Saint-Jean-de-Maurienne, Suze, Yvré, Pignerol, Saluces, Bielle, Nice, Vintimille, Savone, Mondovi, Albe, Fossano, Acqui, Casal, Vigevano, Bobbio, Tortone, Asti, Sarzane, Oristano, dans l'île de Sardaigne, etc. (2).

Tout ce qui précède démontre jusqu'à la dernière évidence que la religion catholique est éminemment dans ce royaume la religion nationale : son nom sacré est inscrit en tête des constitutions civiles, comme pour placer sous

(1) Ce vertueux prélat est mort le 22 mars dernier : il était né à Turin le 11 mars 1758, d'une famille illustre, dont plusieurs membres ont, à diverses époques, servi glorieusement la maison de Savoie dans les armes et la diplomatie, tandis que d'autres se sont adonnés aux sciences et à la littérature, ou ont rempli avec honneur les fonctions du ministère sacré.

(2) Voir *Coup-d'Œil sur l'œuvre de la propagation de la foi*. Lyon, 1841, pag. 42 et suiv.

la main divine tout ce que le législateur a réglé pour le maintien de la société et la conservation de l'Etat (1). Mais les sujets appartenant aux sectes protestantes et les Israélites vivent tranquillement, et exercent leurs cultes sous la protection des lois; néanmoins le prosélytisme leur est formellement interdit, et depuis quelques années l'autorité, afin de maintenir les principes de conservation, menacés par des tentatives insidieuses, exerce à cet égard une surveillance douce, mais active, dont on ne peut la blâmer en présence de cette arène européenne, où les partis se multiplient, les uns pour achever de détruire, les autres prétendant conserver ou améliorer.

Il y avait depuis quelque temps à Nice un local particulier, où l'on permettait aux protestants qui habitent cette ville de se rassembler pour y tenir leur prêche. Le gouvernement, voulant prévenir des abus, fit défendre à leur ministre de prêcher en français; mais celui-ci, ainsi que d'autres protestants trop zélés, ayant cherché à répandre des bibles et à faire des conversions, a été renvoyé, et le prétendu temple fermé sur-le-champ (2).

(1) Voici les trois premiers articles du Code civil des États de Sardaigne. — Art. 1er. « La religion catholique, apostolique et romaine est la seule religion de l'État. » — Art. 2. « Le roi s'honore d'être le protecteur de l'Église et d'en faire observer les lois, dans toutes les matières qu'il appartient à l'Église de régler. Les cours suprêmes veilleront au maintien du plus parfait accord entre l'Église et l'État, et à cet effet, elles continueront à exercer leur autorité et leur juridiction, en ce qui concerne les affaires ecclésiastiques, selon l'usage et le droit. » — Art. 3. « Les autres cultes qui existent dans l'État, ne sont que tolérés, conformément aux usages et aux règlements spéciaux qui les concernent. »

(2) En 1836, un catholique étranger avait épousé une jeune fille des vallées protestantes du Piemont; mais lorsque le gouvernement sarde fut instruit de cette union, il obligea les prétendus époux à se séparer, leur mariage ayant été considéré comme nul : car il n'existe à Turin ni chapelle protestante, ni ministre de ce culte qui soit autorisé à bénir les mariages.

Rien n'est plus singulier que le changement qui s'est opéré parmi les communions protestantes depuis plusieurs années. Pendant trois siècles, ne se sentant point l'énergique courage d'aller, bravant tous les dangers, prêcher leurs doctrines aux idolâtres, ils se contentaient de parler avec dérision des missions catholiques, et de les blâmer comme une témérité inexcusable. Tout-à-coup l'enthousiasme des missions s'empare d'eux, et voilà qu'ils prétendent surpasser tout ce que l'Eglise catholique a jamais pu faire en ce genre. Cette ardeur de circonstance sait, dans certain cas, dépasser les convenances ou se mettre au-dessus du droit des gens ; ainsi, la *Gazette de France*, du 21 novembre 1839, parla des efforts qu'on venait de tenter pour faire pénétrer dans les États sardes la propagande protestante. Cette assertion d'un journal, il faut en convenir, n'est pas suffisante pour être admise sans examen. Mais si le fait est exact, ces tentatives rencontrèrent dans le pays des obstacles contre lesquels elles ne purent prévaloir.

C'est assez m'étendre sur l'esprit religieux qui anime les populations sardes. Voyons maintenant les avantages d'une instruction générale, basée sur ce principe fécond et civilisateur qui porte avec lui sa récompense

Le royaume de Sardaigne était arriéré, il y a soixante ans, en comparaison de beaucoup de pays qui lui sont inférieurs en civilisation ; il y avait à peine le tiers des terres productibles qui fussent cultivées comme elles doivent

l'être, c'est-à-dire en permanence de production pour les assolements, et pas le quart de bestiaux que le sol peut nourrir, et, par conséquent, du revenu qu'il peut rapporter. Pour exciter l'émulation parmi les cultivateurs piémontais, le roi Victor-Amédée III fonda à Turin une société d'agriculture. Il en résulta des améliorations, d'abord peu sensibles, mais graduellement un zèle remarquable, pour multiplier les belles productions de la nature, se manifestait chez l'habitant des campagnes. Malheureusement l'invasion des armées étrangères, et l'anarchie qui s'ensuivit, arrêta cette tendance.

Mais lorsque les douceurs de la paix eurent succédé à tant d'orages, le roi Victor-Emmanuel, en recouvrant ses États, annonça l'intention formelle de protéger et d'honorer l'industrie et l'agriculture. Cette royale impulsion excita davantage encore l'esprit d'association et de spéculation répandu dans les diverses classes de la société, et bientôt le besoin des institutions ou le goût des entreprises de toutes sortes succéda à la guerre et à l'arbitraire. Les relations politiques, civiles, agricoles et commerciales en reçurent de considérables avantages, et préparèrent cette voie de prospérité dont nous aimons à constater ici l'accroissement.

Parmi toutes les améliorations qui occupèrent la paternelle pensée du roi Victor-Emmanuel, je dois citer sa persistance à favoriser les spéculations maritimes et la navigation, en fondant une école de marine et en créant une

flotte assez importante, relativement à l'étendue et aux ressources de la monarchie. Le port de Gênes reprit non seulement cette activité que lui imprimait jadis son gouvernement oligarchique; mais depuis ce moment son commerce est devenu plus florissant et plus considérable qu'il ne l'a été dans tout le dernier siècle de la république. Le roi fit ouvrir de nouveaux chemins de communication entre la Toscane, la Lombardie et le Piémont, qui rendirent surtout cette dernière province l'entrepôt des marchandises destinées à l'exportation.

Le roi Charles-Albert se montra le digne continuateur de tant de bienfaits; sous son règne tutélaire, la société royale d'agriculture de Turin a pris un nouvel essor; l'étendue de ses travaux prend chaque jour plus d'importance sous la direction des hommes éminents en savoir qui la composent, parmi lesquels on distingue MM. le comte de Civron, comme directeur; les docteurs Cantu et Ragazzoni; M. Bertola; le comte de Montpascal et le chevalier Bonafous.

Cette société, qui n'avait point encore rédigé ses mémoires sous la forme qu'elle vient d'adopter, a publié, sous l'auguste patronage du roi, qui a bien voulu en agréer la dédicace, le premier volume de ses annales, contenant un résumé de ses immenses travaux pendant l'année 1839; ce livre a été l'objet d'un savant rapport lu à la société royale et centrale d'agriculture de France,

dans le premier semestre de 1841 , par M. le baron de Mortemart , qui m'en a offert obligeamment un exemplaire où j'ai puisé d'utiles renseignements.

Ainsi, l'art de tirer de la terre les plus grands produits qu'elle puisse donner, grâce à la perfection de la culture, a fait en Piémont d'étonnants progrès. La pratique des assolements et l'habitude d'alterner les productions ou de varier la nature des engrais, suivant les dispositions ou la qualité du terrain, ont récompensé par de prodigieux résultats les travaux des cultivateurs.

Des entreprises se sont formées pour mettre en valeur la masse des terres en landes ou en bruyères, et des vagues pâturages, et pour le dessèchement des marais , tant dans les états de terre ferme que dans l'île de Sardaigne. Déjà ce travail est opéré sur divers points, et on projette d'y établir des colonies agricoles, sûr et infaillible moyen de faire tourner l'agriculture au soulagement des classes indigentes (1). De vastes marais, couverts

(1) La gloire de la religion sera d'enseigner aux sociétés modernes les vrais principes de la législation applicables aux prisonniers et aux indigents. Déjà elle a fait entendre sa voix dans l'expression des vœux formés par des hommes dont la raison, guidée par la foi, était digne de lui servir d'oracle. Ceux-ci voient dans l'agriculture le genre de travail qu'il conviendrait d'accorder aux condamnés, qui, après avoir acquitté leur dette envers la justice , invoqueraient le moyen de gagner honnêtement leur subsistance, et qu'il faudrait imposer aux mendiants vagabonds qui, assez forts pour travailler, vivent aux dépens de la miséricorde abusée. Ils ont donc proposé d'ouvrir, ici au repentir, là à la paresse, de vastes établissements sur des fonds de terre incultes, dont le défrichement mettrait en valeur les bons sentiments des uns, la vigueur des autres, le travail de tous. Cette idée sublime, que pouvait seul inspirer le génie du christianisme, a été réalisée dans plusieurs États de l'Eu-

d'eau pendant une grande partie de l'année, étaient presque sans valeur; ils ne produisaient qu'une herbe grossière, dont le bétail refusait de se nourrir; il s'exhalait de ces eaux croupissantes des miasmes délétères qui répandaient des maladies endémiques parmi les rares habitants de ces contrées. L'aspect de ces marais est aujourd'hui entièrement changé; à l'aide de dépenses considérables, dont on trouvera la compensation dans l'avantage qu'offrira l'engraissement du bétail, on a ménagé l'écoulement des eaux et transformé des éternels bourbiers en de riches pâturages. Les fièvres intermittentes qui désolaient ces lieux deviendront plus rares; des maisons, des granges et des étables couvriront désormais un sol jadis inhabité.

Une assez grande variété de végétaux étrangers a été introduite dans l'agriculture et l'horticulture sardes; l'art de nourrir, élever et améliorer les races bovines a reçu de notables perfectionnements; d'excellents préceptes sur l'art de croiser les bêtes à laine et de former des espèces intermédiaires ont été donnés au pays par des hommes intelligents, qui s'occupent tout à la fois d'affaires publiques, de science et d'agronomie. La propagation et l'amélioration des espèces de chevaux indi-

rope. Des colonies agricoles y ont été fondées avec succès pour la réhabilitation du crime et la punition de la mendicité.

(Ed. Alletz, *Introd. à l'Encyclop. Cathol.*, page 109.)

gènes sont aussi en voie de prospérité. Des prix ont été fondés par le roi, tant pour cet objet que pour les courses annuelles auxquelles il assiste toujours avec sa famille. Les chevaux des haras royaux peuvent assurément rivaliser avec les chevaux anglais.

L'extension donnée à la culture du mûrier sert encore à caractériser les succès les plus récents de l'agriculture piémontaise. Des encouragements sont donnés et des médailles d'or décernées pour étendre et perfectionner l'éducation des vers à soie, et pour augmenter encore, autant que possible, le commerce de cette riche industrie inhérente au sol (1).

S'il est une époque qui ait réclamé pour la défense de l'éternelle vérité, l'union de la science et de toutes les connaissances utiles avec la foi, c'est assurément l'époque où nous vivons. Monseigneur Losana, évêque de Bielle, en Piémont, vient d'offrir un admirable exemple au clergé et aux habitants de son diocèse : après l'exa-

(1) La fabrication des soies et leur commerce forment l'objet principal des exportations du Piémont. Cette production paie à peu près les principaux articles d'importation, et alimente les trois sources fondamentales de la prospérité publique : les industries agricoles, manufacturières et commerciales. Turin est le centre du commerce des soies. Le mûrier croît en Piémont presque sans culture et d'une grosseur qui fait autant l'admiration des régnicoles que de l'étranger. D'après des calculs approximatifs, mais cependant assez exacts, la récolte des vers à soie, en Piémont, donne dans les années moyennes un produit de un million cent trente myriagrammes de cotons, représentant une valeur de 42,750,000 fr.

men attentif d'un savant mémoire dans lequel M. le docteur Bianchetti propose d'introduire dans les séminaires, l'enseignement de l'économie rurale; le vénérable prélat a autorisé M. le professeur Milano à donner cette instruction à tous ceux des jeunes lévites qui plus tard, comme curés, pourront la répandre chez leurs paroissiens; et déjà, depuis trois années, les succès ont surpassé les espérances du docte professeur.

Plusieurs académies, un grand nombre de sociétés savantes et d'associations utiles, versent, dans le pays, l'immense bienfait de leurs lumières, de leurs enseignements ou de leurs méthodes. De cette source féconde naissent le crédit public, la confiance mutuelle, l'accroissement des richesses particulières, des revenus de l'état, la facilité de les percevoir, le zèle à faire de bonnes œuvres, à remplir des places gratuites et à trouver dans la considération le véritable prix des travaux, et dans l'opinion, une récompense plus précieuse que la faveur.

Pendant que de toutes parts surgit ainsi une noble émulation, le roi Charles-Albert et son gouvernement ne demeurent point oisifs. Sa Majesté a fondé une exposition des produits de l'industrie et de l'agriculture nationales, dont la troisième exposition solennelle fut ouverte à Turin, dans les salles du château royal Valentino, le 20 mai 1838. Les chambres de commerce de

Gênes, de Chambéry et de Nice furent chargées de transmettre les demandes à celle de Turin, et un jury d'admission s'occupa des présentations pour les médailles d'encouragement.

L'histoire de toutes les provinces de la monarchie occupe spécialement la sollicitude du roi, et devient, par ses soins, l'objet d'une laborieuse et minutieuse investigation. M. de Pralormo, ministre de l'intérieur, ayant proposé à S. M. la création d'une commission chargée de diriger le grand travail d'une publication générale de tous les matériaux importants et encore inédits sur l'histoire de toutes les parties du royaume, cette proposition fut approuvée; et, par brevet du 20 avril 1833, S. M. Charles-Albert a créé une commission historique, nommée *Deputazione sopra gli studj di storia patria*, qu'il a chargée, sous la direction du secrétaire d'état pour les affaires de l'intérieur, de publier un recueil de documents inédits ou rares, relatifs à l'histoire du Piémont. M. le comte Prosper Balbo, vice-président du conseil d'état, a été nommé, par le roi, président de cette commission historique. Un volume du grand ouvrage entrepris par cette réunion de savants, avait déjà paru dans les premiers mois de 1838, sous le titre de *Historiæ patriæ monumenta edita jussu regis Caroli-Alberti*. Il renferme cinquante-un documents dont les dates sont comprises entre les années 602 et 1292.

Un des membres les plus érudits de la commission historique, M. Carlo Morbio, a publié seul, avec une persévérance et une science dignes de tous éloges, l'*Histoire des Municipes italiens*. Trois volumes de cette œuvre consciencieuse avaient paru aussi en 1837; ils sont consacrés à l'histoire de Ferrare, de Pavie, de Novarre, de Faenza, de Plaisance et de Milan. Selon la louable habitude des bénédictins, M. Carlo-Morbio appuie toujours son récit de documents authentiques, chartes ou diplômes : les trois volumes en renferment cent cinq, jusqu'alors inconnus ou inédits; plusieurs pourraient servir à éclairer l'histoire de la domination des empereurs de notre deuxième race française en Italie; le plus ancien est de l'an 827, de l'époque de Louis Ier *le Débonnaire*. Les trois derniers volumes de ce vaste et important travail doivent comprendre l'histoire de Florence, Lodi, Castro, Verceil et Urbin.

La religion est aussi étudiée dans l'histoire de ses antiquités monumentales; il y a lieu d'espérer qu'à l'exemple de notre clergé français, on verra bientôt les vénérables évêques des états sardes, établir des chaires d'archéologie chrétienne, dans les établissements où, sous leur patronage, une pieuse jeunesse reçoit l'enseignement qui la rendra propre au saint ministère. Déjà le roi a autorisé la création d'une junte d'antiquités, destinée à veiller à la conservation des monuments d'arts

religieux, civils et militaires dont la patrie s'honore. S. M. a également créé une chaire d'histoire. Des échanges d'idées et d'objets d'arts ont eu lieu à différentes époques entre la France et toutes les nations européennes; le comité historique des arts et monuments, établi à Paris, en 1835, sous les auspices de M. le ministre de l'instruction publique, ayant voulu se mettre en rapport avec les antiquaires de tous les pays qui ont étudié ces relations internationales, a désigné, au titre de correspondants étrangers, deux savants distingués, résidant à Turin : M. le comte Cordero de San-Quintino, membre de l'académie royale de Turin; et M. le général Della Marmora (1), commandant le collége royal de la marine, à Gênes.

Parmi les membres éminents du clergé sarde, qui s'occupent de travaux scientifiques dans les courts loisirs que leur laissent les travaux du sacerdoce, je citerai

(1) M. Jules San-Quintino a adressé au comité, au commencement de l'année dernière, un mémoire intitulé *Ricerche interno ad alcune cose anticle dissotterrate in Torino.* Ce mémoire mentionne quelques restes d'une ancienne construction carlovingienne; seul monument d'architecture civile et militaire du temps de Charlemagne et de Didier, roi des Lombards, qui existe encore en Italie, et que renferme la ville de Turin. Le comité, dans sa séance du 12 mai 1841, s'est félicité de voir M. de San-Quintino porter ses recherches sur des monuments qui intéressent la France par l'époque où ils ont été élevés; car l'influence esthétique de Charlemagne en Italie, est un point des plus curieux dans l'histoire de notre art national. (*Voir Bulletin du Comité Hist.*, *tome* 1er, XIe *n°*, *page* 315.)

monseigneur l'évêque de Pignerol, dont le docte ouvrage intitulé : *Recherches historiques sur la véritable origine des Vaudois*, était à sa seconde édition en 1839.

Avec l'âme d'un roi magnanime, S. M. Charles-Albert porte l'œil d'un père sur l'éducation publique, pensant, dans sa haute sagesse, que l'élévation de l'enseignement doit être en raison directe des dangers qu'on rencontre dans la société; elle vient de prescrire de nouveaux réglements pour les études, afin de les rendre plus substantielles, et de préserver les jeunes gens de tout ce qui tend à faire germer, dans leur esprit ou dans leur cœur, les passions mauvaises, l'insubordination, et tout déréglement d'idée ou de sentiment.

Les humbles frères des écoles chrétiennes, dont l'institution, toute française, est si éminemment populaire, ont été appelés dans les états sardes, où ils concourent, pour leur part, sous la protection des curés, à l'instruction et au bien-être des classes ouvrières. En effet, les frères ont prouvé que non seulement ils sont les protecteurs-nés de l'enfance; mais que loin d'être ennemis du progrès sagement entendu, ils sont aussi des maîtres habiles dans les diverses parties de l'enseignement (1).

(1) Vers la fin du XVIIe siècle, le respectable abbé de la Salle, chanoine de Reims, considérant les désordres que le défaut d'éducation et l'ignorance entraînent après eux, pensa aux moyens de remédier à un aussi grand mal; il s'associa un certain nombre de jeunes gens, dévoués comme lui au bien

Pour résumer en peu de mots tout ce que l'instruction publique, les sciences, les lettres et les arts doivent au règne de Charles-Albert, je me bornerai à signaler l'institution des écoles universitaires, fondées par ce

de la religion et de la société, ouvrit aux enfants du peuple des écoles gratuites. Le mode d'enseignement alors en usage ne permettait pas d'instruire un assez grand nombre d'élèves à la fois, il inventa la méthode simultanée qui, depuis, a été adoptée par un très grand nombre d'instituteurs. L'institut de l'abbé de la Salle, malgré les difficultés qui lui furent suscités, fit bientôt de rapides progrès. Ses disciples furent appelés de toutes parts, et lui-même fit l'école aux petits enfants en différentes villes. Il eut la consolation de fonder un grand nombre d'établissements, et mourut en 1719, après avoir doté son pays d'une des plus belles institutions dues au génie de l'homme, et avoir mérité le titre de fondateur de l'instruction primaire en France. Benoit XIII approuva les règles de l'institut en 1725, et la même année Louis XV lui accorda des lettres patentes qui l'admettaient en France parmi les ordres religieux. En 1792 l'institut des frères des écoles chrétiennes subit le sort des autres corporations religieuses. Les frères avaient alors cent vingt-et-un établissements ; bientôt on sentit le vide que causait leur suppression ; il furent regrettés, et dès l'an III leur nom fut de nouveau prononcé au sein des deux conseils. Le rétablissement des frères fut résolu en 1802. Ils furent rappelés par un décret de Napoléon, du 17 mars 1808, et il affecta des fonds pour la création de plusieurs maisons de noviciat. En 1824 il existait en France deux cent dix établissements et deux cent quarante-cinq en 1830. A cette époque quelques conseils municipaux supprimèrent le traitement des frères, mais des souscriptions volontaires remplacèrent immédiatement les souscriptions communales. Loin de voir diminuer par ces mesures leurs établissements, ils trouvèrent moyen d'ouvrir de nouvelles écoles. De toutes parts les populations appellent ces dignes instituteurs qui possédaient en 1838 deux cent quatre-vingt-quinze établissements, divisés en cinq cent cinquante-six écoles, et mille trois cent dix-huit classes, comprenant plus de 120 mille enfants.

prince; celle d'une chaire d'anatomie comparée, et d'une école de gravure et de sculpture; la création d'un cabinet des médailles et des monnaies antiques, branche de l'archéologie si importante pour l'étude de la chronologie et de l'histoire; et comme la théorie de l'art exerce puissamment les méditations des penseurs, et stimule le goût pour la peinture en ravivant les plus anciennes traditions, surtout celles de l'école italienne, des chaires de perspective d'iconologie religieuse et mythologique ont été érigées et dotées avec magnificence, pour le perfectionnement de l'enseignement des arts, et de leur sublime vocation. Dans ces institutions, créées ou dotées par un pouvoir qui s'appuie sur la religion, on reconnaît que l'art, cette expression du vrai et du beau, élève l'âme à la contemplation de l'éternelle beauté, et que pour que ses œuvres soient dignes de Dieu, il faut que leur inspiration remonte ainsi à leur source sacrée.

Un somptueux musée, appelé la *reale galerie di Torino*, est, avec une magnifique galerie d'armes de toutes époques et d'une riche variété, une de ces récréations intimes qui occupent agréablement les nobles délassements d'un roi qui aime à moissonner tour à tour pour la gloire et pour la science.

L'académie des beaux-arts, dite *Académie Albertine*, établie dans un superbe palais, pour la construction duquel S. M. a généreusement contribué, forme en quelque

sorte la clef de voûte de cette immense réunion de toutes les connaissances humaines en un seul faisceau.

Vient ensuite la bibliothèque privée du roi, qui comprend, en manuscrits et imprimés, les richesses littéraires les plus propres à satisfaire le goût éclairé des bibliophiles les plus érudits qui veulent les consulter, et les ouvrages les plus rares sur l'art de la guerre, mis à la disposition de l'armée; et enfin, la collection d'armes du cabinet particulier de S. M., collection unique, dit-on, en Europe, pour l'antiquité, et qui réunit ce qu'il y a de plus précieux en ce genre pour la beauté du travail, la richesse des ornements, ou l'importance historique.

Si je porte mon examen vers une autre sphère, j'y découvre une nouvelle série de bienfaits. La mendicité est un fléau qui désole l'Italie, il n'y a point là de force publique pour en réprimer les désordres, et d'ailleurs, toute mesure de rigueur présenterait un caractère de violence et d'injustice (1). Des hommes de bien, qui s'occupent avec zèle du soulagement des pauvres, se sont

(1) Cette plaie qui ronge l'Angleterre et qu'elle a nommée *paupérisme*, s'accroît d'une manière effrayante en France et y menace l'avenir de la société; aussi le principal but de l'économie politique tend-il incessamment à y apporter des remèdes. Mais ce sera moins par l'intervention du pouvoir que par le concert des propriétaires fonciers, des cultivateurs et du clergé que l'on pourra obtenir des résultats et détruire insensiblement la mendicité et le vagabondage dans les campagnes.

réunis pour s'éclairer mutuellement sur les moyens de faire disparaître cette plaie sociale, et pour rendre plus efficace l'exercice de la plus belle des vertus du chrétien et du citoyen, *la charité*. A Turin, M. le Marquis de *Cavour*, cet honorable magistrat dont nous avons déjà eu l'occasion de signaler le zèle et le dévouement, procédant avec une volonté persévérante, a déjà eu le bonheur d'obtenir d'importants résultats; par sa sollicitude, un dépôt de mendicité a été créé, où le pauvre infirme, reçoit les secours que réclament ses souffrances, et où le mendiant valide apprend qu'il faut travailler, souffrir les inconvénients de sa condition, se résigner, et espérer un sort plus heureux dans la réforme de sa conduite, si le mal n'est point incurable : car la paresse semble avoir sa source dans le tempérament et la fainéantise, dans le caractère de l'âme.

Une taxe volontaire, que veulent bien s'imposer les personnes les plus élevées ou les plus riches de Turin, et tous ceux qui aiment à faire de bonnes œuvres, vient en aide au vigilant et bienfaisant magistrat. D'autres dépôts ont été créés dans les principales villes des provinces, et en particulier à Gênes, qui joint au plus beau climat la magnificence de ses palais de marbre. « Gênes, *la Superbe*, » possède maintenant, dit M. le baron de Mortemart, son » *Albergo dei Poveri*, qui est aussi un palais ». Enfin, chaque jour voit diminuer les pauvres, et les mendiants, une

fois ramenés au travail par l'interdiction du vagabondage, cesseront de lever sur la société le tribut le plus onéreux.

A toutes ces maisons de charité, fondées par l'État ou par des particuliers pour y recevoir ces pauvres petits enfants qui n'ont connu ni le lait ni le sourire de leur mère ; infortunées créatures, nées sous les auspices du malheur ou du crime ! la sage prévoyance du gouvernement a voulu ajouter une nouvelle et bien charitable institution, celle des *Salles d'asile,* destinée à garder, nourrir, vêtir et instruire pendant un temps déterminé ces enfants, appartenant à des parents pauvres, mais qui, pendant les longues heures du jour employées par leurs auteurs au travail quotidien, sont errants sur la voie publique, exposés à tous les dangers moraux et physiques, ou gémissent abandonnés sans soins ou même sans nourriture dans leurs tristes réduits. Le roi Charles-Albert, dont toutes les actions sont, pour ainsi dire, l'émanation morale et permanente de la charité, et qui avait sans doute à la pensée cette tendre sollicitude du Sauveur pour les petits enfants, a voulu que la plus nombreuse de ces salles d'asile fût établie dans son propre palais, afin de veiller avec plus d'affection sur leurs besoins, et pour couvrir plus promptement d'un bienfait chacune de leurs misères. Honneur donc à ce bon prince de tout le bien que ses principes d'humanité et d'amélioration sociale opèrent sous son règne pacifique.

Le désir de protéger toutes les classes de la société a motivé aussi les nombreux prêts à 4 p. 0/0 sur les deniers de l'état, faits aux fabriques, aux manufactures et aux principaux négociants, pour venir au secours du commerce et de l'industrie.

L'institution d'une *caisse d'épargnes*, pour les ouvriers, fondée en 1836, augmentée en 1837, et réformée, dans sa direction intérieure, en 1840; et enfin, la création jusqu'alors inconnue à toute l'Italie, de réglements en harmonie avec les lois, qui assurent aux auteurs la propriété de leurs productions littéraires, ne mérite sans doute, aux yeux de l'avenir, ni moins d'admiration ni moins de reconnaissance.

Pendant que la France délibère sur l'exécution des voies de communication à grande vitesse, le gouvernement sarde, qui a déjà tiré un bon parti des prodiges réalisés sous toutes les formes par l'invention de la machine à vapeur, met la main à l'œuvre, sans bruit ni ralentissement. De grandes lignes de chemins de fer vont s'exécuter simultanément en Lombardie et en Piémont. La ligne qui doit joindre Milan à Vienne est déjà en voie d'exécution avancée.

Sentant l'importance des communications multipliées, ces grands moyens de prospérité des peuples, S. M. Charles-Albert a ordonné la construction de routes royales et de ponts magnifiques, qui, dans tous les sens,

divisent, joignent et embellissent aujourd'hui ses provinces.

Une refonte générale de l'ancienne législation était vivement réclamée par les besoins publics; d'anciennes ordonnances, des statuts, des dispositions coutumières et des réglements divers, pesaient, en sens contraire, sur les états sardes. Plusieurs de ces instruments d'autorité législative, en arrière de la civilisation, ne pouvaient plus s'appliquer aux générations présentes. En soumettant les peuples des Alpes, les Romains imposèrent leurs lois aux vaincus, et ces lois devinrent la base du droit public; cependant les usages locaux furent pendant longtemps ceux qu'y introduisirent les rois Francs et Bourguignons.

Quoique le gouvernement fût essentiellement monarchique, les lois n'étaient modifiées que sur l'avis des trois ordres de l'état : le clergé, la noblesse et la bourgeoisie. Jusqu'au milieu de la seconde moitié du XVIe siècle, il exista des assemblées nationales dans lesquelles on entendait les plaintes des communes ou des particuliers contre les abus du pouvoir. Au moment de leur tenue, le public était averti que tous ceux qui auraient des griefs à exposer soit contre les juges, soit contre leurs officiers, eussent à les déduire pendant la durée des assises; leur plainte était insérée au procès-verbal, et un état moral de tous les fonctionnaires, dans l'ordre judiciaire, demeurait

dans les archives du sénat; mais le duc Emmanuel-Philibert modifia cet ordre de choses, en même temps qu'il cherchait à effacer en Piémont les dernières traces de la servitude personnelle.

Les ordonnances du souverain n'étaient exécutées qu'après l'homologation ou l'enregistrement du sénat, dont les attributions étaient analogues, sous beaucoup de rapports, avec celles de nos parlements de France. Dans la suite, par un sentiment de miséricorde et compassion pour les malheureux, on créa une magistrature particulière sous la dénomination d'*avocats des pauvres*, chargée de défendre gratuitement les indigents, institution admirable qui devrait être inscrite dans les codes de tous les peuples et qu'on a religieusement conservée dans la nouvelle jurisprudence qui régit le royaume de Sardaigne.

Le comte Amédée IV institua, en 1251, une juridiction supérieure, tant pour régler les finances que pour examiner et juger tout ce qui s'y rapporte. Cette chambre des comptes, d'abord sans siége fixe et suivant le prince, cessa d'être ambulatoire en 1560, et fut installée dans le château ducal de Chambéry où elle demeura jusqu'en 1720, époque à laquelle elle fut transférée à Turin.

Amédée VIII, premier duc de Savoie, fit rédiger un recueil de lois, qu'il promulgua sous le nom de *statuts*,

le 14 juin 1430. Ce code, augmenté successivement par Amédée IX, Victor-Amédée, Charles-Emmanuel III, et publié, à ces diverses époques, avec les formalités d'usage, mais sous le titre de *Constitutions*, régit les états jusqu'à la fin de l'année 1837, où un *Code civil*, portant le nom de *Charles-Albert*, prince régnant, fut promulgué.

Donner aux hommes de bonnes lois, n'est-ce pas leur faire le plus grand bien possible ? Aussi la mémoire des rois législateurs leur est-elle plus chère que celle des rois conquérants. C'était donc à S. M. Charles-Albert qu'était réservé la gloire de réformer cet amas confus de lois hétérogènes, de réunir en un seul corps dont la majestueuse simplicité devait former le caractère, toute la législation nouvelle, et de la porter à un degré de perfection jusqu'alors inconnu dans ses états.

La législation de l'empire, tout imparfaite qu'elle ait été, a procuré à la France une gloire nouvelle, et à ceux qui l'élaborèrent, la reconnaissance des contemporains et de la postérité (1). Le *Code Charles-Albert*

(1) « Le code civil donné à la France par Napoléon, dit M. Alletz, fut » une transaction entre le droit coutumier et le droit écrit, qui régissaient » le royaume avant 1789. Il consacra dans la législation le principe de l'é- » galité civile, et, joignant le passé avec le présent, concilia avec les lois » qui découlaient des grands changements opérés dans l'ordre politique, » celles d'entre les anciennes coutumes qui avaient formé le caractère natio- » nal, et celles d'entre les ordonnances royales qui tenaient à la sûreté des

n'est en grande partie que la répétition du *Code Napoléon*, dans lequel on n'a fait d'autres changements que ceux dont l'expérience a démontré la nécessité. Ce code a reçu son application au 1er janvier 1838.

Cette première partie d'un nouveau et excellent système de législation fut bientôt suivi d'un code criminel qui a force de loi depuis le 15 janvier 1840, et dans lequel la savante ardeur des jurisconsultes a statué suivant cette règle, tracée par Dieu même au fond de l'âme humaine : « *Que chacun soit rétribué suivant ses œuvres.* »

L'administration de la justice civile et militaire devait également fixer l'attention du roi législateur; un code de procédure civile a été aussi donné à la bourgeoisie, avec la publicité des débats judiciaires; et l'armée doit à M. de Villamarina, ministre de la guerre, dont la haute expérience a été glorieusement acquise sur les champs de batailles, dans les armées de Napoléon, dont il fit partie, un code militaire dont la texture offre la

» patrimoines et à l'ordre essentiel des sociétés. Les principaux rédacteurs » du code furent Tronchet, Bigot de Préameneu et Portalis. Le corps de » lois qui avait fait la conquête du monde à la suite de nos étendards, n'a » pas cesser de régner après les jours de nos revers : l'Italie, la Pologne, les » duchés de la rive gauche du Rhin, la plupart des états de la Confédéra- » tion germanique, la Hollande, la Belgique, la Suisse, et notamment les » cantons de Vaud et de Genève en ont retenu, dans leur législation civile, » les principales dispositions. Il a servi de modèle dans les deux Amériques, » aux codes qui s'y sont établis. »

(*Introduction à l'Encyclopédie catholique*, page 80.)

preuve que dans un ministère fortement constitué, il n'est aucun objet, même accessoire à son institution principale, qui puisse être négligée.

Une autre amélioration non moins importante, due aussi au zèle éclairé de M. de Villamarina, c'est l'abolition du régime féodal dans l'île de Sardaigne, par le rachat, fait au nom et des deniers de l'état, de toutes les terres seigneuriales, généreusement payées aux seigneurs fonciers.

En résumant ainsi tout ce que le gouvernement sarde a fait pour unir ses peuples par des liens sociaux, et pour faire participer tous les hommes aux mêmes bienfaits, on peut juger combien sa marche a été grande et assurée; mais pour ne point entraver cette marche ascendante, il faut que les citoyens soient bien pénétrés que rien n'est plus fatal à la paix publique que l'abus du raisonnement et la manie d'intervention du peuple dans ses intérêts; car la liberté, comme l'entendent ces hommes sceptiques qui n'ont pour frein ni la religion, ni l'obéissance à l'autorité établie et aux lois, est un être de raison, dont les ambitieux empruntent le mot magique pour séduire les simples et les faire servir à leurs funestes desseins (1).

(1) Le scepticisme domine actuellement la société en France; c'est un fait malheureusement incontestable, puisqu'on a pu y déclarer que la loi était *athée*. Or, dans une société dominée par ce principe, il n'y a d'autre morale logique que celle des intérêts, car l'athéisme légal suppose en effet l'immo-

Je ne pousserai pas plus loin l'examen du mouvement progressif qui se développe depuis plusieurs années dans le royaume de Sardaigne, sous les rapports intellectuel, scientifique et matériel ; je dois laisser cette tâche au savant publiciste qui voudrait entreprendre sur cet intéressant sujet un travail spécial. Je crois cependant en avoir assez dit pour faire apprécier l'admirable unité introduite dans toutes les parties de ce gouvernement. Au reste, quand un monarque éclairé, religieux et bienfaisant par caractère, est secondé par un conseil de ministres qui comprend si dignement les intérêts qu'il est appelé à représenter, sa mission devient plus facile, et la voie du progrès n'a plus de bornes.

On ne connaît qu'une partie des qualités du roi Charles-Albert, quand on ne connaît que les actes de son gouvernement : il réunit dans sa personne toutes les vertus

ralité publique. Une société ne peut avoir de morale quand elle n'a pas la religion pour base : car la morale c'est l'application de certaines croyances et de certains principes aux actions des hommes. Mais là où il n'y a de légal que l'indifférence sceptique, et de souverain que la majorité individuelle, il n'y a ni croyance ni principe. Loin de moi cependant la pensée de trop généraliser cette maxime : le royaume de saint Louis renferme encore de nombreux zélateurs des croyances de ce grand roi, et ce troupeau fidèle, dirigé par des pasteurs éminents en vertus et en science, ne laissera jamais prévaloir dans son sein les doctrines de l'erreur et de l'égoïsme. Gloire et honneur au pays que n'a point abaissé l'infortune et qui n'a jamais désespéré de son salut, qu'ont défendu tant de héros et qu'ont embelli de si grands talents ; il demeurera toujours le premier parmi les nations du monde.

publiques et privées qui caractérisent les hommes supérieurs ; stable dans ses principes, il donna avant d'être roi, et au péril de sa vie, des preuves de sa valeur et de sa constance pour le principe de la légitimité. Sur le trône, le même sentiment se manifesta dans toutes les occasions où ce principe sacré fut violé : car Charles-Albert porte dans son esprit et dans son cœur tous les instincts des rois bons, sages et prudents ; s'il sait tenir le sceptre et porter la couronne, il sait aussi qu'un gouvernement de fait n'est pas une doctrine, mais un fléau qui passe, et que la légitimité seule comprend le triomphe de toutes les idées justes et morales.

En 1823, le prince de Savoie-Carignan, aujourd'hui roi de Sardaigne, vint servir comme volontaire dans l'armée française de l'expédition d'Espagne, sous les ordres de S. A. R. monseigneur le duc d'Angoulême, où il donna l'exemple de l'intrépidité et du sang-froid dans le péril, de la patience et de la fermeté dans les fatigues (1).

Une rébellion militaire avait renversé un trône, élevé par Louis-le-Grand ; un Bourbon était opprimé par des

(1) Voici en quels termes le bulletin officiel de la prise du Trocadéro, le 31 août 1823, écrit sous les yeux de S. A. R. le duc d'Angoulême, prince généralissime, parle du prince de Carignan : « On doit citer la brillante valeur de S. A. R. le prince de Carignan, qui, ayant sollicité de monseigneur, » de marcher avec les premières troupes, s'est trouvé aux endroits les plus » périlleux, ainsi que ses officiers, M. le maréchal-de-camp marquis de Fa- » verges, le lieutenant-colonel d'Isasca, et le capitaine Costa, tous au ser- » vice de S. M. sarde. »

sujets factieux; la contagion de l'anarchie menaçait la société tout entière; elle avait tout tenté pour exciter des troubles en France, comme elle était parvenue, par ses doctrines, à opérer le soulèvement de Naples et du Piémont. Le prince de Carignan ne crut pas devoir rester indifférent aux malheurs de Ferdinand, ni aux dangers de sa patrie et de l'Europe.

J'emprunte à un historien du temps le récit des brillfaits d'armes de ce prince, aux affaires du *Trocadero* et de *Santi-Petri*.

« S. A. le prince de Savoie-Carignan, qui depuis le » commencement de la campagne ne laissait échapper » aucune occasion de s'illustrer, se fit remarquer parmi » les braves qui se signalèrent dans les deux actions. » Averti à Puerto-Real, que l'attaque devait avoir lieu » pendant la nuit, le prince, devançant les officiers de » sa suite, parcourut rapidement la tranchée, et arriva » au débouché au moment où les premières colonnes » allaient en sortir; là, trouvant sur le revers de la » tranchée, à un endroit exposé à toute la mitraille de » l'ennemi, un officier qui était chargé de diriger les » troupes, M. le comte de Lennox, il alla à sa rencon- » tre, se fit indiquer par lui le point de passage, et se » précipita dans la coupure avec les premières divisions. » Il fut aussi un des premiers à l'escalade des retranche- » ments : un grenadier du 6e régiment de la garde, le

» voyant dans un grand danger, le tira à lui par son ha-
» bit, et le renversant : — Monseigneur, lui dit-il,
» vous prenez ma place.—Camarade, répondit le prince,
» je suis volontaire royal; et il remonta sur-le-champ à
» l'assaut, en s'aidant, pour franchir l'escarpement, de
» la hampe du drapeau du bataillon de la garde, auprès
» duquel il se trouvait. »

« La première pièce d'artillerie tournée contre l'en-
» nemi a été servie par le prince de Carignan; il avait
» témoigné à ses camarades, car c'est ainsi qu'il s'est
» plu à nommer les soldats de la garde, sa joie d'avoir
» partagé leurs dangers et d'avoir été témoin de leur
» valeur. Ces braves lui avaient exprimé à leur tour,
» dans leur langage simple, mais énergique, toute leur
» admiration pour un prince si digne d'être partout au
» premier rang. »

« Le lendemain, jour que S. A. R. le prince géné-
» ralissime avait choisi pour passer la revue des troupes,
» et pour distribuer lui-même les récompenses méritées
» dans les deux journées précédentes, les grenadiers du
» 6e régiment de la garde demandèrent à offrir au prince
» de Carignan le signe de la vaillance, ce signe qui fut
» toujours dans l'armée française, la marque de l'intré-
» pidité et de l'honneur; leur demande fut accueillie,
» et les deux plus anciens grenadiers s'étant avancés,
» présentèrent au prince des épaulettes de grenadier, les

» mêmes qui avaient appartenu à celui de ces braves qui » le premier avait été tué en montant à l'assaut. S. A. » les reçut avec bonté, promettant de les porter tous les » ans à l'anniversaire de la prise du Trocadéro. Quel- » ques jours après, S. A. R. ajouta à cette première » faveur celle de permettre que son nom fût inscrit sur » les contrôles de la compagnie de grenadiers. » (*Histoire de la campagne d'Espagne*, par Abel Hugo, tome II, page 75.)

S. M. Charles-Albert a su acquérir une grande popularité, sans déroger à cette noble grandeur que doit toujours garder la majesté royale. Les qualités de son cœur et de son esprit répondent aux avantages physiques qui le distinguent : sa piété douce et éclairée ne lui ôte aucune vertu de roi ; une sage économie ne dérobe rien à sa libéralité ; il sait accorder une politique profonde avec une justice exacte ; prudent et ferme dans le conseil, compatissant comme s'il n'avait jamais été que malheureux ; il n'est guère donné de porter plus loin les qualités qui font les bons rois. Une des premières salles de son palais est la salle d'audience : deux fois chaque semaine, et pendant plusieurs heures, les plus humbles d'entre le peuple y sont admis en sa présence, aussi bien que les nobles et les puissants. Les magistrats, les négociants, les industriels ont tous leur entrée libre, après s'être fait inscrire. C'est là qu'on vient solliciter une grâce, ou présenter les

résultats de son travail ou de son intelligence. Là, on n'a pas honte d'avouer une misère honnête, et de verser son secret dans le sein de la royauté.

Ceci est un bel exemple offert à ceux qui sont toujours disposés à penser que la piété ne peut s'accorder avec le génie. Quant aux esprits raisonnables, ils savent qu'un prince qui veut ainsi connaître par lui-même les douleurs et les espérances de l'humanité, sait aussi connaître et satisfaire les nécessités de son époque : en effet, le moyen le plus chrétien de confondre les médisants, c'est de les instruire dans la vertu par la magnanimité, par la douceur et par les bienfaits. Ce n'est pas en vain que Charles-Albert a écrit en tête du Code qui porte son nom : « Le roi » s'honore d'être le protecteur de la religion », c'est qu'il veut que la puissance de son règne ne serve qu'à établir le règne de Dieu sur ses peuples. C'est en accomplissant publiquement les devoirs qu'impose cette religion divine, qu'il veut leur prouver qu'elle est leur meilleure égide et leur seule sauve-garde. Sur cette salle d'audience, où le roi se plait à écouter toutes les réclamations, toutes les prières, et surtout les confidences du malheur, s'ouvre une chapelle où S. M. entend la messe tous les matins. Chaque dimanche il a le bonheur de s'approcher de la table sainte. La salle où il tient son conseil avec ses ministres est ornée des portraits des personnes de la famille royale que l'Eglise a placées au nombre des saints ou des

bienheureux. On remarque parmi ces vénérables personnages la bienheureuse Marie-Clotilde de France, sœur de l'auguste martyr Louis XVI, et reine de Sardaigne, morte à Naples le 7 mars 1802 (1).

La vie de ce bon prince est uniforme, austère et ménagère de tous les instants : chacune de ses actions enseigne combien la religion chrétienne inspire toutes les vertus, et sanctifie tous les actes de la vie, dans quelque position que la Providence place les hommes. Ce n'est pas louer Charles-Albert, ni dépasser les bornes d'une discrétion respectueuse que de faire connaître à ceux qu'anime la piété, jusqu'où va la régularité du monarque dans ses exercices religieux. On sait que ses médecins l'ont obligé, malgré sa répugnance, à modérer ses jeûnes pendant le Carême, et que, malgré les soins incessants et les sollicitudes de la royauté, on lui proposerait vainement, sous le plus ingénieux prétexte d'hygiène, la suppression de cette sainte pratique.

J'ai rappelé dans cet ouvrage comment, lors de l'invasion du choléra, la main du Seigneur vint s'appesantir sur ces contrées si paisibles de la Savoie, du Piémont et du duché de Gênes; et comment autorité et peuple se distinguèrent par le courage, la prière et une entière

(1) S. M. Charles-Emmanuel IV, son royal époux, l'appelle l'*incomparable reine*, dans l'acte de témoignage qu'il donna des vertus de son admirable compagne, à la sacrée Congrégation des Rits, lorsqu'on instruisit les procès de béatification de cette princesse.

soumission à la volonté du Père que nous avons au ciel. Mais mon récit serait incomplet, si je n'ajoutais que le dévouement personnel du roi pour son peuple se manifesta particulièrement dans cette désolation générale. On le vit avec attendrissement parcourir les provinces les plus affligées de son royaume. A Alexandrie, à Gênes, sa présence rassura les esprits : il indiqua à chacun le poste à occuper, le ministère à remplir, le devoir à exercer, et soulagea de tout son pouvoir les populations consternées. Dans une autre occasion, le même sentiment d'admirable charité vint pénétrer les cœurs d'une tendre effusion : un incendie considérable s'était déclaré pendant une nuit dans Turin : déjà un grand nombre de citoyens, guidés par les magistrats, travaillaient à sauver l'édifice embrasé et ceux qui l'habitaient : on vit aussitôt le roi arriver en personne, veiller à la prompte organisation des secours, et montrer ainsi par sa présence quelle doit être la place du véritable courage et de l'honneur chrétien.

Je termine ici ce petit travail, que je n'ai pu refuser aux instances d'une personne qui m'est chère, et qui, tout imparfait qu'il est, a de beaucoup dépassé les bornes que je m'étais d'abord imposées ; mais j'ai été entraîné par la richesse de mon sujet et par le désir de fixer l'attention sur un des royaumes d'Europe les moins connus, et où cependant l'agriculture, l'industrie et l'organisation civile et militaire ont pris un essor immense. Si

les hommes savaient se contenter de ce qu'ils possèdent, ce royaume devrait être le plus heureux de l'univers. La religion catholique y fait sentir partout sa bénigne influence : le roi et son peuple y sont éminemment chrétiens, moyen puissant de félicité, puisque l'homme religieux sait borner ses désirs et les restreindre à un cercle de besoins raisonnables et légitimes. La société y possède une liberté sage et suffisante. Les charges et les emplois y sont accessibles à tous. Les droits des habitants sont garantis dans toutes les conditions, et la puissance *absolue* du roi n'est rien moins que despotique ; mot dont les esprits turbulents abusent, ou qu'ils affectent de confondre. L'importance de cette monarchie, d'abord faible et bornée, est devenue ce qu'elle devait être sous un monarque qui ne cesse de veiller à tout ce qui peut donner à ses États la paix et la prospérité. Continuez, grand prince, ce que vous avez si bien commencé. Si l'art de faire le bien n'est que trop souvent l'art de plaire aux hommes, d'autres récompenses vous attendent : le regard de Dieu, ses bénédictions et les éloges de la postérité.

FIN.

ERRATA.

Page 36, ligne 4, *au lieu de* Claude de Favre de Vaugelas, *lisez* Claude Favre de Vaugelas. — Ligne 9 de la même page, *lisez* stéréotomie, *au lieu de* stéréolomie.

Page 47, ligne 12 de la note, *au lieu de* Decolampade, *lisez* OEcolampade.

Page 118, à la 9e ligne de la note, *lisez* cocons, *au lieu de* cotons.

Page 129, ligne 19, *au lieu de* ralentissement, *lisez* retentissement.

R. MUSEO DI TORINO
N. 73075
BIBLIOTECA

L 3

Manuo I, 1060.

pp. (6) VI, 144
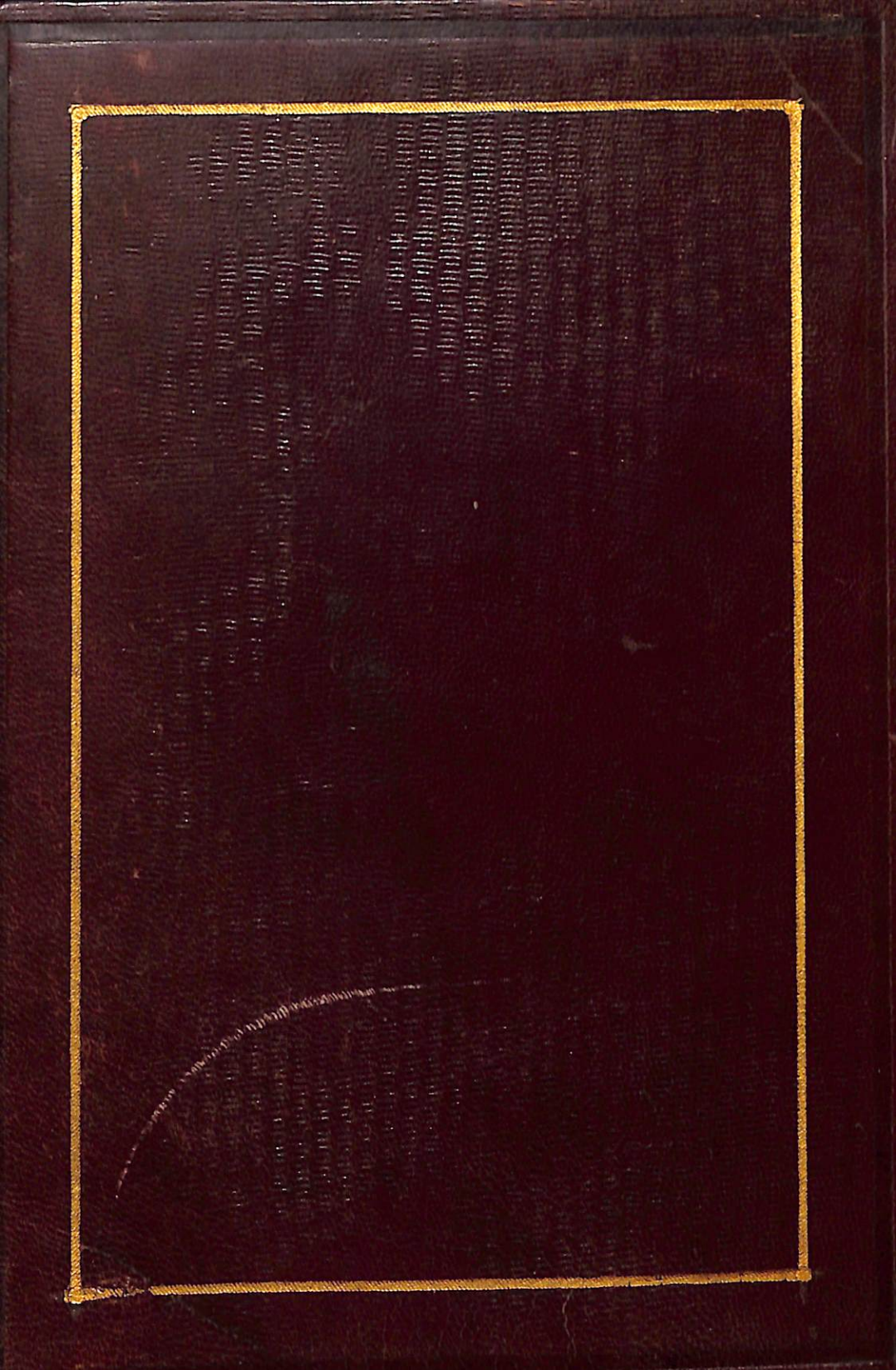
2,327.